ANNUAIRE

DE

L'Ecole de Médecine et de Chirurgie

DE

MONTRÉAL

FACULTÉ DE MÉDECINE

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

DE

MONTRÉAL

ANNÉE ACADÉMIQUE 1915-1916

MONTREAL

ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

249, rue Lagauchetière Est

1915

CSH



Université Laval de Montréal. — Edifice central.

ANNUAIRE

DE

L'Ecole de Médecine et de Chirurgie

DE

MONTRÉAL

FACULTÉ DE MÉDECINE

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

DE

MONTRÉAL

ANNÉE ACADÉMIQUE 1915-1916

MONTREAL

ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

249, rue Lagauchetière Est

—

1915

1915

SEPTEMBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

1916

JANVIER

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29				

MARS

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MAI

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JUILLET

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AOUT

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

CONGÉS UNIVERSITAIRES :

Fête de Saint-Luc, 18 octobre.
Toussaint, 1er et 2 novembre.
Vacances de Noël, du 24 décembre au 7 janvier.
Vacances des Jours Gras, du 4 au 9 mars.
Vacances de Pâques, du 19 au 25 avril.

UNIVERSITE LAVAL

CARDINAL PROTECTEUR

L'EMINENTISSIME

JEROME-MARIE GOTTI

CARDINAL PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE

DU TITRE DE SAINTE-MARIE DE LA SCALA

PRÉFET GÉNÉRAL

DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

CONSEIL SUPERIEUR

ÉTABLI PAR LA BULLE " INTER VARIAS SOLLICITUDINES "

POUR LA HAUTE SURVEILLANCE DE LA FOI ET DES MOEURS

NN. SS. LES ARCHEVEQUES ET EVEQUES

De la province de Québec

PERSONNEL

POUR L'ANNEE 1915-1916

VICE-CHANCELIER-APOSTOLIQUE

S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal

VICE-RECTEUR

Mgr GASPARD DAUTH, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine titulaire de la Métropole de Montréal.

SECRETAIRE-GENERAL

M. l'abbé J.-LEONIDAS DESJARDINS

FACULTÉ DE MÉDECINE

ECOLE DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE DE MONTREAL

HISTORIQUE

La Faculté actuelle de Médecine continue l'*Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal,* fondée en 1845 et affiliée d'abord à l'Université Victoria de Cobourg (Ontario), de laquelle elle a reçu ses grades jusqu'en 1890. A cette époque l'Ecole fit modifier sa charte par le gouvernement de Québec et s'allia à la section montréalaise de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, avec laquelle elle forme aujourd'hui un seul corps. Elle reçoit ses grades de l'Université Laval, mais elle a conservé sa charte corporative et son autonomie.

La Faculté de Médecine est installée dans l'édifice universitaire de la rue Saint-Denis. Elle y a de vastes salles de cours, des bibliothèques sectionnelles, y possède un amphithéâtre et une salle de dissection ainsi que des laboratoires pour la chimie, l'histologie, la bactériologie, l'électricité médicale, l'anatomie pathologique, etc.

DONS ET FONDATIONS

M. J.-AUGUSTE RICHARD

Dix mille piastres ($10,000.00) pour l'érection d'une chaire de phtisiothérapie.

M. le Professeur L. E. DESJARDINS

Contribution annuelle de cinq cents piastres ($500.00).

LADY HINGSTON

Une médaille d'or, destinée à perpétuer la mémoire de Sir William Hingston, est accordée, annuellement, par Lady Hingston, à l'élève qui conserve le plus grand nombre de points sur toutes les matières primaires et finales.

M. LE DR HENRI PREVOST, de Saint-Jérôme

Don d'une partie des instruments de chirurgie, ayant appartenus à son regretté frère, feu le Dr Coyteux-Prévost, pour le laboratoire de chirurgie opératoire, valeur de cinq cents piastres ($500.00).

PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

DOYEN

M. le Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE

SECRETAIRE

M. le Dr LOUIS-D. MIGNAULT

TRESORIER

M. le Dr A.-A. FOUCHER

I. — PROFESSEURS TITULAIRES

Faisant partie de la Corporation de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal (1).

M. L.-E. DESJARDINS, docteur en médecine et maître en chirurgie; *professeur émérite d'ophtalmologie et d'otologie.*

M. E. PERSILLIER-LACHAPELLE, docteur en médecine, docteur en droit de l'Université McGill, chevalier de la Légion d'honneur, président du Conseil d'Hygiène de la province de Québec ; *professeur d'hygiène et d'histoire de la médecine.*

---

(1) Les membres de cette corporation constituent le Conseil de la Faculté.

M. SALLUSTE DUVAL, docteur en médecine ; *professeur de physiologie et d'électricité médicale.*

M. J.-J. GUERIN, docteur en médecine et maître en chirurgie, chevalier commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, docteur en droit du Collège Trinité, Dublin ; *professeur de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. A.-A. FOUCHER, docteur en médecine, officier de l'Instruction publique (France) ; *professeur de théorie et de clinique d'ophtalmologie, d'otologie et de rhino-laryngologie.*

M. L.-D. MIGNAULT, docteur en médecine et maître en chirurgie ; *professeur d'anatomie descriptive.*

M. G. VILLENEUVE, docteur en médecine, surintendant médical de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu ; *professeur de théorie et de clinique des maladies mentales et nerveuses.*

M. E.-A. RENE DE COTRET, docteur en médecine ; *professeur d'obstétrique et de clinique obstétricale.*

M. L. DE LOTBINIERE HARWOOD, docteur en médecine ; *professeur de théorie et de clinique de gynécologie.*

M. E.-P. BENOIT, docteur en médecine ; *professeur de clinique médicale à l'hôpital Notre-Dame.*

M. AMEDEE MARIEN, docteur en médecine ; *professeur de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. OSCAR-F. MERCIER, docteur en médecine ; *professeur de clinique chirurgicale à l'hôpital Notre-Dame.*

II. — PROFESSEURS TITULAIRES

Ne faisant pas partie de la Corporation de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

M. L.-N. DELORME, docteur en médecine ; *professeur d'anatomie pratique.*

M. A.-N. RIVET, docteur en médecine ; *professeur de toxicologie et chargé du cours de chimie.*

M. T. PARIZEAU, docteur en médecine, diplômé de l'Université de Paris; *professeur de pathologie externe et chargé du cours de médecine opératoire.*

M. S. BOUCHER, docteur en médecine; *professeur émérite d'histologie.*

M. L.-E. FORTIER, docteur en médecine ; *professeur de matière médicale et de thérapeutique.*

M. ARTHUR BERNIER. docteur en médecine ; *professeur de bactériologie et chargé du cours de pathologie générale.*

M. EUGENE SAINT-JACQUES, docteur en médecine ; *professeur de déontologie médicale et professeur adjoint de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. R. HEBERT, docteur en médecine, officier d'Académie (France) ; *professeur de propédeutique.*

M. ELIE ASSELIN, docteur en médecine; *professeur de physiologie expérimentale, suppléant au cours de physiologie et chargé du cours d'embryologie.*

M. ALBERT LESAGE, docteur en médecine, diplômé de l'Université de Paris, officier d'Académie(France) ; *professeur de pathologie interne.*

M. J.-EDMOND DUBE, docteur en médecine, diplômé de l'Université de Paris, officier d'Académie (France) ; *professeur de phtisiothérapie* (Chaire J.-Auguste Richard), *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. JEAN DECARIE, docteur en médecine; *professeur de dermatologie et de syphiligraphie.*

M. ZEPHIR RHEAUME, docteur en médecine; *professeur de chirurgie opératoire et d'anatomie topographique, assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. G.-WILFRID DEROME, docteur en médecine, médecin légiste de l'Université de Paris; *professeur de médecine légale.*

M. EUGENE LATREILLE, docteur en médecine, diplômé de l'Université de Paris ; *professeur d'anatomie pathologique.*

M. ALPHONSE MERCIER, docteur en médecine ; *professeur d'histoire de la médecine, suppléant à la clinique médicale de l'Hôpital Notre-Dame.*

III. — PROFESSEURS ADJOINTS

M. A. ETHIER, docteur en médecine ; *professeur adjoint à la clinique de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame et au cours de gynécologie.*

M. THEODULE BRUNEAU, docteur en médecine; *professeur adjoint à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. BENJAMIN BOURGEOIS, docteur en médecine ; *professeur adjoint à la clinique chirurgicale de l'hôpital Notre-Dame et suppléant au cours de pathologie externe.*

IV. — AGREGES EN EXERCICE

M. G.-T. MOREAU, docteur en médecine ; *démonstrateur d'anatomie.*

M. I. CORMIER, docteur en médecine; *chargé de la clinique infantile de l'hôpital Notre-Dame.*

M. C.-N. VALIN, docteur en médecine ; *suppléant au cours d'hygiène.*

M. E.-P. CHAGNON, docteur en médecine ; *assistant à la clinique de neurologie de l'hôpital Notre-Dame et suppléant au cours des maladies mentales.*

M. EUGENE VIROLLE, docteur en médecine; *démonstrateur d'anatomie.*

M. A.-F. JEANNOTTE, docteur en médecine; *suppléant au cours de bactériologie.*

M. DONALD HINGSTON, docteur en médecine ; *assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. RODOLPHE BOULET, docteur en médecine; *suppléant au cours et à la clinique d'ophtalmologie, de laryngologie, etc.*

M. ARTHUR RICARD, docteur en médecine; *assistant au cours de pédiatrie.*

M. RAOUL MASSON, docteur en médecine; *chargé du cours de pédiatrie.*

M. JOSEPH LEDUC, docteur en médecine ; *chargé du cours des maladies contagieuses à l'hôpital Saint-Paul et assistant à la clinique des maladies infantiles à l'hôpital Notre-Dame.*

M. J.-M.-RAPHAEL TRUDEAU, docteur en médecine ; *assistant à la clinique de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame.*

M. ALCEE TETREAULT, docteur en médecine; *suppléant à la clinique des maladies mentales.*

M. JOSEPH BOURGOIN, docteur en médecine ; *suppléant au cours de matière médicale et de thérapeutique.*

M. LUDOVIC VERNER, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. HYACINTHE LEBEL, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. ALFRED-JOSEPH LAURENCE, licencié en pharmacie ; *chargé du cours de pharmacie pratique.*

M. G. LEF. DE BELLEFEUILLE, docteur en médecine; *assistant à la clinique des maladies mentales.*

M. GEO.-ETIENNE MIGNAULT, docteur en médecine ; *assistant au cours de matière médicale.*

M. ALEXANDRE SAINT-PIERRE, docteur en médecine; *chargé du cours d'histologie et assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. GEORGES-H. BARIL, docteur en médecine; *chargé du cours de chimie pratique.*

M. STEPHEN LANGEVIN, docteur en médecine ; *assistant au cours et à la clinique d'obstétrique.*

M. HECTOR AUBRY, docteur en médecine ; *assistant au cours de bactériologie.*

M. GUSTAVE ARCHAMBAULT, docteur en médecine ; *chargé de la clinique des maladies cutanées et syphilitiques à l'hôpital Notre-Dame.*

M. NOE FOURNIER, docteur en médecine; *chargé du cours de petite chirurgie à l'hôpital Notre-Dame.*

M. J.-EUGENE PANNETON, docteur en médecine; *chargé du cours de radiologie et d'électrothérapie.*

M. EUGENE DUFRESNE, docteur en médecine; *assistant à la clinique chirurgicale de l'hôpital Notre-Dame.*

M. EUGENE GRENIER, docteur en médecine; *assistant au cours de phtisiothérapie.*

M. ALBERT PREVOST, docteur en médecine; *assistant à la clinique des maladies nerveuses.*

M. ALBERT DEMERS, docteur en médecine; *assistant à la clinique chirurgicale de l'hôpital Notre-Dame.*

M. CHARLES SAINT-PIERRE, docteur en médecine ; *assistant au cours d'anatomie pathologique.*

M. ROMULUS FALARDEAU, docteur en médecine ; *assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

V. — AGREGES LIBRES

M. E.-J. BOURQUE, docteur en médecine.

M. J.-D. GAUTHIER, docteur en médecine.

M. A.-R. MARSOLAIS, docteur en médecine.

M. E.-E. LAURENT, docteur en médecine.

M. JULES CHOPIN, docteur en médecine.

M. C.-A. DAIGLE, docteur en médecine.

M. L.-J. LEMIEUX, docteur en médecine.

M. EUGENE GAGNON, docteur en médecine.

VI. — DEMONSTRATEURS

Anatomie : MM. A. Robichon, Alphonse Ferron, Armand Paré, Gabriel Lefebvre et Adhémar Gagnon.

Médecine mentale : MM. Omer Noël et J.-Camille Larose.

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu : MM. Guy Hamel et P.-E. Riopel.

Histologie : M. Lorenzo Jutras.

Clinique médicale de l'hôpital Notre-Dame : M. J.-Albert Rouleau.

Obstétrique : M. G.-A. Forest.

VII. — BIBLIOTHECAIRE

M. le Dr E-.P. CHAGNON

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1914-1915

Vme Année

MM.	Adam, Alfred	Nominingue, Q.
	Archambault, J.-B.	Saint-Antoine, Q.
	Beaudry, Stanislas	Saint-Valérien, Q.
	Bertrand, C.	Sainte-Thérèse, Q.
	Bissonnette, Tancrède	Les Cèdres, Q.
	Brault, Ernest	Longueuil, Q.
	DeCotret, Gaston-A.	Montréal, Q.
	Garand, Lucien	Montréal, Q.
	Gauthier, Pierre	Montréal, Q.
	Gravel, Lionel	Montréal, Q.
	Hélie, Joseph-Désiré	Saint-Remi, Q.
	Houle, Joseph-Firmin	Montréal, Q.
	Larose, Joseph-Ulysse	Sainte-Théodosie, Q.
	Piette, Edmond	Sainte-Elisabeth, Q.
	Tanguay, J.-Armand	Saint-Hyacinthe, Q.
	Thibault, Jude	Wotton, Q.
	Vasseur, Arthur-L.	Worcester, Mass.

IVme Année

MM.	Choquette, Stanislas	Montréal, Q.
	Coallier, J.-A.-T.	Varennes, Q.
	Delâge, Ch. E.	Montréal, Q.
	Desaulniers, René-L.	Montréal, Q.
	Gariépy, Ernest	Montréal, Q.
	Jacques, Elphège	Saint-Hyacinthe, Q.
	Lamothe, Armand	Montréal, Q.
	Lamoureux, Léopold	Montréal, Q.
	Lamy, Lionel	Saint-Léon, Q.
	Laroche, Albert	Montréal, Q.
	Lavigne, Léonide	Montréal, Q.
	LeRiche, Oscar	Montréal, Q.
	Lévesque, Albert	Montréal, Q.

MM.	**Mailloux, Henri**	Saint-Barthélemy, Q.
	Marin, Albéric	Montréal, Q.
	Michaud, Rodolphe	Sturgeon Falls, Ont.
	Poisson, Albert	Gentilly, Q.
	Viens, Léonide	Saint-Guillaume-d'Upton, Q.

IIIme Année

MM.	**Allard, Alb.**	Saint-Bonaventure, Q.
	Aucoin, Edmond-L.	Eastern Harbour, N.-E.
	Bachand, J.-E.	Bagot, Q.
	Baril, Henri	Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Q.
	Beaudoin, Raymond	Montréal, Q.
	Bélanger, J.-B.	Ottawa, Ont.
	Bellerose, Antonio	Joliette, Q.
	Bibeau, Barthélemy	Saint-Barthélemy, Q.
	Bisson, Didace-R.	Montréal, Q.
	Bourdon, Arthur	Montréal, Q.
	Brunet, Ernest	Côte-des-Neiges, Q.
	Charette, Ph.-Auguste	Côte-des-Neiges, Q.
	Demers, Amédée	Montréal, Q.
	Dubuc, Charles	Montréal, Q.
	Fortier, Henri	Montréal, Q.
	Gagné, Arthur	Saint-Adrien, Q.
	Gauthier, L.-Zéphirin	Sorel, Q.
	Hébert, Roch	Saint-Aimé, Q.
	Hélie, Lucien	Saint-Grégoire, Q.
	Langlois, C.-Antoine	Montréal, Q.
	Langlois, Edgar	Montréal, Q.
	Lapointe, J.-Hector	Ottawa, Ont.
	Lightstone, Albert	Montréal, Q.
	Pepin, Roméo	Saint-Aimé, Q.
	Phaneuf, Emile	Saint-Antoine, Q.
	Robillard, L.-Romuald	Thurso, Q.
	Robert, Lionel	Montréal, Q.
	Saint-Pierre, J.-C.	Nicolet, Q.
	Thérien, Adonias	Montréal, Q.

IIme Année

MM.	**Aucoin, Laz.**	Eastern Harbour, N. E.
	Arpin, C.-N.	Sainte-Madeleine, Q.
	Bernard, Arsène	Beloeil, Q.

Beaudin, Adj.	Beacher Falls, Q.
Bohémier, Charles-A.	Saint-Boniface, Man.
Careau, Armand	Sainte-Marie-de-Monnoir, Q.
Cheff, Séville	Big-Point, Ont.
Chabot, Ernest	Montréal, Q.
Champagne, Joséphat	Saint-George-de-Windsor, Q.
Daviault, Stanislas	Berthier, Q.
Deblois, Ch.-E.	Angus, Q.
Deslauriers, J.	Montréal, Q.
Dostaler, Alp.	Ottawa, Ont.
Dubé, Edmond	Montréal, Q.
Dubé, Benjamin	Bécancourt, Q.
Dufresne, J.-A.	Saint-Maurice, Q.
Dutilly, Ant.	Saint-Hyacinthe, Q.
Fontaine, Rosario	Rougemont, Q.
Guibord, J.-Edouard	Grand'Mère, Q.
Hamel, Oscar	Sainte-Gertrude, Q.
Hébert, L.	Saint-Rémi, Q.
Hernandez, Gaspard	Mexique.
Labelle, Avila	Montréal, Q.
Laferrière, Edouard	Sorel, Q.
Lajoie, Léon-Gérin	Montréal, Q.
Laurendeau, Aldéni	Saint-Gabriel-de-Brandon, Q.
McIntosh, James-L.	Montréal, Q.
Mignault, Jean	Montréal, Q.
Olivier, Adolphe	Montréal, Q.
Paquin, René	Saint-Boniface, Man.
Partus, Rémi-Alph.	Descousse, N.-E.
Picotte, Roméo	Montréal, Q.
Plante, Anatole	Montréal, Q.
Pratt, Edmond	Montréal, Q.
Prud'homme, Hector	Saint-Eustache, Q.
Renaud, Alex.	Ottawa, Ont.
Roch, Lucien	Saint-Gabriel-de-Brandon, Q.
Sénécal, L.-Paul	Saint-Césaire, Q.
Vallée, Roméo	Montréal, Q.
Yergeau, Frank	Compton, Q.

Ière Année

MM. Archambault, Paul	Montréal, Q.
Aucoin, Amédée	New-Waterford, N.-E.
Aumont, Armand	Saint-Jacques, Q.

Beaudoin, L.-Ph.	Lennoxville, Q.
Bessette, Ubald	Montréal, Q.
Bertrand, Albert	Plessisville, Q.
Caza, Edmond	Saint-Anicet, Q.
Choquette, J.-B.	Saint-Pie, Q.
Comtois, Albert	Sainte-Julie, Q.
Delongchamps, Edouard	Saint-Roch-l'Achigan, Q.
Delâge, J.-B.	Sainte-Madeleine, Q.
Faucher, François	Saint-Ephrem, Q.
Labelle, Alphonse	Saint-Jérôme, Q.
Lacharité, Vilmer	Saint-Wenceslas, Q.
Lamarche, Adolphe	Montréal, Q.
Lespérance, Henri	Montréal, Q.
Mathieu, G.	Lachenaie, Q.
Millette, Jean	Montréal, Q.
Paré, L.-Joseph	Pointe-aux-Trembles, Q.
Parent, Joseph	Walkerville, Ont.
Plouffe, Roméo	Saint-Martin, Q.
Prud'homme, Ernest	L'Epiphanie, Q.
Robin, Paul	Montréal, Q.
Rondeau, Alph.	Lanoraie, Q.
Sanche, Hector	Mazerville, Q.
Tétreault, Edouard	Saint-Pie, Q.
Toupin, Côme	Saint-Chrysostôme, Q.
Toupin, Hector	Saint-Chrysostôme, Q.

Nombre des élèves : 136.

EXAMENS DE FIN D'ANNEE

1914-1915

ELEVES DE PREMIERE ANNEE QUI ONT PASSE AVEC SUCCES SUR TOUTES LES MATIERES

MM. Archambault, Paul
Deslongchamps, J.-E.
Deslages, J.-B.
Mathieu, G.
Paré, Louis-Joseph

MM. Parent, Joseph
Prud'homme, Ernest
Rondeau, Alphonse
Royer, Lucien
Sanche, Hector

ELEVES DE DEUXIEME ANNEE QUI ONT PASSE SUR TOUTES LES MATIERES DE L'EXAMEN

MM. Bohémier, Charles-Art.
Cheff, Séville
Champagne, Joseph
Dubé, Edmond
Fontaine, Rosario
Guibord, Joseph-Edmond
Hernandez, Gaspard

MM. Lajoie, Léon-Gérin
Lapointe, Joseph-H.
Mignault, Jean
Olivier, Adolphe
Paquin, Pierre
Picotte, Roméo
Sénécal, L.-P.

ELEVES DE TROISIEME ANNEE QUI ONT PASSE AVEC SUCCES SUR TOUTES LES MATIERES DU BACCALAUREAT, ET QUI ONT DROIT AU TITRE DE BACHELIER EN MEDECINE

MM. Bachand, J.-E.
Baril, Henri
Beaudoin, Raymond
Bellerose, Antonio
Bibeau, Barthélemy
Brunet, Ernest
Demers, Amédée
Dubuc, Charles
Fortier, Henri
Gagné, Arthur

MM. Gauthier, Louis-Z.
Hébert, Roch
Hélie, Lucien
Langlois, Charles-Arthur
Langlois, Edgar
Lapointe, Jos.-Phil.
Pépin, Roméo
Phaneuf, Emile
Robillard, Louis-Romuald
Thérien, Adonias

ELEVES DE QUATRIEME ANNEE QUI ONT PASSE SUR TOUTES LES MATIERES

MM. Choquette, Stanislas
Coallier, Joseph-T.
Gariépy, Ernest
Jacques, Elphège
Laroche, Albert

MM. Lévesque, Albert
Mailloux, Henri
Michaud, Rodolphe
Poisson, Albert
Viens, Léonide

DOCTEURS

MM. Adam, Alfred
Beaudry, Stanislas
Bertrand, Charles, *a. d.*
Bissonnette, Tancrède, *a. d.*
Brault, J.-Ernest
DeCotret, Gaston-A.-T., *a.d.*
Garand, Lucien
Gauthier, Pierre-Paul

MM. Gravel, Lionel
Houle, Joseph-Firmin
Larose, J.-Ulysse
Millette, Georges-Etienne
Piette, Edmond, *a. d.*
Thibeault, Judes
Vasseur, Arthur-L.

PRIX HINGSTON

M. Edmond Piette

HORAIRE DES COURS

COURS DE PREMIERE ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Physiologie Dr Duval	8	8	8	8	8		
Anatomie Dr Mignault	9	9	9	9	9		
Chimie théorique Dr Rivet	10	10	10	10	10		
Histologie Dr A. Saint-Pierre	2 à 4		2 à 4		2 à 4		
Ostéologie Dr Delorme	4	4	4	4	4		Jusqu'au 1er novembre.
Anatomie pratique Dr Delorme	4	4	4	4	4		

COURS DE PREMIERE ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Physiologie Drs Duval et Asselin	8	8	8	8	8		
Anatomie Dr Mignault	9	9	9	9	9		
Chimie théorique Dr Rivet	10	10	10	10	10		
Chimie pratique Dr Baril	2 à 4		2 à 4		2 à 4		
Histologie Dr A. Saint-Pierre		2 à 4		2 à 4			
Anatomie pratique Dr Delorme	4	4	4	4	4		

COURS DE DEUXIEME ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Physiologie Dr Duval	8	8	8	8	8		
Anatomie Dr Mignault	9	9	9	9	9		
Chimie théorique Dr Rivet	10	10	10	10	10		
Propédeutique médicale Dr Hébert	11	11	11	11	11		Hôpital Notre-Dame. (Par groupes).
Petite chirurgie Dr Fournier	11	11	11	11	11	11	Hôpital Notre-Dame. (Par groupes).
Bactériologie Dr Bernier	2 à 4		2 à 4		2 à 4		
Chimie pratique Dr Baril		2 à 4		2 à 4			
Anatomie pratique Dr Delorme	4	4	4	4	4		

COURS DE DEUXIEME ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Physiologie Drs Duval et Asselin	8	8	8	8	8		
Anatomie Dr Mignault	9	9	9	9	9		
Chimie théorique Dr Rivet	10	10	10	10	10		
Propédeutique médicale Dr Hébert	11	11	11	11	11		Hôpital Notre-Dame. (Par groupes).
Petite chirurgie Dr Fournier	11	11	11	1	11	11	Hôpital Notre-Dame. (Par groupes).
Histologie Dr A. Saint-Pierre	2 à 4		2 à 4		2 à 4		
Bactériologie Dr Bernier		2 à 4		2 à 4			
Anatomie pratique Dr Delorme	4	4	4	4	4		Jusqu'au 1er avril.
Pharmacologie M. Laurence	4	4	4	4	4		Du 1er avril à la fin du terme.

COURS DE TROISIEME ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Pathologie médicale Dr Lesage	2	2	2	2	2		
Matière médicale Dr Fortier	3	3	3	3	3		
Pathologie chirurgicale Dr Parizeau	4		4		4		
Hygiène Dr Valin		4		4			
Obstétrique Dr de Cotret	5	5	5	5	5		

COURS DE TROISIEME ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Pathologie médicale Dr Lesage	2	2	2	2	2		
Matière médicale Dr Fortier	3	3	3	3	3		
Pathologie chirurgicale Dr Parizeau	4		4		4		Jusqu'au 1er avril.
Hygiène Dr Valin		4		4			Jusqu'au 1er avril.
Pathologie générale Dr Bernier	4	4	4	4	4		Du 1er avril à la fin du terme.
Médecine légale Dr Derome	5	5	5	5	5		

CLINIQUES DE TROISIEME ANNEE.

HOPITAL NOTRE-DAME

1er Terme. — Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Travaux cliniques de laboratoire	9	9	9	9	9	9	Par groupes, sous la direction des professeurs de clinique.
Chirurgie Dr O.-F. Mercier		10		10		10	Toute la classe.
Médecine Dr Benoit	10		10		10		Toute la classe.

HOTEL-DIEU

2me Terme.—Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Travaux cliniques de laboratoire	9	9	9	9	9	9	Par groupes, sous la direction des professeurs de clinique.
Médecine Dr Guérin	10	10	10	10	10	10	Par groupes.
Chirurgie Dr Marien	10	10	10	10	10	10	Par groupes.

COURS DE QUATRIEME ANNEE. — 1er TERME.

Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Pathologie médicale Dr Lesage	2	2	2	2	3		
Matière médicale Dr Fortier	3	3	3	3	3		
Pathologie chirurgicale Dr Parizeau	4		4		4		
Hygiène Dr Valin		4		4			
Obstétrique Dr de Cotret	5	5	5	5	5		

COURS DE QUATRIEME ANNEE. — 2me TERME.

Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Pathologie médicale Dr Lesage	2	2	2	2	2		Jusqu'au 1er avril.
Matière médicale Dr Fortier	3	3	3	3	3		Jusqu'au 1er avril.
Anatomie pathologique Dr Latreille	2 à 4		2 à 4		2 à 4		Du 1er avril à la fin du terme.
Anatomie topographique et chirurgie opératoire Dr Rhéaume		2 à 4		2 à 4		2 à 4	Du 1er avril à la fin du terme.
Pathologie chirurgicale Dr Parizeau	4		4		4		Jusqu'au 1er avril.
Hygiène Dr Valin		4		4			Jusqu'au 1er avril.
Pédiatrie Dr Masson	4	4	4	4	4		Du 1er avril à la fin du terme.
Médecine légale Dr Derome	5	5	5	5	5		

CLINIQUES DE QUATRIEME ANNEE

HOTEL-DIEU

1er Terme. — Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Travaux cliniques d'anatomie pathologique Dr Latreille	9	9	9	9	9	9	Par groupes.
Médecine Dr Guérin	10	10	10	10	10	10	Par groupes.
Chirurgie Dr Marien	10	10	10	10	10	10	Par groupes.

HOPITAL NOTRE-DAME

2me Terme.—Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Ophtalmologie, rhino-laryngologie Dr Foucher			9		9		Toute la classe.
Gynécologie Dr Harwood	9			9			Toute la classe.
Médecine Dr Benoit	10		10		10		Toute la classe.
Chirurgie Dr O.-F. Mercier		10		10		10	Toute la classe.

MATERNITE DES SŒURS DE MISERICORDE

2me Terme.—Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Obstétrique (1) Dr de Cotret		8.30				8.30	Toute la classe.

(1) Les accouchements se pratiquent durant la quatrième année, du 1er octobre jusqu'à la fin de l'année académique, par groupes de 6 à 12, suivant les cas et sur avis spécial.

CLINIQUES DE CINQUIEME ANNEE. — (Matin).

HOPITAL NOTRE-DAME

1er Terme. — Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Ophtalmologie, rhino-laryngologie Dr Foucher			9		9		
Gynécologie Dr Harwood	9			9			
Dermatologie et syphiligraphie Dr Archambault					10		
Voies urinaires Dr Fournier					11		
Médecine Dr Benoit	10		10				
Chirurgie Dr O.-F. Mercier		10		10			

CLINIQUES DE CINQUIEME ANNEE. — (Matin).

MATERNITE DES SŒURS DE MISERICORDE

1er Terme. — Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Obstétrique Dr de Cotret		8 30				8.30	

HOTEL-DIEU

2me Terme.—Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Travaux cliniques d'anatomie pathologique Dr Latreille	9	9	9	9	9		Par groupes.
Médecine Dr Guérin	10	10	10	10	10		Par groupes.
Chirurgie Dr Marien	10	10	10	10	10		Par groupes.

HOPITAL SAINTE-JUSTINE (Toute l'année)

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Pédiatrie Dr Masson						10	

COURS ET CLINIQUES DE CINQUIEME ANNEE.—(Soir)

1er Terme. — Du 1er octobre au 1er février.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Maladies mentales Cours et cliniques à l'asile Saint-Jean de Dieu. Dr Villeneuve	2						
Maladies nerveuses Hôpital Notre-Dame Drs Villeneuve et Prévost			2				
Allaitement et maladies des nourrissons. Dr Cormier. Crèche des Soeurs Grises				3			
Démonstrations obstétricales sur les mannequins. Dr de Cotret		4			4		Par groupes, à la Faculté.
Phtisiothérapie Institut Bruchési Dr Dubé		5			5		Par groupes.
Physiothérapie Hôpital Notre-Dame Dr Panneton			5				
Dermatologie Dr Décarie				5			A la Faculté.

COURS DE CINQUIEME ANNEE. — (Soir).

2me Terme.—Du 1er février jusqu'à la fin de l'année académique.

	Lundi Heures	Mardi Heures	Mercredi Heures	Jeudi Heures	Vendredi Heures	Samedi Heures	Remarques
Maladies mentales Cours et cliniques à l'asile Saint-Jean de Dieu. Dr Villeneuve	2						
Maladies nerveuses Hôpital Notre-Dame Drs Villeneuve et Prévost			2				
Maladies contagieuses Hôpital Saint-Paul . Dr Leduc				3			Par groupes.
Histoire de la médecine Dr A.-F. Mercier		4			4		
Déontologie médicale Dr St-Jacques			5				
Phtisiothérapie Institut Bruchési Dr Dubé		5			5		Par groupes.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — GRADES ACADEMIQUES

L'Université Laval accorde aux élèves de la Faculté de Médecine, porteurs d'un certificat d'aptitude délivré par l'Ecole, dans les conditions prévues par la loi et le règlement, deux grades : le baccalauréat et le doctorat.

BACCALAUREAT

Pour obtenir le baccalauréat, il faut avoir suivi régulièrement tous les cours inscrits au programme des matières primaires, et avoir conservé, dans un examen spécial sur ces matières, un minimum de 50 points sur 100.

Le baccalauréat ne vaut que comme preuve scientifique. Il indique que l'élève a subi avec succès l'examen sur les matières primaires.

DOCTORAT

Le doctorat s'accorde après cinq années d'études et comporte, suivant la valeur relative de l'examen, une des trois notes suivantes : avec très grande distinction, *summa cum laude;* avec grande distinction, *magna cum laude;* avec distinction, *cum laude.*

La note *summa cum laude* est accordée à l'élève qui conserve, sur toutes les matières du double examen, la note *très bien.*

La note *magna cum laude* à celui qui obtient, avec plusieurs *bien,* une majorité de *très bien.*

La note *cum laude* à celui qui obtient un nombre de *bien* plus grand que celui des *très bien.*

Cette troisième note peut être méritée malgré un ou quelques *assez bien,* pourvu que chacun de ces *assez bien* soit compensé par deux *très bien.*

Le candidat qui conserve, au moins sur chaque matière, la note *assez bien* reçoit le titre de docteur, sans note qualificative. Toute note inférieure à celle-là, sur quelque matière que ce soit, est éliminatoire.

Tout élève obligé de subir un nouvel examen, soit partiellement, soit sur toutes les matières, ne peut bénéficier d'aucune note qualificative.

DIPLOMES

Les diplômes de bacheliers doivent être demandés au secrétaire de l'Université Laval de Québec, en produisant un certificat du secrétaire de la Faculté ; ceux de docteurs, obligatoires, doivent être demandés au secrétaire de la Faculté.

II. — EQUIVALENCE

Tout élève d'une autre université, qui désire être admis à suivre les cours de la Faculté, avec équivalence pour les cours déjà suivis ou les grades obtenus, doit présenter avec sa requête :

1. Un annuaire de l'Université où il a commencé ses études et donnant un programme détaillé des cours ;

2. Un rapport sur les cours qu'il a suivis ;

3. Un état des grades obtenus et un certificat de bonnes moeurs ;

4. Une carte d'identité.

Toutes ces pièces seront soumises à la Faculté, qui décidera quels cours supplémentaires le postulant devra suivre, et quels examens il devra subir.

Cependant, tout postulant devra au moins suivre les cours de la dernière année et subir l'examen sur les matières finales.

III. — EXERCICE DE LA MEDECINE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Bien que l'examen pour le doctorat et la licence soit absolument le même et que le programme et la durée des études soient identiques dans les deux cas, l'élève doit savoir que le diplôme de docteur en médecine, conféré par les facultés de médecine de la Province, ne donne pas le droit *ipso facto* d'exercer la médecine dans la province de Québec. D'après la loi médicale, l'élève qui désire pratiquer la médecine dans la province de Québec, après y avoir fait ses études médicales, doit au préalable avoir été admis à l'étude par le Bureau provincial de médecine, puis en avoir obtenu la licence ou droit de pratique par des examens subis devant un jury composé de professeurs de la Faculté et de représentants du Bureau.

Ces examens portent sur les mêmes matières pour le doctorat et pour la licence ; et si les élèves sont pourvus du certificat d'admission à l'étude délivré par le Bureau, ils sont

subis en même temps; de sorte que la même épreuve sert pour les deux titres.

Les études médicales, en vue de l'obtention de la licence, ne comptent qu'à partir de l'admission à l'étude par le Bureau: l'élève ne peut donc espérer obtenir la licence, que cinq années après son admission à l'étude par le Bureau.

Comme la même disposition existe dans les autres provinces, l'élève qui se destine à la pratique de la médecine dans une autre province doit se renseigner exactement sur les conditions d'admission à l'étude de la médecine dans telle province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales. Le certificat d'admission à l'étude, délivré par le Bureau médical d'une autre province, est accepté comme l'équivalent de l'examen préliminaire exigé par la Faculté.

Pour plus amples renseignements, l'élève trouvera plus loin les lois et règlements du Bureau provincial de médecine, qui régissent l'admission à l'étude et à la pratique de la médecine, dans la province de Québec.

IV. — LICENCE FEDERALE

Le parlement du Canada vient de compléter par des amendements la loi médicale du Canada. Une disposition de cette loi donne à la licence provinciale une valeur inestimable. Tout porteur d'une licence provinciale peut se présenter devant le bureau central d'examinateurs nommés par le Conseil fédéral; et, s'il satisfait à l'épreuve, en obtenir un diplôme lui permettant d'exercer la médecine dans toutes les provinces du Canada, sans autre formalité que l'inscription et l'acquittement des droits. Le porteur de ce

diplôme pourra aussi obtenir l'équivalence en Angleterre et dans toutes les possessions anglaises.

Il importe donc pour tout élève d'obtenir le certificat d'admission à l'étude de la médecine, délivré par le Bureau provincial de médecine, avant de commencer ses études médicales, et d'avoir ainsi accès à la licence provinciale et à la licence fédérale. L'élève se donne de la sorte la possibilité d'obtenir un diplôme presque universel.

Il serait désirable que les directeurs des maisons d'éducation préviennent ceux de leurs élèves, qui se destinent à l'étude de la médecine, de l'importance de ne pas commencer leurs études médicales avant d'avoir obtenu du Bureau provincial de médecine un certificat d'admission à l'étude.

V. — SESSION 1915-1916

OUVERTURE DES COURS

Les cours s'ouvriront le 5 octobre et se continueront jusqu'à la fin de la session, sans interruption, sauf les vacances de Noël et de Pâques, les congés et fêtes universitaires et les congés autorisés par le doyen.

EXAMEN PRELIMINAIRE

Le 14 octobre aura lieu l'examen préliminaire, pour les élèves qui n'ont pas de brevet et qui n'ont pas obtenu de dispense, en produisant un titre équivalent.

EXAMEN DE REPRISE

L'examen de reprise pour l'obtention du baccalauréat et du doctorat aura lieu le 16 septembre.

VI. — ADMISSION AUX COURS

Pour être admis à suivre les cours de la Faculté en vue de l'obtention du diplôme de docteur en médecine, l'élève doit fournir un certificat de bonnes moeurs et subir devant un jury nommé par la Faculté un examen d'aptitude sur les matières suivantes :

LATIN. — *Commentaires* de César, liv. IV, V, VI. — *Enéïde* de Virgile, liv. V et VI. — *Pro Milone.* — Le candidat devra aussi avoir une connaissance sérieuse de la grammaire latine.

FRANÇAIS. — Les candidats devront écrire une courte composition sur un sujet donné. Cette composition permettra aux examinateurs de juger si l'élève connaît le mécanisme général de la langue, s'il peut trouver les idées d'un développement et les agencer convenablement. Ils doivent aussi répondre à des questions de grammaire, d'étymologie et d'analyse grammaticale et logique.

Les candidats traduiront quelques passages des huit premiers livres de la vie de Colomb (Life of Colombus), par Washington Irving. Ils devront aussi répondre à des questions de grammaire anglaise et traduire en anglais quelques phrases de *Télémaque*.

BELLES-LETTRES. — Principes de belles-lettres et de rhétorique; histoire de la littérature des siècles de Périclès en Grèce, d'Auguste à Rome, du 17e, du 18e et du 19e siècles en France et en Angleterre.

HISTOIRE. — Notions générales sur l'histoire de la Grèce et de Rome, avec connaissance spéciale de l'histoire d'Angleterre, de France et du Canada.

Géographie. — Notions générales sur la géographie universelle avec connaissance spéciale de la géographie de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord.

Arithmétique. — Fractions ordinaires et décimales, proportions simples et composées, intérêts et autres règles basées sur le pourcentage, racine carrée.

Algèbre. — Fractions et équations du premier degré à une ou plusieurs inconnues.

Géométrie. — Les quatre premiers livres d'Euclide et le sixième, ou la partie de la géométrie plane correspondant à ces livres dans Eysséric et Pascal. Calcul des lignes, des surfaces et des volumes des figures géométriques régulières sans démonstration.

Chimie. — Notions générales, telles que dans Wurtz, Troost ou Roscoe.

Botanique. — Notions générales, telles que dans Moyen, Provancher, Laflamme ou Spotton.

Physique. — Notions générales, telles que dans Ganot ou dans sa traduction par Peck.

Philosophie. — Notions générales sur toute la philosophie.

Zoologie.—Notions générales (Huard) (1).

---

(1) Tout candidat surpris à copier, ou à aider quelqu'un à copier, ou à se servir de livres ou de notes, sera immédiatement renvoyé de la salle. A la fin de l'examen, chaque candidat sera requis de faire la déclaration solennelle qu'il n'a eu recours à aucun moyen frauduleux pour réussir dans son examen. Il devra aussi fournir la preuve de son identité.

L'élève est dispensé de cet examen s'il est porteur d'un diplôme de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts, délivré par une université canadienne, du Royaume-Uni ou par une université étrangère reconnue, ou du brevet d'admission à l'étude de la médecine accordé par le Bureau provincial de médecine de la province de Québec, ou de tout autre corps similaire des autres provinces du Canada.

L'élève qui n'est pas porteur d'un certificat d'admission à l'étude de la médecine, délivré par le Bureau provincial de médecine, doit donner avis au secrétaire de la Faculté de son intention d'étudier la médecine, au moins quinze jours avant l'ouverture des cours. Si tel élève désire se faire dispenser de l'examen préliminaire en vertu d'un motif d'exemption reconnu par la Faculté, il doit adresser au secrétaire de la Faculté, en même temps que sa demande d'inscription, les titres, certificats, pièces justificatives, etc. dont il entend se prévaloir à cet effet. Tel élève sera informé si l'équivalence peut lui être accordée.

Il y a encore lieu d'insister ici sur l'importance majeure pour l'élève d'obtenir du Bureau provincial de médecine le certificat d'admission à l'étude, puisque ce certificat lui permet non seulement d'acquérir la licence, c'est-à-dire le droit de pratiquer dans la province de Québec, mais même la licence fédérale, c'est-à-dire le droit de pratiquer dans toutes les provinces du Canada et même dans toutes les possessions anglaises.

Sans le certificat d'admission à l'étude délivré par le Bureau provincial de médecine, l'élève ne peut espérer pou-

voir exercer la médecine dans la province de Québec et il perd ainsi une occasion facile d'obtenir celui de pratiquer dans tout le Canada.

INSCRIPTION

Tout élève ainsi admis à suivre les cours doit, après son admission et au commencement de chaque année scolaire, faire inscrire ses nom et prénoms, le lieu et la date de sa naissance, son domicile personnel et celui de ses parents ou tuteur, dans le régistre de la Faculté et obtenir du trésorier une carte d'inscription. Cette carte n'est délivrée que sur acquit des droits prescrits par le Conseil: elle est strictement personnelle et ne peut être prêtée.

La scolarité ne compte qu'à partir de la première inscription; et l'année courante, qu'à partir de la date de l'inscription annuelle.

Personne n'est admis aux cours, ni même considéré comme élève en médecine, tant qu'il n'a pas été inscrit régulièrement pour l'année courante.

Le régistre d'inscription est clos le 15 octobre pour l'année courante. Après cette date, aucun élève ne peut être inscrit, à moins d'une autorisation spéciale du Conseil laquelle ne peut être accordée que sur demande écrite, exposant les raisons qui ont empêché l'élève de s'inscrire à l'époque voulue par le règlement.

VII. — DEBOURSES

SOMMES A DEBOURSER

Inscription annuelle	$ 5.00
Cours de l'année entière	100.00
Travaux pratiques à la Faculté et aux hôpitaux	10.00
Maison des étudiants	5.00
Hôpitaux (Hôtel-Dieu et hôpital Notre-Dame)	8.00
Diplôme de docteur en médecine	20.00
Les élèves qui suivent des cours partiels:	
Inscription	5.00
Chaque cours	10.00
Maternité (12 mois)	8.00

DEBOURSES EVENTUELS

Admission à l'étude de la médecine pour les élèves qui n'ont pas obtenu le brevet d'admission du Bureau provincial de médecine	$10.00
Partie de dissection à reprendre	5.00
Reprise d'examen scolaire, soit que l'élève ait négligé de se présenter au temps règlementaire, soit qu'il ait échoué sur une ou plusieurs matières du cours	5.00
Toute reprise d'examen de baccalauréat ou de doctorat sur une matière	10.00
Sur chaque matière subséquente	5.00

Le premier versement doit être fait dans la première quinzaine du mois d'octobre, et le second, dans la première quinzaine du mois de janvier.

Pour les élèves de première année, sous brevet, le premier versement est de $65.00, et comprend l'inscription, la moitié du cours de l'année entière, la maison des étudiants et la moitié du montant des travaux pratiques.

Pour les élèves de première, qui n'ont pas de brevet du Bureau Provincial de Médecine, le premier versement est de $75.00.

Pour les élèves des autres années, le premier versement est de $73.00, et comprend la carte pour les hôpitaux (Hôtel-Dieu et Notre-Dame).

Le second versement est de $55.00.

Ceux qui paieront le montant complet de l'année avant le 15 octobre, auront droit à une remise de $5.00.

Il sera chargé un intérêt de 5% par année sur toute balance due, jusqu'à ce qu'elle soit acquittée et aucun élève ne sera admis à se présenter aux examens de fin d'année, à moins d'avoir acquitté ses redevances à la Faculté.

La carte d'hôpital pour l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Notre-Dame est obligatoire pour les élèves de 2ème, 3ème, 4ème et 5ème année.

La cotisation pour la Maison des étudiants est obligatoire pour les étudiants des cinq années; elle est perçue par le trésorier, ainsi que le prix de la carte d'hôpital.

La carte d'admission à la Maternité est obligatoire pour les élèves de 3ème et 4ème année; le prix en est perçu à l'hôpital des Soeurs de la Miséricorde.

Le bureau du trésorier est ouvert tous les soirs, samedi et dimanche exceptés, de 4.45 heures à 5.45 heures du soir, pen-

dant les mois d'octobre et janvier, et à la même heure, les lundi, mercredi et vendredi, pendant les autres mois de l'année académique.

Les élèves de première et de deuxième année sont tenus de déposer la somme de $10.00 pour garantir la casse dans le laboratoire de chimie. Cette somme leur est remise à la fin de chaque année scolaire, déduction faite des objets brisés par eux.

VIII. — ENSEIGNEMENT

Les études en vue du doctorat en médecine durent cinq années.

L'enseignement en vue du doctorat en médecine comprend :

1o Un enseignement théorique présentant l'ensemble des connaissances nécessaires au futur docteur en médecine ;

2o Un enseignement technique donné dans les laboratoires (travaux pratiques) et coordonné à l'enseignement théorique ;

3o Un enseignement clinique donné dans les divers hôpitaux.

ENSEIGNEMENT THEORIQUE

L'enseignement théorique comprend :

Anatomie descriptive,
Anatomie topographique,
Histologie,
Physiologie et embryologie,
Chimie générale,

Chimie médicale,
Bactériologie,
Anatomie pathologique,
Pathologie générale,
Pathologie médicale,
Pathologie chirurgicale,
Obstétrique,
Gynécologie,
Médecine opératoire,
Thérapeutique et matière médicale,
Pharmacologie,
Pédiatrie,
Médecine légale et toxicologie,
Maladies mentales et nerveuses,
Phtisiothérapie,
Dermatologie et syphiligraphie,
Ophtalmologie, otologie et rhino-laryngologie,
Electricité médicale et physiothérapie,
Histoire de la médecine et déontologie médicale,
Hygiène.

Tous ces enseignements sont complétés suivant leur nature par des démonstrations et des travaux pratiques.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (travaux pratiques)

Les travaux pratiques sont obligatoires et sont répartis entre les cinq années de scolarité.

Le travail de l'étudiant aux travaux pratiques est constaté par des interrogatoires et des manipulations.

L'enseignement technique comprend :

Anatomie pratique (dissection),
Physiologie expérimentale,
Histologie normale pratique,
Anatomie pathologique pratique,
Bactériologie pratique,
Chirurgie opératoire.
La dissection se fait par régions.

Chaque élève doit disséquer au moins six régions, soit trois régions par année, avant de passer les examens d'anatomie.

Chaque élève est interrogé trois fois par le professeur d'anatomie pratique au cours de la dissection de chaque région, et, si ses réponses sont satisfaisantes, il reçoit séance tenante les initiales du professeur sur sa carte de dissection, ainsi que la date de cette signature.

Le professeur d'anatomie pratique inscrit au registre les noms de ses élèves, les régions qu'ils ont disséquées et la période de cette dissection.

ENSEIGNEMENT CLINIQUE

L'enseignement clinique comprend, avec les exercices pratiques qui y sont afférents :

1o L'enseignement élémentaire et pratique de la séméiologie et de la technique sémiotique pour les élèves des premières années.

2o La clinique médicale, la clinique chirurgicale, la clinique obstétricale.

3o L'enseignement complémentaire des cliniques spéciales suivantes :

Maladies nerveuses,
Maladies mentales,
Maladies infantiles,
Ophtalmologie,
Oto-rhino-laryngologie,
Gynécologie,
Maladies contagieuses,
Syphilis et dermatologie.

COURS PARTIELS

1. Les étudiants en droit qui désirent suivre les cours d'anatomie, de jurisprudence médicale et de toxicologie peuvent être admis à ces leçons en prenant une carte chez le trésorier.

2. Les étudiants en pharmacie sont admis à suivre les cours requis par les règlements du Collège de Pharmacie.

EXAMENS

Pour être admis aux examens, l'élève doit posséder toutes les inscriptions requises, avoir passé avec succès tous les examens antérieurs ou réparé les échecs, avoir acquitté tous les droits, avoir été assidu aux cours, avoir tenu une bonne conduite et n'être passible d'aucune peine disciplinaire.

Les examens qui déterminent la collation du grade de docteur en médecine sont de deux ordres :

1o Les examens scolaires;

2o Les examens de doctorat.

Examens scolaires

Les examens scolaires ont lieu à la fin de la première et de la troisième année. Ils portent sur les matières enseignées durant l'année, sauf la pathologie générale et la bactériologie qui font partie de l'examen de doctorat. Chacun d'eux comprend des épreuves pratiques et des épreuves écrites ou orales.

Examens de doctorat

Les examens de doctorat portent sur toute l'étendue des matières enseignées. Chacun d'eux comprend des épreuves pratiques et des épreuves orales, suivant la nature de l'enseignement.

Les examens de doctorat ont lieu à la fin de l'année d'études correspondante et les examens de reprise, au commencement de l'année scolaire suivante.

Les dates en sont fixées par le doyen.

Aucun examen individuel ne peut avoir lieu en dehors des deux sessions règlementaires ni des lieux ordinaires des examens.

Tout étudiant, à moins d'une autorisation du doyen, laquelle n'est accordée que pour motif grave, doit subir l'examen correspondant à son année d'étude, à la session de fin d'année. Sont seuls admis à se présenter à la session du commencement d'année, les candidats ajournés à la session de fin d'année ou autorisés à ne pas s'y présenter.

L'élève doit conserver au moins cinquante pour cent des points attribués à l'ensemble des matières d'un examen et cinquante pour cent sur chaque matière en particulier.

L'élève peut reprendre toute matière sur laquelle il a échoué, pourvu qu'il ait conservé la moyenne des points sur l'ensemble. S'il ne conserve pas la moyenne des points sur l'ensemble, il doit reprendre toutes les matières de l'examen.

Nul élève ne peut après sa deuxième année commencer la troisième année, ni obtenir son inscription pour la troisième année, s'il ne s'est présenté à l'examen et s'il n'a conservé cinquante pour cent sur l'ensemble des points attribués aux matières de l'examen de doctorat de la fin de la deuxième année. Tout élève qui n'a pas ainsi conservé la moitié des points attribués à l'ensemble des matières de l'examen de la fin de la deuxième année, est tenu de recommencer et de payer de nouveau tous les cours de la deuxième année et de subir de nouveau l'examen sur toutes les matières.

Il y a un examen de reprise à la fin de la troisième année, pour les élèves qui ont échoué sur quelques matières de l'examen à la fin de la deuxième année, pourvu qu'ils aient satisfait sur l'ensemble.

Si l'élève échoue de nouveau, il doit se présenter à l'examen de reprise suivant. Si, à cet examen, il ne répare pas les échecs éprouvés, il ne peut être inscrit pour la quatrième année, tant qu'il n'a pas subi avec succès, à un examen régulier subséquent, une nouvelle épreuve sur les matières sur lesquelles il a échoué.

Nul élève ne peut, après sa quatrième année, commencer la cinquième année, ni obtenir son inscription pour la cinquième année, s'il n'a subi avec succès tous les examens an-

térieurs ou réparé tous les échecs, le plus tard à l'examen de reprise du commencement de la cinquième année.

Le jury d'examen se compose de deux professeurs : titulaire, adjoint ou agrégé en exercice. Le professeur du cours est de droit l'un des examinateurs.

La note donnée sur toute matière à un examen est finale pour cette matière et cet examen. Elle règle le sort de l'élève sans compensation possible par les notes obtenues sur d'autres matières.

Les examens de doctorat sont répartis comme suit :

MATIERES DE L'EXAMEN :	Nombre des points
Deuxième Année :	
Chimie générale	30
Anatomie descriptive	100
Anatomie topographique	100
Physiologie théorique et pratique	100
Histologie normale théorique et pratique	30
Bactériologie pratique	30
Troisième Année :	
Pathologie générale	100
Quatrième Année :	
Pathologie médicale	100
Pathologie chirurgicale	60
Thérapeutique et matière médicale	60

	Nombre de points
Tocologie	100
Anatomie pathologique	30
Chirurgie opératoire	30
Pédiatrie théorique et pratique	30
Médecine légale et toxicologie	30

Cinquième Année :

Hygiène	60
Ophtalmologie et oto-rhino-laryngologie	30
Gynécologie	30
Maladies nerveuses et mentales	30
Syphiligraphie et dermatologie	30
Histoire de la médecine et déontologie	10
Clinique interne	100
Clinique externe	100
Clinique des enfants et maladies infectieuses	30
Clinique obstétricale	75

IX. — PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

ANATOMIE GENERALE

ANATOMIE DESCRIPTIVE

Professeur : M. L.-D. Mignault.

ANATOMIE PRATIQUE

Professeur: M. Delorme.

ANATOMIE TOPOGRAPHIQUE
et
CHIRURGIE OPERATOIRE

Professeur: M. Rhéaume.

Démonstrateurs: MM. G.-T. Moreau, Virolle, Robichon, Ferron, Paré, Lefebvre et Gagnon.

Cet enseignement est à la fois théorique et pratique.

Au cours d'anatomie descriptive, le professeur expose aux élèves l'anatomie des os du crâne, des articulations, du système nerveux et des organes, etc., etc. Chaque cours est suivi d'une démonstration sur une pièce anatomique ou sur le sujet préalablement préparé par les prosecteurs. Ce cours, tout en étant didactique, a pour but non seulement de donner des connaissances anatomiques, mais encore de faire l'application de ces connaissances à la pratique médicale et chirurgicale.

Le professeur d'anatomie pratique donne, en outre, aux élèves de première année un cours d'ostéologie et de dissection qui les prépare à profiter de leurs travaux au laboratoire d'anatomie pratique.

L'anatomie pratique s'enseigne à la salle de dissection où les élèves étudient eux-mêmes sur le cadavre l'anatomie générale.

Ces travaux se font sous la surveillance des démonstrateurs et des prosecteurs, dont plusieurs se spécialisent dans la chirurgie, de sorte que leurs démonstrations acquièrent une valeur spéciale pour ceux qui se destinent à cette branche de la médecine.

La salle de dissection est ouverte tous les jours de 4 heures à 6 heures du soir, ainsi que les laboratoires.

L'*anatomie topographique* comprendra 30 leçons pour les élèves de troisième et de quatrième année.

Ce cours, qui sera un complément des leçons données aux élèves des deux premières années, aura pour objet de revoir les différentes régions anatomiques qui ont une importance pratique au point de vue de leurs applications à la médecine et à la chirurgie en particulier.

Les détails de moindre importance seront omis ou étudiés brièvement, tout en donnant l'avantage à l'étudiant qui le désire, de se documenter sur les régions anatomiques qui l'intéressent en particulier.

Ces leçons se feront au moyen de démonstrations, de dissections, de coupes anatomiques congelées et de pièces artificielles.

La *chirurgie opératoire* comprendra une série de leçons de technique chirurgicale sur le cadavre.

Chaque leçon sera d'abord illustrée par des explications didactiques du professeur (schémas, opérations, etc.), puis les élèves, par groupe, sous la surveillance du maître et de ses assistants, répèteront l'opération qui leur aura été illustrée.

Chaque groupe fonctionnera d'après le système de rotation, c'est-à-dire que tout élève passera successivement par les différentes positions qu'occupent ceux qui participent à une intervention chirurgicale.

Ce cours a pour but d'initier les élèves aux manipulations des techniques de l'asepsie et de leur apprendre à exécuter les opérations courantes que tout praticien doit connaître.

PHYSIOLOGIE

Professeur : M. Duval.

Suppléant : M. Asselin.

PHYSIOLOGIE EXPERIMENTALE

Professeur : M. Asselin.

Le cours de physiologie se donne en deux ans ; il est théorique et expérimental. La partie théorique est donnée par M. le professeur Duval, avec explications au tableau par des schémas et des démonstrations.

Le cours de physiologie expérimentale est donné par M. le professeur Asselin. Les élèves assistent à des démonstrations expérimentales faites sur des pigeons, des lapins et autres animaux, dans le but d'étudier les phénomènes de la respiration, de la circulation, du système nerveux, etc.

Un cours d'embryologie est aussi donné par M. le professeur Asselin, comme annexe du cours de physiologie. Ce cours a pour objet l'étude de la formation et des développement de l'embryon et l'organogénie.

CHIMIE

Professeur : M. Rivet.

CHIMIE PRATIQUE

Chargé du cours : M. Baril.

Le cours de chimie est donné chaque année aux élèves de première et de deuxième année qui doivent posséder déjà les préliminaires de cette science. Au début des cours, ces

préliminaires sont assez rapidement passés en revue ; on insiste davantage sur la théorie atomique et les lois chimiques.

On aborde ensuite la chimie organique si importante pour le médecin. Les expériences de chimie organique consistent surtout en analyses opérées sous les yeux des élèves.

La chimie organique terminée, les étudiants passent à la chimie biologique par l'étude théorique et pratique du suc gastrique, des urines, et autres produits physiologiques et pathologiques. Puis vient l'étude des poisons et de leurs antidotes, la toxicologie. Ce cours fait partie de la médecine légale, mais il fut rattaché, il y a quelques années, à la chimie afin de permettre à l'étudiant pleinement au courant de l'action chimique des corps, d'étudier les poisons d'une manière plus complète.

Le cours de chimie théorique est complété par des travaux au laboratoire de chimie pratique.

Sous la direction du professeur de chimie pratique, les élèves font des manipulations de chimie minérale et organique, ainsi que des analyses minérales et biologiques.

Le laboratoire est en outre ouvert aux élèves du cours spécial d'hygiène pratique. Ils y assistent à des démonstration de chimie appliquée et y poursuivent les analyses de l'air, de l'eau, du sol, des eaux d'égoûts, des aliments, des boissons, des condiments, etc.

HISTOLOGIE

Chargé du cours : M. A. Saint-Pierre.

Démonstrateur : M. Jutras.

Le cours d'histologie comprend des leçons théoriques et pratiques données aux élèves durant la première et la deuxième année de leurs études médicales.

Les cours théoriques sont accompagnés de schémas au tableau noir et de projections à l'écran ; chaque leçon est immédiatement suivie d'un cours pratique de microscopie.

Durant sa première année, l'étudiant parcourt toute l'histologie proprement dite et l'anatomie microscopique en même temps qu'il s'initie, dès le début de ses études médicales, à l'usage du microscope.

Dans sa deuxième année, il continue ses études d'histologie, son travail devient plus personnel ; il repasse lui-même toute sa matière en étudiant au microscope les pièces de chacun des tissus et des organes de l'économie sous la direction du professeur et de ses aides.

Au commencement de ces cours de deuxième année, le professeur fait une courte leçon théorique de 15 à 20 minutes sur le sujet que l'élève doit ensuite étudier au microscope durant le cours pratique qui dure une heure et demie.

On apprend à l'étudiant la technique des travaux de laboratoire ainsi que les meilleures méthodes de conservation et d'examen histologique des tissus et des organes. L'élève fait lui-même des dissociations, des inclusions, des coupes, des colorations, etc.

Mais comme la préparation de séries complètes de pièces histologiques prendrait trop de temps à l'élève et qu'il doit nécessairement être pourvu de ces pièces pour pouvoir étudier tous les tissus et tous les organes, la Faculté en fournit aux élèves qui seront, pour ce, tenus de verser la modique somme de cinq dollars à M. le Trésorier de la Faculté, au commencement de la première année.

De plus, comme les microscopes, les microtomes, etc., sont des instruments dispendieux et fragiles entre des mains inexpérimentées, une somme de cinq dollars sera chargée à l'étudiant pour leur usage en deuxième année.

PATHOLOGIE GENERALE

Chargé du cours : M. Bernier.

Le cours de pathologie générale est suivi par les élèves de troisième année, à quatre heures, tous les jours, du 1er avril à la fin de l'année.

Le cours est divisé en deux parties: l'une comprend les causes intrinsèques et extrinsèques des maladies; l'autre comprend les réactions de l'organisme, les processus généraux, pathologiques, les principaux troubles des organes et des appareils.

Les questions de pathologie générale qui se rattachent particulièrement à l'anatomie et à l'histologie pathologique sont étudiées dans des cours spéciaux, par le professeur traitant ces matières.

BACTERIOLOGIE

Professeur: M. Bernier.

Suppléant : M. Jeannotte.

Assistant : M. Aubry.

Le cours de bactériologie est suivi par les élèves de deuxième année. Les cours sont donnés de 2 à 4 heures, les lundis, mercredis et vendredis durant le premier terme, les mardis

et jeudis, durant le second terme, constituant un ensemble de 140 heures.

Les cours théoriques et pratiques ont lieu dans un vaste laboratoire aménagé à cet effet et où les élèves trouvent tout le matériel nécessaire à leurs travaux: microscopes, appareils de stérilisation, etc. En règle générale, ce cours est surtout pratique, précédé d'une courte leçon théorique.

De temps en temps, les élèves sont interrogés sur les sujets traités dans les cours précédents. Les travaux pratiques sont exécutés par les élèves sous la direction des assistants et démonstrateurs, et rendent ces élèves capables de faire toutes les manipulations qu'un médecin peut être appelé à exécuter dans l'exercice de sa profession.

Le cours porte sur la morphologie, la biologie, le rôle des micro-organismes, sur la technique des examens microscopiques, des cultures et des inoculations, sur l'étude de chaque espèce pathogène, en particulier, et sur les principales applications de la bactériologie à l'hygiène.

ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Professeur: M. Latreille.

Assistant : M. C. Saint-Pierre.

Le cours d'anatomie pathologique comprend un enseignement clinique et un enseignement didactique. Il est suivi par les élèves de quatrième et de cinquième année.

L'enseignement clinique est suivi tous les matins de 9 heures à 10 heures dans les laboratoires de l'Hôtel-Dieu par les élèves des cliniques médicales et chirurgicales divisés par groupes de dix. Il porte sur la pratique des autopsies, sur la technique histologique et sur l'examen macrosco-

pique et microscopique des pièces chirurgicales provenant des salles d'opération. Cet enseignement est essentiellement pratique et individuel. Chaque élève, sous la direction du professeur et de ses assistants est entraîné à la technique des travaux du laboratoire, ainsi qu'à l'examen histologique et au diagnostic pathologique des divers spécimens anatomo-cliniques de la pratique médico-chirurgicale courante.

Enfin, un cours didactique réunit les élèves de quatrième année à l'Université dans un cours méthodique d'une trentaine de leçons sur les différents sujets de la pathologie humaine. Commençant par les processus généraux,—les dégénérescences cellulaires et les différents aspects du processus inflammatoire, la tuberculose, la syphilis, les tumeurs — ce cours se poursuit par l'étude plus détaillée des lésions spéciales à chacun des grands systèmes: circulatoire, respiratoire, digestif, urinaire, nerveux et génital.

Chacun de ces sujets est traité dans une leçon théorique et dans une leçon pratique. La leçon théorique comprend un exposé synthétique avec schémas et dessins au tableau noir, et une série de projections à l'écran. La leçon pratique comporte des démonstrations individuelles aux élèves divisés par petits groupes sur les spécimens macroscopiques et microscopiques du musée de pathologie se rapportant au sujet traité.

En résumé, l'outillage perfectionné du laboratoire de l'Hôtel-Dieu avec le matériel anatomo-clinique varié dont il dispose pour l'enseignement et pour les recherches, joint à l'importance toujours croissante du musée de pathologie de la Faculté, tout cela offre à l'étudiant sérieux, de même qu'au jeune gradué consciencieux et enthousiaste, un champ d'exploitation scientifique considérable, en rapport, du reste, avec les progrès si actifs de la médecine moderne.

HYGIENE

Professeur : M. E. Persillier-Lachapelle.

Suppléant : M. Valin.

Ce cours se donne en quatrième et en cinquième année.

Ce cours est rendu pratique par des démonstrations au moyen de cinq ou six cents transparents ou projections lumineuses et cartes murales, et aussi par des visites à des établissements municipaux ou industriels.

Le cours traite successivement : l'hygiène de la personne, des vêtements, des exercices corporels; la prophylaxie générale et spéciale des maladies contagieuses, les règles de l'isolement, de la quarantaine et de la désinfection ; l'air, ses effets sur l'homme ; le sol, son action sur l'homme, son assainissement ; le climat, classification, climats du Canada, climatothérapie ; l'habitation, ses influences sur la santé, éclairage, chauffage. ventilation, drainage ; l'alimentation, principes alimentaires, régime physiologique selon l'âge, le sexe, le repos et le travail, maladies résultant d'un régime mal équilibré ; le lait, altération, conservation, approvisionnement, régime lacté ; l'alimentation carnée, valeur nutritive, inconvénients, préparation des viandes, conservation, inspection ; l'alimentation végétale, valeur nutritive, régime végétarien, ses indications; les boissons alimentaires, thé, café, chocolat, inconvénients et avantages; les boissons fermentées, vin, bière, cidre, koumis, kéfir; les boissons distillées, alcools, alcoolisme ; l'eau potable, qualités requises, impuretés, approvisionnement, purification ; l'hygiène scolaire, milieu scolaire, écoliers; l'hygiène industrielle, le milieu industriel, les travailleurs.



Salle de préparation du laboratoire de chirurgie opératoire et d'anatomie topographique.

MATIERE MEDICALE ET THERAPEUTIQUE

Professeur : M. Fortier.

Suppléant : M. Bourgoin.

Assistant : M. G.-E. Mignault.

Le cours de matière médicale et de thérapeutique se donne en deux ans.

Il est suivi par les élèves de troisième et de quatrième année réunis en une seule classe.

Les premières leçons de chaque année sont consacrées à l'exposition des principes généraux de la thérapeutique et à l'enseignement de l'art de formuler.

Le professeur donne les définitions; il étudie, d'une manière générale, les voies d'administration des médicaments, leur mode d'absorption et d'élimination, les différentes causes qui peuvent faire varier l'action thérapeutique.

Dans l'art de formuler, à cause des circonstances spéciales où se trouvent placés les élèves de notre nationalité, l'on étudie non seulement les poids et les mesures du système métrique, mais aussi les poids et les mesures de la pharmacopée britannique et on habitue les élèves à se servir indifféremment de ces deux systèmes.

La rédaction de l'ordonnance est l'objet d'explications et de démonstrations particulières.

Après ces leçons préliminaires commence l'étude des médicaments.

Le professeur a adopté la classification d'après l'action physiologique; il est convaincu que c'est la plus pratique pour de futurs médecins.

Cette étude, à cause de l'importance et du nombre des groupes médicamenteux, ne peut se faire d'une manière utile en moins de deux années.

Le professeur n'accorde pas une égale importance à tous les médicaments d'une même classe. Il s'attache surtout à la description des médicaments types. Ce sont ceux que le praticien doit employer tout d'abord quand il veut obtenir une action définie ou une modification quelconque des fonctions physiologiques.

Les médicaments dont le rôle est surtout d'être des succédanés ne sont pas négligés mais sont traités plus brièvement.

Les progrès de la science contemporaine nous ont fait ajouter à notre cours une partie importante : la physiothérapie. Sans entrer dans des détails qui intéressent plutôt le spécialiste, le professeur étudie les agents physiques et naturels afin que les élèves connaissent bien les résultats que l'on en peut obtenir et les modes d'applications les plus pratiques.

Avant chaque leçon, le professeur fait apporter du laboratoire le médicament que l'on doit étudier et il en démontre les propriétés physiques et chimiques.

Les dix dernières minutes du cours sont consacrées à l'art de formuler. Tous les jours deux ou trois élèves sont appelés à tour de rôle au tableau, pour y prescrire les médicaments dont il a été question.

Afin de se renseigner sur la valeur des élèves, le professeur fait une revue orale tous les mois, et, à la fin de chaque terme, un examen écrit.

PATHOLOGIE MEDICALE

Professeur : M. Lesage.

Ce cours se donne aux élèves de troisième et quatrième année, à 2 heures de l'après-midi, tous les jours, sur les sujets suivants :

Première année. — Maladies infectieuses, maladies de la nutrition, du sang, du coeur et des poumons.

Deuxième année. —Maladies du tube digestif, du foie, des reins; maladies du système nerveux.

Ces leçons sont illustrées par des cartes murales, des projections lumineuses et des tracés sur le tableau noir.

Les élèves sont exercés par des répétitions fréquentes à la reproduction des sujets traités.

PATHOLOGIE CHIRURGICALE

Professeur : M. Parizeau.

Suppléant : M. Bourgeois.

L'enseignement de la pathologie chirurgicale comprend un certain nombre de leçons théoriques suivies de démonstrations de technique opératoire. La partie théorique est illustrée, autant que le comportent les sujets traités, par les projections lumineuses et les pièces du musée pathologique chirurgical. La production de ces pièces, de même que celle des instruments et d'appareils orthopédiques, permet aux élèves un premier contact avec les pratiques chirurgicales que la clinique à son tour renouvellera plus fréquemment.

Cet enseignement s'inspire autant que possible d'idées pratiques, et cherche à faire pénétrer dans l'esprit de l'élè-

ve des idées générales sur la chirurgie actuelle. Il ne saurait être question pour eux de faire, sans études spéciales, de la chirurgie. Mais ils seront en état, moyennant un travail personnel suffisant, de faire, au besoin, appel aux connaissances reçues qui leur aideront à établir un diagnostic et à prescrire, sinon à pratiquer eux-mêmes, le traitement approprié.

PROPEDEUTIQUE

Professeur : M. Hébert.

Ce cours a pour but l'enseignement élémentaire de la clinique médicale et se donne au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame.

Le grand nombre de malades qui viennent tous les jours à la consultation, la variété de leurs maladies, offrent aux étudiants un champ d'étude considérable et essentiellement pratique. Après avoir étudié le sujet en bonne santé, afin d'acquérir une connaissance aussi parfaite que possible de l'état normal des organes, les élèves sont exercés individuellement à l'examen du malade. Ils apprennent les divers moyens d'explorer les organes, ainsi que les différents modes d'investigation, pour découvrir les symptômes de la maladie.

Ce cours se donne tous les jours à 11 heures, excepté le samedi.

X. — CLINIQUES MEDICALES

HOTEL-DIEU

Professeur : M. Guérin.

Adjoint : M. Bruneau.

Assistants: MM. Verner et Lebel.

Démonstrateurs: MM. Hamel et Riopel.

HOPITAL NOTRE-DAME

Professeur : M. Benoit.

Suppléant : M. Alphonse Mercier.

Assistant en neurologie : M. Prévost.

Démonstrateur : M. Rouleau.

Les cliniques médicales sont suivies par les élèves de troisième et quatrième année, comme enseignement fondamental, et par les élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Les élèves sont partagés entre les deux hôpitaux et alternent après un certain temps, afin d'éviter l'encombrement et d'arriver à l'enseignement individuel de l'élève au lit du malade.

La clinique médicale est à la fois didactique et pratique. Elle a lieu les lundi, mercredi, et vendredi, à l'hôpital Notre-Dame, pour toute la classe, et tous les jours, à l'Hôtel-Dieu, pour les élèves divisés par groupes, de 10 heures à midi. Pendant la première heure, les élèves, divisés par groupes et dirigés par le professeur titulaire, les assistants et les démonstrateurs, observent les malades dans leurs lits, apprennent à pratiquer les examens, à rédiger les observations, à établir le diagnostic, à formuler le traitement. De 11 heures à midi, les élèves se réunissent à l'amphithéâtre, où le professeur leur fait étudier les cas spéciaux et leur donne des leçons détaillées sur l'étiologie, l'anatomie

pathologique et la thérapeutique des maladies observées dans les salles. Les démonstrations techniques ont lieu de préférence à l'amphithéâtre. Les analyses spéciales se font au laboratoire. Enfin les lésions, en cas de décès, sont démontrées à la salle d'autopsie, aussi souvent que possible.

A l'hôpital Notre-Dame, les élèves reçoivent, chaque année, une série de leçons magistrales, illustrées par des projections lumineuses et des dessins au tableau, sur les éléments fondamentaux de cliniques. L'anatomie, la physiologie, la pathogénie et la seméiologie des divers organes sont tour à tour étudiées et démontrées. A la fin du terme, les élèves doivent subir un examen sur ces matières.

A neuf heures, les élèves de troisième année exécutent des travaux cliniques de laboratoire, sous la direction des professeurs de clinique et les élèves de quatrième année suivent les cliniques spéciales.

XI. — CLINIQUES CHIRURGICALES

HOPITAL NOTRE-DAME

Professeur : M. O.-F. Mercier.

Professeur adjoint : M. Bourgeois.

Assistants : M. Fournier, chargé du dispensaire, et MM. Dufresne et Demers.

HOTEL-DIEU

Professeur : M. Marien.

Professeur adjoint : M. Saint-Jacques.

Assistants : MM. Hingston, Rhéaume, Alex. Saint-Pierre et Falardeau.

Comme les cliniques médicales, les cliniques chirurgicales sont suivies par les élèves de troisième et de quatrième année comme enseignement fondamental, et par les élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Les élèves sont partagés entre les deux hôpitaux, afin d'éviter l'encombrement et d'obtenir l'enseignement individuel de l'élève au lit du malade.

L'hôpital Notre-Dame possède un service complet et autonome de chirurgie.

La visite et l'examen au lit du malade permettent aux élèves de contrôler et d'appliquer les notions acquises au cours de pathologie chirurgicale. Le professeur et ses assistants consacrent chaque matin deux heures,soit aux explications que comporte chaque cas, soit à une leçon de revue sur une série de cas identiques, soit encore aux opérations pratiquées en présence des élèves à qui on explique et leurs indications et leur technique. Cet enseignement se donne aux élèves de troisième et de quatrième année; mais il ne faut pas oublier que ceux-ci, dès la deuxième année, apprennent à se familiariser au dispensaire chirurgical de l'hôpital Notre-Dame avec la pratique de la petite chirurgie, des traitements des plaies, des injections locales, des petites opéraitons, des pansements, etc., laquelle devient en somme, plus tard, la pratique journalière du médecin non spécialiste.

L'Hôtel-Dieu met à la disposition de l'enseignement de la clinique chirurgicale environ soixante-quinze lits, qui sont divisés en trois services de chirurgie générale.

Les élèves sont admis dans les services de 9 heures du matin à midi, tous les jours, et sont obligés de faire un stage régulier d'hôpital au lit du malade. Ils prennent part

à l'examen clinique des malades, rédigent les feuilles d'observation et font les pansements.

Trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis, de 11 heures à midi, des leçons sont données par les professeurs, et des opérations sont pratiquées devant les élèves au grand amphithéâtre.

Les malades sont choisis dans les trois services de chirurgie.

Le sujet de chaque leçon, affiché à l'avance, peut être ainsi illustré par une série de malades choisis pour démontrer les diverses phases d'une même maladie et son traitement chirurgical.

OPHTALMOLOGIE

OTOLOGIE ET RHINO-LARYNGOLOGIE

Professeur : M. Foucher.

Suppléant : M. Boulet.

Les élèves de quatrième année suivent à l'hôpital Notre-Dame un cours de trente leçons sur les affections des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge. Parmi celles qui se rencontrent habituellement dans la pratique générale de la médecine, une attention spéciale est accordée au diagnostic.

En cinquième année, le cours qui se donne aussi à l'hôpital Notre-Dame est exclusivement clinique et comporte plus de développements sur le diagnostic différentiel et le traitement. Les rapports entre les maladies des yeux, des oreilles, de la gorge et du nez, avec les diathèses et l'état général du patient, sont l'objet d'une étude sérieuse de la part du professeur Foucher.

MALADIES MENTALES ET NERVEUSES

Professeur : M. Villeneuve.

Assistant à la clinique des maladies nerveuses et suppléant au cours des maladies mentales : M. Chagnon.

Suppléant à la clinique des maladies mentales: M. Tétreault.

Assistant à la clinique des maladies mentales : M. Lef. de Bellefeuille.

Assistant à la clinique des maladies nerveuses: M. Prévost.

Démonstrateurs à la clinique des maladies mentales: MM. Noël et Larose.

Cet enseignement est suivi par les élèves de cinquième année, comme cours fondamental.

Il comprend des leçons théoriques professées à l'Université et des cliniques données à l'asile Saint-Jean-de-Dieu et au dispensaire des maladies nerveuses de l'hôpital Notre-Dame.

Les religieuses de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu ont gracieusement mis les ressources cliniques de leur immense établissement à la disposition de la Faculté. Des cliniques hebdomadaires portant sur les maladies mentales et nerveuses et les maladies organiques de l'encéphale et de la moëlle y seront données. Ces cliniques seront illustrées par l'étude de nombreux malades, de manière à couvrir, d'une façon méthodique, tout le champ des maladies mentales et nerveuses. La pratique courante de la

neurologie sera démontrée au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame où plusieurs centaines de malades se présentent tous les ans.

Un service d'électrodiagnostic et d'électrothérapie a été ajouté à la clinique des maladies nerveuses, à l'hôpital Notre-Dame, sous la direction de M. le Dr Panneton.

OBSTETRIQUE

Professeur : M. René de Cotret.

Assistant : M. Langevin.

Démonstrateur : M. Forest.

Le cours théorique, de cent vingt leçons, se donne en troisième et en quatrième année. Il constitue une introduction à la clinique obstétricale. Il est nécessaire pour deux raisons :

1o Pour permettre à l'élève de comprendre les leçons cliniques qu'il est impossible de surcharger de détails élémentaires ;

2o Pour lui donner les connaissances indispensables que les hasards de la clinique ne mettront pas sous ses yeux.

On ne saurait méconnaître les avantages qu'offre l'étude de cette matière. Instrumentation, asepsie, antisepsie, eutocie, dystocie, méthodes, procédés, etc., sont autant de connaissances théoriques nécessaires à la compréhension lucide et intelligente de la clinique. De fait, il est aussi difficile de comprendre la clinique obstétricale sans la tocologie, que la chirurgie sans l'anatomie.

D'après la loi médicale, l'élève est obligé d'assister à vingt cas d'accouchement pendant son cours d'étude. C'est là un cours essentiellement clinique, expliqué et surveillé par le professeur et auquel assistent les élèves par comités de six à douze successivement, durant la quatrième année. En outre, deux fois par semaine, le mardi et le samedi, une clinique est donné au lit des parturientes, pour les élèves de quatrième et de cinquième année. Ces cliniques sont données à la Maternité des Soeurs de Miséricorde. En plus, il y a en cinquième année un cours de manoeuvres obstétricales sur le mannequin.

L'élève qui aura mis à profit l'enseignement théorique et pratique donné sera tout à fait en état d'accepter les responsabilités de la pratique obstétricale.

MEDECINE LEGALE

Professeur: M. Derome.

Ce cours est donné aux élèves de troisième et de quatrième année, et aux élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Il comprend un certain nombre de leçons didactiques qui sont professées à la Faculté. Une attention toute particulière est donnée à la jurisprudence médicale pour que l'élève comprenne bien le rôle du médecin, lorsqu'il est appelé à aider les tribunaux, dans les cas de justice civile ou criminelle qui peuvent être éclairés par la médecine. Au laboratoire de la Faculté, les élèves apprennent à faire l'expertise des empreintes et des taches. La recherche du sang sera démontrée par les procédés les plus récents.

Grâce à la bienveillante permission de Sir Lomer Gouin, procureur-général, les élèves seront admis à la morgue de Montréal. Ils assisteront aux autopsies et s'y livreront à des travaux pratiques, dans la mesure permise par le matériel.

GYNECOLOGIE

Professeur : M. de Lotbinière-Harwood.

Adjoint : M. A. Ethier.

Assistant : M. Trudeau.

Ce cours est exclusivement clinique et se donne à l'hôpital Notre-Dame, aux élèves de quatrième et de cinquième année. Après un certain nombre de leçons didactiques préparatoires, les élèves apprennent la pratique courante de la gynécologie au dispensaire de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame fréquenté par un grand nombre de malades. Les élèves visitent aussi le service interne de gynécologie et reçoivent des leçons au lit des malades. De nombreuses opérations, auxquelles assistent les élèves, leur font parcourir tout le champ opératoire de la gynécologie.

PHTISIOTHERAPIE

(Fondation J.-Auguste Richard)

Professeur : M. Dubé.

Assistant: M. Grenier.

Cet enseignement, institué récemment grâce à la générosité de M. J.-Auguste Richard, de Montréal, qui en a doté la chaire, sera inauguré cette année.

Le professeur chargé du cours de phtisiothérapie fera des conférences sur le diagnostic précoce et général de la tuberculose. Ce cours comprendra, en plus des leçons cliniques, des conférences sur l'étiologie, la prophylaxie; sur le contrôle par les municipalités et l'Etat; sur la climatologie, le traitement chez soi et dans les institutions spéciales; sur l'importance sociale et l'histoire de la tuberculose.

Les élèves seront divisés par groupes pour l'examen clinique des malades.

Cet enseignement phtisiothérapique sera fait à la clinique antituberculeuse de l'Institut Bruchési, où les malades tuberculeux présentent toutes les variétés cliniques nécessaires à la formation des élèves.

DERMATOLOGIE ET SYPHILIGRAPHIE

Professeur : M. Décarie.

Chargé de la clinique des maladies cutanées et syphilitiques à l'hôpital Notre-Dame : M. Archambault.

Le cours des maladies cutanées et syphilitiques est suivi par les élèves de cinquième année.

Dix leçons théoriques sont données à l'amphithéâtre de la Faculté et portent surtout sur les sujets suivants: Anatomie et physiologie de la peau, symptomatologie générale, nomenclature et description des lésions primaires et secondaires de la peau, les différentes réactions de la peau au cours des maladies générales, traitement constitutionnel, local et interne.

Pour faciliter aux élèves l'étude des maladies de la peau, l'Université met à leur disposition des moulages en cire

exécutés à Paris depuis quelques années sous la direction immédiate du professeur. Ces pièces sont d'une grande utilité pour l'étude du diagnostic différentiel en dermatologie.

L'enseignement clinique est donné à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital Notre-Dame, dans le service de dermatologie, et à la consultation externe pour les maladies cutanées et syphilitiques.

PEDIATRIE

Chargé de la clinique : M. Cormier.

Assistant à la clinique : M. Leduc.

Chargé du cours : M. Masson.

Assistant au cours : M. Ricard.

Afin de donner à l'enseignement des maladies des enfants une importance pour le moins égale à celle d'aucun autre enseignement, la Faculté a jugé à propos de modifier le programme du cours de pédiatrie, afin d'offrir aux élèves plus de facilité pour se renseigner sur cette spécialité si nécessaire, dont l'utilité devient de plus en plus évidente.

Ce cours comprend un enseignement didactique donné aux élèves de quatrième année, et un enseignement clinique donné aux élèves de cinquième année.

Le cours didactique comporte une série de 30 leçons par année sur l'étude de la physiologie du nouveau-né, les malformations et maladies congénitales, l'hygiène et l'alimentation du nourrisson, les maladies particulières à l'enfance ou communes à l'enfant et à l'adulte.

L'enseignement de la clinique infantile se fait partie à

l'hôpital Saint-Paul, partie à l'hôpital Sainte-Justine et à la Crèche des Soeurs Grises.

MALADIES CONTAGIEUSES

Chargé du cours et de la clinique à l'hôpital Saint-Paul: M. Leduc.

Ce cours se donne à l'hôpital Saint-Paul, aux élèves de cinquième année, et est exclusivement clinique. Les élèves sont formés au diagnostic précoce de ces affections et on insiste dans l'enseignement, sur les mesures prophylactiques et les moyens de traitement les plus récents.

RADIOLOGIE ET ELECTROTHERAPIE

Chargé du cours: M. Panneton.

La découverte de Roëntgen a mis entre les mains du médecin une arme nouvelle qui est à la fois un merveilleux instrument d'investigation et un merveilleux agent thérapeutique. Les élèves apprennent, en cinquième année, tous les services que vient rendre la radiologie comme moyen d'investigation et, par suite comme auxiliaire du diagnostic. Les heureux effets de la radiologie, dans le traitement de certaines affections sont démontrés aux élèves, afin qu'ils puissent plus tard en faire bénéficier leurs clients.

Dans le même ordre d'idée, les élèves apprennent, par des démonstrations pratiques, tous les services que l'électricité peut rendre comme moyen de diagnostic et de traitement.

PHARMACIE PRATIQUE

Chargé du cours : M. Laurence, pharmacien.

Ce cours a pour but d'enseigner aux élèves l'art de formuler et de préparer les médicaments; il comprend vingt-cinq leçons professées dans l'ordre suivant :

Métrologie. — Chaleur. — Solution. — Osmose. — Distillation. — Modes d'extraction.

Les diverses formes pharmaceutiques.—Incompatibilité.

Les principaux médicaments de la pharmacopée considérés dans l'ordre et sous les rubriques suivants : leurs préparations et combinaisons, leurs caractères physiques et pharmacologiques, leurs incompatibilités; acides, métalloïdes, sels et oxydes, substances amylacées et saccharines et dérivés; huiles volatiles, résines, oléorésines et baumes ; corps gras et paraffines ; substances glucosidales ou à principes astringents ; substances alcaloïdales ; produits du goudron ou synthétiques; substances d'origine animale.

Rédaction des ordonnances.

XII. — HOPITAUX

Affectés à l'enseignement clinique

HOTEL-DIEU

Cet hôpital contient 250 lits et est construit de manière à recevoir 300 et même 450 malades au besoin.

Avec la bienveillante permission des religieuses de

l'Hôtel-Dieu, les élèves de la Faculté sont admis à profiter de tous les avantages qu'offre cet hôpital pour les cliniques médicales et chirurgicales.

Le département médical est sous le contrôle de la Faculté, ses professeurs titulaires étant de droit médecins de l'Hôtel-Dieu.

HOPITAL NOTRE-DAME

Les élèves de la Faculté, avec la permission du conseil médical, ont accès à l'hôpital Notre-Dame. Cet hôpital, fondé en 1880, peut aujourd'hui recevoir facilement 135 à 150 malades.

Il y a deux services de médecine, deux services de chirurgie, un service de gynécologie, un service d'ophtalmologie, d'otologie, de rhinologie et de laryngologie, un service de neurologie, un service de dermatologie et un service de pédiatrie. Il y a aussi un laboratoire de bactériologie et de chimie.

Grâce à l'initiative de M. le Dr Panneton, un service d'électricité médicale, de radiologie, de thermothérapie et de photothérapie a été ajouté à l'hôpital. Ce service, muni des appareils les plus perfectionnés, est placé sous la direction de M. le Dr Panneton. Il sert à l'enseignement et au traitement des malades de l'hôpital; mais il est aussi à la disposition du public et de la profession médicale.

Pour le plus grand avantage des élèves, les places suivantes leur sont offertes: 1o deux places d'interne en chirurgie; 2o deux places d'interne en médecine ; 3o une place d'interne en gynécologie; 4o deux places d'interne en petite chirurgie; 5o deux places d'interne pour la section des maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge; 6o deux

places d'assistants au laboratoire d'histologie, de chimie et à la salle d'autopsie; 7o une place d'interne à la section d'électricité médicale; 8o une place d'assistant au dispensaire général; 9o une place d'assistant au dispensaire des enfants.

HOPITAL SAINT-JEAN-DE-DIEU

Dans cet établissement où sont hospitalisés près de deux mille malades, les soeurs de Charité de la Providence admettent gracieusement les élèves et mettent ses immenses ressources cliniques au service de l'enseignement.

Un laboratoire clinique a été ajouté à l'hôpital qui se trouve ainsi complètement outillé pour l'enseignement.

HOPITAL DE LA MATERNITE

A l'hôpital de la Maternité, dirigé par les soeurs de Miséricorde, les étudiants en médecine sont admis tous les jours, sous la direction des professeurs. Il y a constamment cent lits occupés par des parturientes, et il s'y fait chaque année une moyenne de cinq cents accouchements que les élèves peuvent suivre.

Les professeurs titulaires de la Faculté sont de droit médecins consultants à cet hôpital.

INSTITUT BRUCHESI

(Dispensaire antituberculeux)

Grâce à la bienveillance des Révérendes Soeurs de la Providence et à la libéralité de M. Richard, la Faculté a fait établir un cours de phtisiothérapie à l'Institut Bruchési. Les élèves y seront formés au diagnostic de la tuberculose sous toutes ses formes et y apprendront les méthodes préventives

et de traitement. Ce dispensaire est parfaitement outillé, pourvu d'un personnel spécial d'une haute compétence et a donné 80,000 consultations l'an dernier.

HOPITAL SAINT-PAUL

L'hôpital Saint-Paul est exclusivement consacré aux maladies contagieuses : rougeole, scarlatine, diphtérie et érysipèle. Il possède cent trente lits.

HOPITAL SAINTE-JUSTINE

L'hôpital Sainte-Justine, pour les enfants, contient 80 lits réservés aux enfants malades âgés de moins de 8 ans, et est sous la direction des Filles de la Sagesse.

Une salle de 18 lits est consacrée exclusivement aux nourrissons ; un service de médecine, un service de chirurgie, un service de dermatologie et un service d'oto-rhinologie sont à la disposition de la Faculté, qui a le contrôle médical de l'hôpital.

Les dispensaires sont suivis par un grand nombre de malades, environ 5,500 par année, et ces malades sont également à la disposition de la Faculté.

DISPENSAIRES

En dehors des cliniques régulières, données aux hôpitaux et à la Maternité, les élèves de la Faculté sont admis à suivre les services des différents dispensaires établis dans les limites de la ville.

Le nombre des malades qui viennent tous les jours à la consultation, la variété de leurs maladies, tout rend ces dispensaires d'une grande utilité pour les élèves qui assistent à l'examen des malades, reçoivent des médecins de service les

explications nécessaires, et se rendent ainsi compte des besoins habituels de la pratique.

A l'hôpital Notre-Dame, outre le dispensaire général divisé en deux sections, médecine et chirurgie, il y a un dispensaire d'ophtalmologie, d'otologie, de rhinologie et de laryngologie, un dispensaire de pédiatrie, un dispensaire des maladies de la peau, des maladies vénériennes et des maladies nerveuses, et un dispensaire de gynécologie.

XIII. — PRIX HINGSTON

Une médaille d'or, destinée à perpétuer la mémoire de feu Sir William Hingston, est accordée par Lady Hingston, à l'élève qui conserve le plus grand nombre de points sur les matières primaires et finales.

XIV. — PRIVILEGE DES GRADUES EN MEDECINE

L'Université Laval de Montréal forme une corporation qui a été créée par la loi 55-56 Vict., c. 64, sous le nom de: "Les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal". Cette corporation se compose de quarante membres environ, les uns nommés à vie, les autres élus pour cinq ans. Les anciens élèves de la Faculté de Médecine, gradués depuis plus de cinq ans à la date d'une élection, ont le droit d'élire deux membres de cette corporation.

XV. — COURS SPECIAL D'HYGIENE PRATIQUE

Pour l'obtention d'un diplôme d'hygiéniste public

PERSONNEL

M. le Dr J.-A. BEAUDRY, inspecteur d'hygiène de la province de Québec; *chargé du cours d'hygiène théorique et pratique.*

M. le Dr ARTHUR BERNIER, professeur titulaire de bactériologie à la Faculté de Médecine; *chargé du cours de bactériologie théorique.*

M. le Dr G.-H. BARIL, professeur agrégé de chimie pratique à la Faculté de Médecine; *chargé du cours de chimie théorique et pratique.*

M. le Dr HECTOR AUBRY, professeur agrégé de bactériologie à la Faculté de Médecine; *chargé du cours de bactériologie pratique.*

Plusieurs médecins se disposant à entrer dans les services sanitaires, — provinciaux, municipaux et autres, — en qualité d'hygiénistes de carrière, la Faculté croit le moment venu d'inaugurer des cours spéciaux d'hygiène appliquée. Cette innovation est d'autant plus opportune que le gouvernement de Québec vient d'autoriser son Conseil d'Hygiène à diviser le territoire de la Province en dix districts sanitaires avec un hygiéniste de carrière *dûment qualifié* en charge de chaque district.

La distribution de l'enseignement est provisoirement établie comme suit :

ENSEIGNEMENT

1. 36 leçons sur les principes de l'hygiène. On consacrera plus de leçons à l'hygiène publique qu'à l'hygiène privée.

(Pour ces leçons, le programme du cours d'hygiène donné aux étudiants en médecine sera généralement suivi).

2. 36 leçons et démonstrations sur la " pratique journalière de l'officier-hygiéniste ".

Application de la loi et des règlements sanitaires dans la province de Québec ; organisation et fonctionnement du service provincial d'hygiène ; organisation des services municipaux d'hygiène des grandes villes, des petites villes, des villages et autres municipalités rurales.

Application des prescriptions règlementaires relatives aux maladies contagieuses de l'homme ; démonstrations ; difficultés rencontrées dans les municipalités et moyens de les résoudre ; épidémiologie.

Usage à faire des statistiques vitales et mortuaires ; exercices sur les problèmes de statistique.

Application des mesures relatives aux maladies des animaux communicables à l'homme.

Manière de faire les investigations relatives aux eaux potables : aqueducs publics et privés, puits ; procédés de correction de l'eau ; inspection des approvisionnements de glace.

Surveillance des aliments ; inspection des abattoirs et tueries, des vacheries et laiteries, entrepôts frigorifiques, boulangeries, etc. ; démonstrations aux abattoirs sur la qualité de la viande.

Lutte contre la mortalité infantile.

Construction, surveillance et inspection des habitations privées et des édifices publics (assainissement du sol, orientation, construction, distribution des pièces, éclairage naturel et artificiel, *tuyauterie,* ventilation, chauffage).

Fonctionnement ordinaire de l'inspection médicale des maisons d'éducation.

Mode d'inspection sanitaire et médicale des établissements industriels.

Manière de faire les investigations relatives aux réseaux

d'égoût, drainages particuliers, fosses fixes, puisards. Inspection des dispositifs de purification des eaux d'égoût.

Organisation de l'enlèvement des gadoues; inspection des incinérateurs.

Manière de procéder à la vérification des *nuisances* ; remèdes ou suppression.

Génie sanitaire en rapport avec les alimentations d'eau, les réseaux d'égoût, la purification des eaux d'égoût, l'habitation.

Architecture en rapport avec l'hygiène de la construction.

Géologie en rapport avec les alimentations d'eau; méthodes de purification des eaux d'égoût et d'assainissement du sol de l'habitation.

Inspection des cimetières.

Rédaction des rapports sanitaires.

3. 28 leçons et 28 démonstrations sur la bactériologie, soit une leçon et une démonstration par semaine.

Caractères généraux des micro-organismes: morphologie et biologie; action des agents physiques et chimiques sur les bactéries; bactéries saprophytes et pathogènes; moisissures, levures; fermentations; putréfaction; toxines; ptomaïnes.

Technique des examens microscopiques, des cultures et des inoculations.

Rôle des bactéries dans les maladies infectieuses: pénétration dans l'organisme; effet produit; immunité naturelle et acquise; contagion; épidémiologie; prophylaxie ; antitoxines et vaccins.

Bactéries pathogènes en particulier: habitat; morphologie; cultures; inoculations; toxines; diagnostic bactériologique; immunité; prophylaxie.

Analyse de l'air, du sol, de l'eau, des eaux d'égoût, des poussières.

Analyse du lait et des autres produits alimentaires.

Epreuve du pouvoir désinfectant des antiseptiques et des étuves.

Les élèves devront se livrer à des travaux pratiques ; le laboratoire leur sera ouvert tous les jours à cette fin.

4. 28 leçons et 28 démonstrations sur la chimie, soit une leçon et une démonstration par semaine.

Analyse de l'air, du sol, de l'eau, des aliments, des condiments et boissons, des eaux d'égoût, des désinfectants.

Outre les leçons et démonstrations du professeur, les élèves devront se livrer à des travaux pratiques ; le laboratoire leur sera ouvert tous les jours à cette fin.

REGLEMENTS

1. Ces cours spéciaux d'hygiène dureront neuf mois, commençant le 1er octobre pour se terminer en juin par les examens, écrit et oral, pour l'obtention du *diplôme d'hygiène publique*.

2. Les élèves qui désirent s'inscrire devront produire, au préalable, leur diplôme de docteur en médecine.

3. Les honoraires pour le cours complet et le diplôme sont de $100.00.

4. Pendant leur stage à l'Université, les élèves devront s'inscrire au Bureau municipal d'hygiène de Montréal pour suivre, dans la mesure du possible, les opérations de ce bureau et notamment accompagner les inspecteurs sanitaires municipaux.

5. Les élèves devront aussi se familiariser avec le diagnostic des maladies contagieuses et parasitaires en visitant l'hôpital Saint-Paul, l'hôpital des varioleux et en suivant les dispensaires dermatologiques de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital Notre-Dame.

6. Les élèves pourront être chargés individuellement d'aller faire des inspections sanitaires dans la ville de Montréal et aux environs pour en faire rapport au professeur.

7. Les examens du cours d'hygiène publique se font au mois de juin, à l'Université Laval.

PROGRAMME DES EXAMENS

1er jour.—Examen écrit sur l'hygiène (de 9 heures à midi), sur la bactériologie et la chimie (de 2 heures à 5 heures du soir). Les élèves signent leurs copies d'un pseudonyme.

2me jour.—Inspection et rapport.

3me jour.—Travaux pratiques de chimie (9 heures de l'avant-midi), de bactériologie (2 heures de l'après-midi).

4me jour.—Examen oral en présence de deux professeurs (9 heures de l'avant-midi). L'élève est interrogé au moins un quart d'heure sur chaque matière.

Les examinateurs sont MM. Beaudry et Baril pour l'hygiène et la chimie; MM. Bernier et Aubry pour la bactériologie.

Points alloués sur chaque matière :

Examen écrit	Hygiène	100
	Chimie	50
	Bactériologie	50
Inspection et rapport		100
Chimie pratique		50
Bactériologie pratique		50
Examen oral	Hygiène	100
	Chimie	50
	Bactériologie	50

Soit 300 points pour l'hygiène
" 150 " " la chimie
" 150 " " la bactériologie.

L'élève doit conserver 60 pour cent sur l'hygiène, soit 180 points, 50 pour cent sur la chimie et la bactériologie, soit 75 points sur chacune des deux matières.

L'enveloppe contenant les noms correspondant aux pseudonymes ne doit être ouverte qu'après l'examen oral.

Ne sont admis aux examens que les médecins qui ont entièrement acquitté leurs redevances à la Faculté.

DOCTEURS EN HYGIENE PUBLIQUE :

1912—MM. les Drs
Beaudoin, Joseph-A.
Chaussé, J.-N.
Corsin, Adélard
Gauthier, Joseph-R.
Lesage, J.-C.
Pariseau, Léo
Saint-Georges, Henri
1913—Barrette, E.-A.
Boucher, Séraphin
1913—Gervais, J.-H.
Venne, S.
1914—Asselin, Elie
Bonnier, J.-W.
Bouvier, G.
Samson, H.
1915—Cypihot, A.
Dupuis, P.
Lapierre, A.-A.
Prévost, A.-H.

XVI. — PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

DEFINITION

Le Conseil comprend tous les membres de la Corporation.

L'assemblée de la Faculté comprend les membres du Conseil et tous les professeurs expressément chargés d'un enseignement, à titre de chef responsable.

La Faculté comprend les membres du Conseil et tout le personnel de l'enseignement.

ASSEMBLEE DE LA FACULTE ET FACULTE

Le président convoque de plein droit ou de l'avis du Conseil les réunions de la Faculté ou de l'assemblée de la Faculté.

Les questions soumises à l'assemblée de la Faculté concernent l'enseignement et l'attribution des notes d'examen.

La Faculté est conviée aux fonctions publiques.

Dans toute réunion, soit de l'assemblée de la Faculté soit de la Faculté, les membres du Conseil ont seuls voix délibérante.

TITRES ACADEMIQUES

Les titres académiques sont les suivants :

Professeur émérite,
Professeur titulaire,
Professeur adjoint,
Professeur agrégé,
Démonstrateur.

PRESEANCE

La préséance est établie comme suit :

Le doyen,

Les membres du Conseil,

Les professeurs titulaires ne faisant pas partie du Conseil,

Les professeurs adjoints,

Les professeurs agrégés en exercice,

Les professeurs agrégés libres,

Les démonstrateurs.

Dans une même classe, la préséance s'établit d'après la date de la nomination ; à date égale de nomination, par celle de promotion ; à date égale de promotion, par l'âge.

XVII. — DISCIPLINE

76 [1].—Tout élève est tenu d'assister régulièrement aux cours, cliniques, travaux pratiques, etc.

Chaque professeur doit se rendre compte suffisamment de la présence régulière des élèves à son cours pour être en mesure de certifier leur assiduité. Il est interdit à tout élève de répondre à un autre appel qu'à celui de son nom.

77.—Tout élève qui manque dix pour cent des leçons d'un cours quelconque durant une année scolaire, sans raisons valables et sans autorisation, peut se voir interdire les inscriptions et les examens tant qu'il n'a pas complété le nombre voulu de leçons. Les seuls congés reconnus sont ceux qui sont expressément autorisés par l'Ecole ou qui sont mentionnés dans l'annuaire de l'Université Laval de Montréal.

78.—Les peines de discipline sont :

---

(1) Les chiffres indiqués dans ce paragraphe renvoient aux articles du règlement spécial de la Faculté.

1o La réprimande ;

2o L'interdiction de prendre son inscription et de subir des examens dans la Faculté pendant un an ou plus ;

3o L'exclusion de la Faculté pendant un an ou plus ;

4o L'exclusion de la Faculté pendant deux ans ou plus ;

5o L'exclusion de la Faculté pour toujours.

79.—Le doyen a droit d'avertissement ou d'admonestation à l'égard de tous les élèves de la Faculté ; les autres peines sont prononcées par le Conseil.

80.—Les actes passibles des peines ci-dessus sont :

1o Les infractions aux règlements ;

2o Les fautes contre la discipline et l'ordre scolaire ;

3o L'inconduite dans la Faculté ou ailleurs ;

4o L'ivrognerie ;

5o Les fait criminels ou délictueux.

81.—Un acte criminel légalement prouvé et suivi d'une condamnation définitive devant un tribunal compétent, qui décrète l'incarcération dans un pénitencier, comporte de plein droit l'expulsion pour toujours de la Faculté.

82. — Un acte criminel ou tout autre acte délictueux, légalement prouvé et suivi d'une condamnation définitive par un tribunal compétent à l'amende ou à l'incarcération dans une prison, entraîne des peines prévues par l'article soixante-dix-huit.

83.—Si une faute prévue par l'article quatre-vingt-un commise durant la scolarité n'est connue que durant ou après l'examen final, l'examen est suspendu ou annulé de plein droit suivant le cas et l'élève est expulsé pour toujours de la Faculté. En aucun cas, un diplôme ne peut être accordé à tel élève.

L'annulation de l'examen entraîne la nullité du diplôme s'il a été délivré avant la connaissance de l'offense.

84.—Si une faute prévue par l'article quatre-vingt-deux commise durant la scolarité n'est connue que durant ou après l'examen final, l'examen est suspendu ou annulé suivant le cas, de plein droit, et l'élève est passible de l'une des peines prévues par l'article soixante-dix-huit.

L'annulation de l'examen entraîne la nullité du diplôme s'il a été délivré avant la connaissance du délit.

85.—Tout examen entaché de fraude ou de tentative de fraude doit être déclaré nul. En cas de flagrant délit, le candidat quitte la salle, la nullité de l'examen est prononcée par le jury; dans tous les autres cas, la nullité est prononcée par le Conseil. La nullité et l'annulation de l'examen peuvent être prononcées contre les complices de l'auteur principal de la fraude ou de tentative de fraude. L'auteur principal et ses complices peuvent être punis d'une des peines prévues à l'article soixante-dix-huit.

86.—L'annulation de l'examen entraîne la nullité du diplôme dans le cas où il a été délivré avant la connaissance de la fraude.

XVIII. — PROFESSEURS ADJOINTS ET SUPPLEANTS

Les professeurs adjoints sont sous la direction du professeur titulaire au cours duquel ils sont adjoints.

Il est nommé pour chaque cours, parmi les professeurs agrégés, un suppléant, qui se tient à la disposition du professeur titulaire lorsque celui-ci s'absente ou est incapable de donner son cours.

En cas d'urgence ou d'incapacité purement temporaires, le titulaire doit prévenir son suppléant ou le faire prévenir. En tout autre cas d'absence ou d'incapacité, le titulaire doit prévenir ou faire prévenir le doyen qui prend les mesures urgentes nécessaires et informe le Conseil.

Lorsqu'un professeur suppléant apprend ou est averti, de quelque façon que ce soit, que le professeur titulaire dont il est le suppléant est absent ou incapable de donner son cours, il doit faire toute la diligence nécessaire pour le remplacer.

GRADUES

De l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté de Médecine de l'Université Laval de Montréal, depuis leur fondation respective et leur union

BACHELIERS. (1)

Faculté de Médecine de l'Université Laval

1880—Cherrier, Joseph
Cormier, Isaïe
Gaboury, Aimé
1881—Chaffers, Joseph
Joyal, Arthur
Lafontaine, Félix-Gustave
Leroux, Joseph
Matte, Louis-Eugène-Nap.
Prévost, Jos.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1882—Brennan, Michael-Thomas
David, Paul-Arthur
Desjardins, Joseph
Mignault, Rodrigue
Surprenant, Joseph
Sylvain, Emile
1884—Hénault, Wilbrod-Antoine
Lambert, J.-O.
1885—Chabot, N.-Gédéon
Delisle, Arthur
Delorme, L.-N.
Filiatrault, Stanislas
Marsil, Charles
Ostiguy, Charles-Ovide
Richard, J.-B.
Roy, L.-J.-Hercule
1886—Cotret de, Elphège-René
Daignault, Joseph-Arthur
Duhamel, Alfred-Antoine
Mount, John-N.-P.
Rasconi, Charles-Édouard
Ricard, J.-Arthur
Schiller, L.-Edouard
Thériault, Horace
1887—Desjardins, J.-Stanislas
Laberge, Joseph-Edouard
Ostiguy, J.-Bte-Emile
Pontbriand de, J.-T.-D.
Villeneuve, Georges
1888—Boulet, J.-Rodolphe
Cotret de, Oswald-René
1888—Harwood, L. de Lotbinière
Lemoyne de Martigny, Adels.
Lesage, J.-E.
Letourneau, J.-Narcisse
Mercier, Oscar-F.
Poirier, S.-Simon
1889—Désy, Louis-Joseph
Duhamel, Henri-Masson
Laurin, E.
Leduc, L.-P.-N.
O'Rourke, Jean-Guillaume
1890—Beaudry, Rodolphe
Brien, J.-A.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Hébert, René
Préfontaine, H.
1891—Charlebois, Ls-A.
1892—Bourdeau, V.-S.
Champagne, J.-A.
Chènevert, O.
Dufresne, L.-A.-H.
Duhamel, A.
Godin, C.-H.
Lemay, J.-D.
1893—Bachand, J.
Beauchamp, J.
Desrosiers, L.-A.
Gendron, A.-E.
Landry, N.
Lefebvre, A.
Lupien, L.
Montpetit, L.-A.
1894—Bergeron, E.
Charon, T.-C.-C.
Girard, A.
Hurtubise, A.
Lebel, A.
Legris-Lavergne, J.-W.
Pinault-Deschâtelets, J.-P.
Pomerat, C.-M.
Richard, J.-B.

(1) L'ancienne Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal ne conférait pas le grade de bachelier.

1894—Robillard, J.-E.
1895—Albert, L.-N.
Boulay, A.-O.
Charbonneau, J.
Chevigny, A.-J.
Demers, J.-F.
Desaulniers, E.-L.-M.
Fecteau, A.
Gélinas, J.-A.
Labelle, W.-J.
Roy, J.-N.
1896—Daudelin, S.-A.
Désy, E.-V.
McCoy, H.-Alexandre
Ostiguy, Paul
Poutré, Ephrem
1897—Caisse, L.-P.
Décarie, J.-P.
Lemoine, J.-H.
Roy, G.
1898—Boucher, N.
Girouard, L.-D.
1899—Abdou, N.-A.
Casgrain, E.
Colin, J.-E.
Jacotel, J.-A.
Malouf, Abraham-Kattini
Saucier, J.-T.-O.
Scott, Charles
1901—Brisset, Gabriel
Caron, Amable
Desmarais, Philéas
Landry, Joseph-Napoléon
1902—Aubin, Alexandre
Lamontagne, J.-Aimé
Massé, Jean-Baptiste
Rochon, J.-Omer
Schiller, Joseph
1903—Archambault, G.
Bellefeuille de, G.
Bertrand, E.
Bonin, A.
Brault, T.
Chagnon, D.
Desorcy, C.
Dumont, R.
Gagné, R.
Grenier, M.-P.
Handfield, J.-A.
Hébert, O.
Labelle, E.
Laflèche, J.-T.
1903—Larocque, C.
Lefebvre, Z.
Landry, L.-H.
Limoges, M.
Longtin, J.-M.
Lord, F.
Millette, E.
Monet, F.
Renaud, P.-P.
Ricard, J.
Roy, L.-A.
Simpson, C.
Tellier, J.-E.
Thibodeau, C.
Tétrault, A.
Vanasse, R.
Vandandaigue, I.
1904—Baillargeon, C.-J.
Barrette, E.-A.
Beaudry, O.
Beaulieu, J.-F.
Blackburn, J.
Boulanger, J.
Bousquet, J.-P.-E.
Bouvier, J.-P.
Cartier, W.
Champagne, J.-A.
Delaney, M.
Deserres, A.
Desjardins, A.
Deslauriers, H.
Desrochers, A.
Desrosiers, P.
Dupuis, Z.
Foisy, A.
Gaudette, L.
Gosselin, H.
Guilbault, N.
Hamelin, J.
Handfield, A.
Lachance, F.
Larose, R.
Lord, W.
Martin, J.-G.
Masson, L.
Maynard, H.
Mignault, G.-E.
Moreau, F.
Pelletier, L.
Pigeon, A.
Plourde, A.
Poirier, A.
Prince, J.

1904—Renaud, L.-H.
Robichon, A.
Rouillard, W.
Rousseau, A.
Rousse, A.
Saint-Georges, H.
Tellier, J.-E.
Valiquette, U.
1905—Allaire, J.-M.
Archambault, Z.
Arpin, J.
Badeaux, J.
Bélisle, G.
Benoit, D.
Bigué, A.
Birs, A.
Cartier, H.
Caza, O.
Champagne, E.
Champagne, J.-E.
Charbonneau, A.
Collin, H.
Couillard, A.
David, J.
Delvecchio, P.
Denis, A.
Donais, J.
Dupuis, E.
Ethier, H.
Gatien, H.
Grégoire, G.-M.
Grenier, M.-L.
Handfield, D.
Hébert, A.
Jarry, A.
Jasmin, H.
Lambert, H.
Leduc, R.
Lefebvre, Z.
Lussier, L.
Mathieu, J.-A.-H.
Millier, A.-G.
Prévost, A.
Prévost, H.
Robichaud, P.-A.
Roch, S.
Saint-Pierre, C.-L.
Simard, A.
1906—Acram, E.
Auger, E.
Audet, A.
Ayotte, J.-D.
1906—Baril, G.-H.
Charlebois, J.-L.
Cléroux, V.
Croteau, T.
Délisle, F.
Doré, R.
Drouin, J.-B.
Dumont, A.
Dupont, C.-A.
Falardeau, R.
Gauthier, P.
Gratton, L.
Guy, C.
Huot, A.
Jutras, L.
Kimpton, A.
Lafortune, S.
Lamarche, P.
Lamoureux, A.
Lamoureux, E.
Lapierre, G.
Latour, G.
Lonergan, Geo.
Richard, A.
Rinfret, L.
Routhier, J.-C.
Roy, D.
Saint-Jacques, R.
Trépanier, A.
1907—Amyot, E.
Archambeault, H.-J.
Archambeault, J.
Aubry, W.
Beaudoin, A.
Bélanger, E.
Bernard, E.
Boileau, A.
Boileau, J.
Bohémier, S.
Bouvier, G.
Brossard, A.
Brunet, J.
Chabot, L.-A.
Chevrier, A.
Corriveau, U.
Cypihot, H.
Décary, E.
Despatis, R.
Dorval, L.-H.
Dufresne, E.-R.
Dupont, L.-A.
Dussault, E.

1907—Ecrément, A.
Ferron, A.
Gadbois, G.-H.
Gariépy, U.
Giroux, A.
Gravel, A.
Grignon, H.
Gross, C.-J.
Hamel, G.
Jabour, D.
Jeannotte, E
Lachapelle, E.
Lachapelle, J.-A.
Lagacé, A.
Lalande, E.
Langelier, E.
Langevin, S.
Laporte, P.-C.
Larochelle, E.
Lavallée, H.
Lebrun, K.
Lesage, O.
Lussier, A.
Mallette, E.
Martineau, G.-H.
Moreau, E.
Noël, O.
Noiseux, O.
Panneton, J.-E.
Patenaude, A.
Plante, L.
Potvin, V.
Racicot, W.
Richer, P.
Robert, H.
Rodier, A.
Roux, L.
Thibaudeau, A.
Toupin, J.
Waisman, M.
1908—Barolet, W.
Besner, Ad.
Berthiaume, Henri
Berthiaume, Hors.
Coupal, H.-J.
Chevrier, Raoul
Forest, G.-Albani
Lachapelle, Toussaint
Larose, Arthur
Leroux, Oza
Laurendeau, Nap.
Plouffe, Daniel
Robidoux, W.
1908—Sabourin, Sév.
Thibault, J.-P.
Trudeau, J.-H.
Venne, H.-D.
1909—Archambault, R.
Bertholet, Geo.
Boisclair, Horace
Castonguay, Emile
Caisse, Antoine
Chaussé, J.-N.
Cholette, Mén.
Collin, L.-D.
Delporte, Gabriel
Desrochers, Emile
Desrosiers, J.-E.
Dontigny, Arthur
Dufresne, Albert
Emery, E.-F.
Forgues, J.-A.-H.
Gagné, Joseph
Gagnon, Ad.
Hétu, Georges
Janelle, Ls-Jos.
Lalande, Stan.
Leduc, Fernand
Lefebvre, Gabriel
Longo, Gregorio
Milot, J.-D.
Monast, P.-A.
Normandin, A.
Perrin, L.-G.
Poulin, Emile
Prud'homme, L.
Savage, Léopold
Tremblay, P.
Vidal, Avila
Violette, L.-J.
Woods, Joseph
1910—Adam, Philippe
Aubin, Arthur
Beaupré, Dollard
Bourget, Emélias
Daigneault, Emile
Deschesnes, Adjutor
Desjardins, Arthur
Francoeur, D.-Homère
Dupuis, Pierre
Faubert, Omer
Joyal, Hector
Lajoie, Roméo
Lamarche, Charles
Lamothe, Gustave
Lapierre, Aquila

1910--Levesque, Ronald
Marion, J.-Eustache
Phénix, G.
Nepveu, Théodule
Panneton, Auguste
Paré, Armand
Perras, Fernand
Mathieu, C.-F.
Plouffe, Adrien
Ritchot, Dolphis
Tétreault, Arthur
Turgeon, Roméo
1911—Archambault, L.-P.
Biron, Romuald
Brault, Norbert
Brunet, Zénon
Brault, Raoul
Hébert, Joseph
Labarre, Gédéon
Laplume, Henri
1911—Larouche, Henri
Léger, Anselme
Mousseau, Alfred
Provost, Albert
Saint-Jacques, E.
Saint-Pierre, Damien
1912—Archambault, J.-B.
Beaudry, Stanislas
Belcourt, Ls-Emile
Bertrand, Charles
Bissonnette, Stan.
Clermont, Hector
DeCotret, Gaston
Garand, Lucien
Gravel, Lionel
Houle, Joseph-Firmin
Mandeville, Louis
Piette, Edmond
Rolland, Rodolphe
Thibault, Jude

Docteurs

I. — Gradués de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, depuis sa fondation jusqu'à son union à l'Université Laval (1843-1891)

1843—Desmarais, L.-J.
1844—Bourgeois, G.-A.
1845—Mignault, Jos.-A.
Prévost, J.-E.
Tassé, J.
1846—Barbier, A.-P.
Bourgeois, L.-N.
Brown, C.
Buxton, J.-H.
Carter, Brock
Craig, A.-B.
Elisworth, A.-R.
Lafontaine, J.-D.
Larochelle, P.
Melançon, N.
Lussier, P.
1847—Bondy, A.-D.
Courteau, Eugène
Daoust, H.
Dorion, J.-B.-T.
Dubord, L.-E.
Félix, P.
Larocque, A.-B.
Larue, P.-A.
Latour, Charles-S.
Laurier, Moïse
Robillard, Ed.
Rottot, J.-P.
Sauvé, H.
Vallée, W.
1848—Boudrias, Joseph-L.
Brisson, Auguste
Cloutier, G.-A.
David, S.
Duguay, Wm
Dunn, Wm
Hazen, H.-L.
Laferrière, F.-X.
Lepailleur, L.
L'Heureux, Léon
McGillivray, I.
Millette, J.-M.
Nelson, H.
O'Leary, Joseph
Séguin, A.
1849—Beaulieu, A.
Crevier, J.-A.
Delinelle de, C.
Fournier, C.
Lafarge, P.-E.
Lemaine, C.
Marion, Joseph
Martigny de, Chs
Nelson, A.
Rolland, H.
Quesnel, J.
1850—Chamberland, A.
Fortier, Alfred
Lapierre, Jos.-A.
LeBlanc, J.
Letourneau, H.
Maureault, L.-B.
Perreault, F.-X.
Préfontaine, Jérémie
Raymond, O.
Saint-Amand, J.-L.
1851—Bruneau, O.
Casgrain, Charles
Dauth, G.
Drainville, J.-S.
Leclerc, Charles-J.
Leclère, O.
Lefort, P.-O.
McMicking, G.
Molloy, H.-E.
Mount, W.-J.
Sabourin, M.
1852—Charbonneau, A.
Couagne de, A.
Desjardins, J.-A.
Duguay, Z.-E.
McFarlane, J.
Ross, J.-J.
Saint-Germain, J.-H.-L.
Trestler, C.-F.-F.
1853—Dansereau, H.
Delisle, A.
Durocher, L.-B.
Ferté, J.-E.
Paquet, A.-H.

1853—Poitevin, J.-C.
Quesnel, G.
Richard, A.
Tassé, R.
1854—Boudreau, Z.
Franchère, J.
Gauthier, S.
Pepin, P.
Picard, I.
1855—Boulet, M.-S.
Casavant, H.
Charpentier, F.
Coté, F.-X.
Daoust, C.-D.
Desaulniers, A.-L.
Forest, J.-B.
Goyette, S.
Pelletier, Ovide
Poisson, Ernest
Robillard, N.
Saint-Jean, P.
1856—Auger, Ch.-L.
Cyr, L.-D.
Dufresne, P.-C.
Dupuis, J.-J.-B
Généreux, D.
Keefer, C.
Laberge, E.
Lafleur, C.-B.
Lafleur, P.-A.
Marien, Amédée
Martigny de, J.-Adelstan
Mayball, M.
Palardy, M.-J.
Perras, A.
Quintal, L.-A.
Sauriol, T.
Têtu, U.
Tremblay, Ambroise
1857—Archambault, D.-M.
Bernier, P.-H.
Lorimier de, L.-J.-V.
Duchesneau, J.-A.
Marsan, A.
Phaneuf, C.
Picault, A.-C.
1858—Bissonnette, A.
Chèvrefils, E.-C.-P.
Dagenais, Ad.
Fontaine, E.-D.
Forest, Ludger
Fortier, L.-A.
1858—Lemire, C.
Loupret, M.
Marcil, David
Nolin, J.-E.
Pominville, R.
Renaud, Joseph
Tétu, A.
Whiteford, R.
1859—Barolet, F.-H.
Bérard, P.-A.
Duhamel, A.
Forest, Isaïe
Gaudette, D.
Gaudette, M.-H.-E.
Mignault, R.
Mongeon, C.
Pepin, G.-Adrien
Trudeau, L.
1860—Boudreau, J.-B.
Brossard, L.-P.
Brosseau, A.-T.
Caron, E.
Chapleau, P.
Chopin, J.-N.
Desrosiers L.-L.
Duchesnois, N.
Fortier, J.
Frenet, H.
Larose, Alfred
Larue, Th.
Lavallée, V.-P.
Leclair, Jules
Lemery, H.
Lenoir, Joseph
Lescault, Charles
Robitaille, A.
Roy, G.-E.
Tanguay, J.-O.
1861—Archambault, J.-A.
Beauchemin, L.-J.-B.
Béique, A.-G.-H.
Desjardins, J.-M.
Frégeau, Is.
Gaucher, A.
Gravel, Ls-Joseph
Guertin, J.-F.
Ponton, C.
Rivard, A.-M.
Saint-Cyr, E.
1862—Beaudry, F.-X.
Desroches, J.-M.
Desrosiers, H.-T.

1862—Fontaine, G.-H.
Fortier, A.
Grenier, P.
Hamelin, Flavien
Lallier, J.-O.
Lacasse, Th.
Mignault. Alf.-D.
Nadeau, L.-H.
Palardy, F.-L.
Paré, Frédéric
Préfontaine, H.
Prévost, Et.
Valois, A.-F.
Vermette, Léon
Vilbon, A.-P.-V.
1863—Bohémier, J.-M.
Garceau, T.
Gagnon, E.-T.
Lacerte, N.
Laferrière, A.-M.
Lecavalier, J.-A.
Leclair, M.
Lefebvre, J.-L.
Marsan, N.
Marsolais, D.
Provost, Philémon
Quevillon, C.-M.
Smith, G.-E.
Thibeault, C.
Valade, F.-X.
1864—Bazin, Adélard
Boissy, E.
Bonin, O.
Côté, J.
Dagenais, O.
Desjardins, L.-E.
Ethier, Isidore
Gaboury, A.
Gourdeau, G.-A.
Labadie, H.-A.
Labelle, T.
Labrie, G.
Laferrière, A.-A.
Lamontagne, W.
Lenoir, A.
Lippé, J.
Savoie, H.
1865—Beaudet, L.-A.
Beaudoin, Joseph
Bourque, E.-J.
Chapleau, E.
Darche, E.-R.
1865—Dufresne, G.-A.
Gauthier, S.
Gaboury, E.
Girard, F.-X.
Jacques, N.
Martel, M.-D.-S.
Mount, P.-E.
Pâquet, J.
Perreault, Cléophas
Roy, G.-Henri
Saint-Jacques, Eugène
1866—Dartois, P.-A.
Germain, G.
Gervais, Alphonse
Grenier, Georges
Guertin, A.
Kertson, L.
Ladouceur, N.
Lafortune, N.
Lanctôt, J.-O.
Laviolette, A.
Leroux, Gaspard
Montmarquet, J.-E.
Smith, W.
Thibeault, A.
1867—Benoit, Léonard
Bulmer, L.-S.
Delvecchio, A.
Dutrisac, J.-O.
Gariépy, L.
Gladu, A.
Lapierre, A.
Laporte, A.
Laramée, J.-A.
McBean, D.-B.
Poulin, L.-S.
Primeau, A.
Voligny, L.-L.
1868—Archambault, J.-S.
Béliveau, H.
Brodeur, L.
Choquette, L.-B.
Demers, F.-X.
Drainville, D.
Garneau, J.-A.
Gingras, J.
Godin, A.
Laferrière, E.
Longtin, S.-M.
Mignault, P.-B.
Robitaille, J.
Sylvestre, I.

1868—Valcourt, P.-E.
1869—Archambault, G.
Archambault, P.-C.
Aubuchon, S.
Bald, W.-A.
Dagenais, Ald.
Dansereau, E.-H.
Ferron, W.
Gervais, E.
Gervais, P.-E.
Giroux, P.
Giroux, P.-C.
Hurtubise, E.
Lachapelle, E.-Persillier
Lanctôt, Joseph
Marchessault, I.
Meunier, Alfred
Moreau, H.
Pasoël, F.
Peltier, J.-A.
Plante, Elysée
Proulx, L.
Santoire, S.
Tanguay, J.-B.-A.
Tremblay, A.
Trudel, F.-X.
1870—Bellemare, M.-F.
Chagnon, G.
Chaurette, L.
Corbeille, L.
Dame, F.-A.
Deguise, J.-B.
Delages, J.
Forté, R.-N.
Haynes, T.-S.
Labarre, G.
Laviolette, C.
Madore, G.
Marier, P.
Martineau, S.
Ouimet, J.-B.
Perrin, J.-M.-A.
Potvin, Jos.
Pratte, Charles
Pratte, Noé
Quintal, Luc
Renaud, P.-P.
Rinfret, A.
Rinfret, C.-J.
1871—Bélanger, U.-A.
Brisson, T.-A.
Camirand, J.-O.
1871—Dansereau, P.-E.
Desilets, P.-A.
Desjardins, G.
Dick, N.
Fagnan, F.-B.
Gadbois, A.
Gatien, F.
Gouin, L.-J.-E.
Grenier, L.
Hardy, J.
Laberge, P.
Legris, C.
Mignault, V.
Mitigny, L.
Mousseau, J.-O.
Paré, J.-A.
Perrault, C.-A.
Prévost, N.
Primeau, H.
Sheppard, J.-J.
1872—Beaupré, L.
Cartier, P.
Coulombe, C.-J.
Demers, Frédéric
Desmarteau, N.-B.
Dufort, T.-A.
Dupuis, J.
Duval, Arthur
Fafard, Charles
Filiatrault, C.-M.
Gaboury, U.
Gagnon, Joseph
Gosselin, V.
Héroux, H.
Lamarche, Siméon
Lanouette, A.
Laporte, J.-B.
Larue, O.
Laurin, V.
Mathieu, Arthur
McDonald, R.-D.-R.
Meunier, P.
Mignault, Zoël
Pâquet, J.
Rouleau, Eugène
Roy, L.-M.-A.
Simard, A.
Trudel, F.
1873—Archambault, Gaspard
Aubry, A.-D.
Beaudry, G.-O.
Beaudry, J.-A.

1873—Brodeur, L.
Carrière, L.
Comeau, Joseph
Coutu, O.
Desautels, Alf.-C.
Fafard, N.
Gaboury, T.-C.
Gadoury, J.-R.
Germain, A.
Godin, O.-N.
Jacques, D.-L.-A.
Lafrenière, G.-D.
Lafrenière, N.-D.
Lalonde, E.
Lamarche, J.-B.-A.
Lesage, E.
Martel, L.-J.
Pelletier, G.-G.-U.
Verner, L.
Vigneau, B.

1874—Brossoit, A.-N.
Brouillet, V.-J.-E.
Brunet, L.-M.
Charbonneau, J.
Demers, L.-A.
Demers, Ls-C.
Desorcy, C.
Dorval, A.
Duval, Salluste
Ethier, Marc
Ferron, E.
Harel, V.-A.
Hébert, L.-D.
Jeannotte, B.
Jeannotte, H.
Laberge, Louis
Lachapelle, Sévérin
Lamoureux, S.
Laurendeau, J.-C.
Leblanc, G.-J.
Leduc, J.-P.
Lemieux, J.-J.
Majeau, A.
Malo, N.
Moquin, V.
Mousseau, F.-X.
Munro, Ed.-H.
Ouimet, Edmond
Prévost, L.-C.
Rose, E.
Rouleau, Z.
Roy, G.-A.

1874—Royal, Paul
Scallon, J.-E.
Trudel, J.-E.
Wilson, T.-O.-J.

1875—Alexander, B.
Allard, Prime
Bélanger, T.
Bergeron, Pierre
Berthelot, J.-E.
Boileau, J.-M.
Bourret, L.-G.
Brun, J.-A.-E.
Brunelle, J.-A.-S.
Carreau, L.
Casgrain, P.-F.
Champagne, A.-B.
Chevalier, Joseph
Comtois, P.-Z.
Couillard, P.-L.
Duplessis, F.-X.
Ernouf, C.
Fauteux, E.
Filiatrault, F.
Fontaine, E.
Gosselin, P.
Goyer, Oswald
Guilmot, B.
Hétu, O.-P.
Jeannotte, F.
Lanciaux, Henri
Lambert, J.-C.
Leduc, H.-J.
Léger, T.-A.
Lassisseraye, A.-P.
Léonard, J.-A.-R.
Létourneau, A.
Manseau, L.
Nadeau, Alex.
Paquette, E.
Piché, Alphonse
Piette, A.-P.
Privé, P.-B.
Provost, Ls-R.
Taupier, R.-S.
Simard, A.-Ferdinand
Trudel, F.

1876—Bourque, L.-N.
Brissette, A.
Brunet, N.
Campeau, B.
Cholet, B.
Dubé, P.-C.

1876—Fafard, T.
Gaboury, A.
Gareau, J.-A.
Grondin, H.
Hébert, Avila
Lacaille, Ubald
Lanthier, H.
Lesage, A.
Longtin, J.
Merrill, G.-H.
Millet, Chas.
Robillard, G.
Saint-Paul, C.
Saint-Pierre, Ad.
1877—Alexander, Walter
Baril, F.-X.
Beaudry, J.-Od.
Brossard, J.-H.
Cartier, A.
Cléroux, L.-V.-B.
Despars, F.
Desroches, J.
Fiset, G.-M.
Fortier, Cyr.
Fortier, Ph.-O
Giroux, G.
Grignon, W.
Lasalle, A.
Longpré, A.
Maucotel, Alfred
Meagher, H.-A.
Petit, N.
Prévost, E.-N.
Robillard, J.
Toupin, J.
Trudeau, F.
1878—Auger, C.-E.
Bachand, L.-C.
Charbonneau, O.
Desnoyers, D.
Fiset, L.-P.
Gaillardet, P.
Gaucher, L.-G.-R.
Giroux, J.-R.
Hébert, A.
Jolicœur, N.
Labadie, F.
Lambert, J.-T.
Lapalme, H.
Lefebvre, M.
Olivier, L.-A.
Ouimet, J.-Alex.
Paquin, Elzéar
1878- Saint-Jacques, Robert
Roberge, A.-N.
Sylvestre, J.-S.
Thérien, C.-U.-A.
Watier, O.-A.
1879—Alain, A.-S.
Aubin, J.-E.
Auclair, Zéphirin
Auger, L.-L.
Bellemare, E.
Bergeron, Jos.-N.
Boucher, Louis
Chagnon, Raymond
Côté, Camille
Coté, Télesp.
Coté, Victor
Desjardins, Samuel
Duquette, E.-E.
Elie, J.-A.
Falcon, J.-Z.
Fleury, A.-F.
Foucher, A.-A.
Gaudet, F.-Ed.
Gauthier, J.-S.
Girouard, Jean
Grandpré de, A.
Grandpré de, P.
Guérin, M.
Guertin, M.
Jénigor, E.-C.
Lacerte, G.-A.
Laflèche, E.-X.
Laforest, G.-L.
Lafortune, G.-T.
Lalonde, Ed.-C.
Larocque, A.
Laurendeau, Alb.
Leblanc, J.-A.
Lefaivre, A.-A.
Legris, E.
Leprohon J.-I.-O.
Letourneau, J.-E.
MacKinnon, M.
Massé, L.-A.-O.
Mathieu, J.-E.-V.
Normandin, S.
Plante, A.
Pratte, Irénée
Provost, J.-A.
Routhier, L.-G.
Roy, J.
Saint-Georges, A.-E.

1879—Saint-Jacques, J.-R.

1880—Beaudet, Napoléon
Beaupré, W.
Beausoleil, J.-M.
Belcourt, O.-E.
Bergeron, J.-E.
Bergeron, S.-E.
Blondin, L.-J.
Camiré, A.-O.
Carignan, J.-L.
Chaput, F.-X.
Coulombe, N.
Fournier, J.-E.
Gauthier, A.
Gibault, A.
Gill, L.-H.-U.
Labrie, Ed.
Lacerte, J.-D.
Lachapelle, F.-X.
Lafarge, J.-E.
Laroche, Zotique
Larocque, C.
Lavallée, L.-O.
Laval, M.-E.-F.-A.
Mouilpied, Walter
Moreau, J.-T.
Paquet, L.-H.
Phénix, T.
Robillard, Joseph
Roy, J.-E.-E.
Serre, Félix
Saint-Jacques, E.
Tétreault, P.-J.-E.
Vadenais, J.
Vaudreuil de, Louis

1881—Asselin, Joseph
Bachand, L.-E.
Cadieux, L.-P.
Clerck, C.
Cornu, Félix
Cypihot, Th.
Lorimier de, J.-R.-C.
Fauteux, C.
Fortier, G.-M.-A.
Fourier, Eug.-N.
Hamelin, T.
Huot, Gilbert
Legault, Horm.
Martin, E.
Martin, A.
Page, P.-E.
Prévost, C.-A.

1881—Prieur, J.-A.
Savard, Jules
Soulard, J.-A.
Saint-Jacques, Frédéric
Voisard, Elzéar

1882—Aubry, Edmond-S.
Baril, Georges-E.
Beaudry, J.-Odilon
Beaupré, A.
Dubeau, Napoléon
Gagnon, J.-A.
Gareau, S.-Jos.
Gauthier, J.-H.-H.
Geoffrion, P.
Goulet, J.-A.-C.
Leduc, Hector
Leroy, J.-B.
Letourneau, A.
Mackay, W.-A.
Maillet, J.-E.-B.
Manseau, H.-H.
Murray, F.
Panneton, Ephrem
Paquet, Gustave
Paquin, S.-G.
Thériault, J.-E.
Turgeon, E.
Vanier, F.-P.
Venne, J.

1883—Allard, Omer
Archambault, H.-A.
Bastien, Joseph-V.
Bigonesse, Pierre
Biron, Alexandre
Brien, Aug.
Brisebois, J.-M.
Camiré, L.-Jos.
Chaffers, J.
Chagnon, J.-S.
Chartrand, J.-P.
Craig, Sydney
Etue, A.-Z.
Gervais, O.
Lacoursière, G.-H.
Langis, H.-M.
Lesage, A.-W.
Mathieu, H.
Moll, L.-A.
Morency, Napoléon
Ouimet, J.-A.
Péladeau, J.-F.
Poitevin, Amédée

1883—Prévost, G.-F.
Prévost, J.-G.
Prud'homme, R.
Rioux, J.-F.
Salvail, N.-J.-A.
Simard, E.-M.-A.
Tessier, Ch.
Vaillancourt, R.-L.-P.
Watier, G.-N.
Ward, Joseph
1884—Barolet, A.-D.
Beaudoin, George-E.
Béliveau, Lucien-J.
Berthiaume, C.-Odilon
Brosseau, S.-H.
Comtois, J.-G.
Daignault, Fréd.-X.
Demers, J.
Denis, C.-A.
Dubois, J.-E.-T.
Duckett, Alfred
Dufresne, D.
Fournier, W.-T.
Gagnon, A.
Gauthier, Hormisdas
Lafricain, E.
Langevin, A.
Leblanc, A.-A.
Leblanc, S.
Letourneau, P.-Azarias
McCaffrey, J.-H.
Mignault, Rod.
Morasse, Ls-Ovide
Paradis, Jules
Paré, A.
Richard, A.-C.
Robert, J.-A.
Séguin, André
Théoret, J.-W.
1885.—Bellehumeur, C.
Brodeur, Horm.
Bussière, L.-C.
Chalifoux, J.-H.
Charest, L.-R.-C.
Cypihot, L.-M.
Desrosiers, J.
Gaudreau, Hilaire
Grandpré de, L.-P.
Grignon L.-G.-E.
Jetté, J.
Lacombe, G.-A.
Laferrière, R.-E.-A.
1885—Laurendeau, A.
Lauzon, P.-O.
Lavoie, Florina
Martin, P.-M.
Monakey, Pierre
Morin, L.-A.
Perrault, C.-A.
Pidalue, Joseph
Poissant, J.-C.
Sanche, J.
Simard, F.
Thibault, A.
Toupin, A.-J.
Ulric, Cornélius
1886—Bourbonnais, Herm.
Burque, J.
Catudal, J.-U.
Charron, Touss.
Cheval, A.
Dauth, H.
Elie, Ant.
Grignon, Jany-E.
Hervieux, H.
Hétu, J.-E.
Laberge, J.
Laberge, Pierre-Ulric
Legault, J.
L'Espérance, J.
Lussier, Cyrille-F.
Mallette, Alf.
Marquis, E.-Ph.
McNamara, Daniel
Mignault, Armand
Pilon, Pierre-Célestin
Rodier, Joseph
Roy, J.-H.
Saint-Amour, A.
Thérien, E.-B.
Tremblay, F.-X.
1887—Archambault, Alex.
Bissonnette, P.-J.-L.
Boileau, F.-X.
Bouchard, J.-B.
Cabana, Ls-V.
Carle, C.
Charlebois, L.
Chrétien, A.-A.
Clément, A.-B.
Comeau, F.-X.
Deschambault, A.-F.
Desilets, H.
Ducharme, J.
Dugas, C.-A.

1887—Dumont, U.
Ferland, Jos.-S.-E.
Fontaine, J.-D.
Gadbois, W.
Garceau, J.-H.
Girard, C.
Guy, J.
Joyal, W.
Laferrière, C.-E.
Lamarche, J.-T.
Lanthier, G.
Leclaire, Ch.-J.-A.
Levasseur, F.
McIntosh, James
Michaud, J.-A.
Mignault, Adolphe
Pelland, Pierre
Poitras, C.-N.
Primeau, N.-A.
Richer, O.-H.
Rochette, L.-S.
Rodier, C.-S.
Tremblay, E.-C.
Turcot, Isidore

1888—Aubry, J.-Gér.
Barolet, L.-Joseph.
Bastien, Hyacinthe
Beaudry, L.-A.
Beaulne, Joseph
Belhumeur, Paul
Benoit, Raymond
Bourgeault, Victor
Brault, Elie
Chartier, J.-M.
Cloutier, O.
Couture, Th.
Désy, Jos.
Dorais, U.-A.
Dorion, Louis-A.
Ducharme, H.
Ennis, Thomas
Gaboury, C.-J.
Gendron, A.-S.
Gravel Adrien
Kelly, Samuel-J.
Langis, Ant.
Laurent, E.
Lécuyer, J.-T.
Marcotte, J.-Albert
Mignault, Arthur
Morel de la Durantaye, C.-T.
Paré, Jos.-Alphonse

1888—Picotte, N.-J.
Pominville, Joseph
Rivet, N.
Rohman, H.
Soulier, J.-P.
Sirois, F.
Tassé, G.-C.

1889—Bédard, Joseph-A.
Bernard, Améric
Boucher, G.-Henri
Boucher, Sér.
Dandurand, S.
Désy, J.
Fortier, J.-E.
Fortier, L.-E.
Germain, J.-D.
Giguère, Jos.
Girard, H.
Girouard, J.-A.
Girouard, L.
Grandpré de, Henri
Guilbault, Charles
Guimond, Omer
Hamelin, J.-A.
Hélie, O.
Kennedy, E.-J.
Lajoie, M.
Lapierre, H.
Lapointe, Aug.-A.
Laurin, Ed.
Leblanc, A.-N.
Marin, J.-Aster
Marin, J.
Mathieu, A.
Pelletier, Martial
Piché, Eucharistе
Prévost, Henri
Prévost, P.-E.
Riberdey, Amédée
Rochette, Louis-Damien
Sicard, J.-D.
Sirois, Alphonse
Tassé, Jos.-D.
Thérien, Benoni

1890—Archambault, A.-L.
Baribeau, Arthur
Berthiaume, Denis
Biron, J.-H.-R.
Blackburn, N.-N.
Brady, Chas-A.
Brault, Israël
Campeau, H.

1890—Cayley, H.
Chardonnet, A.
Charest, Charles
Coutu, H.
Daignault, O.
Dandurand, J.
Desrosiers, Cléophas
Dumont, E.
Faribeault, Georges
Forest, Moïse
Forget, U.
Gagnon, O.
Gagnon, P.
Girard, Charles
Guernon, H.
Huet, E.-J.
Jasmin, F.
Laforce, Ed.
Lafrenière, Arsène
Landry, Elie
Larin, G.-E.
Larose, Arthur
Larue, G.-E.
Lasalle, T.
Lavallée, M.
Lecavalier, Alb.-E.
Legault, William
Magnan, J.-A.
Marchildon, P.-H.
Marien, A.-Amédée
Masson, L.-J.-G.
McGill, P.-J.
Molleur, J.-C.
Paiement, A.-J.
Painchaud, E.-A.
Piette, Alphonse

1890—Poitras, J.-O.
Robillard, L.
Roch, E.
Roy, Hector
Savignac, Art.
Saint-Germain, Louis
Sylvestre, F.-X.
Taillefer, Arthur
Tremblay, G.-N.

1891—Arsenault, Alfred
Beauchamp. A.
Beaudoin, W.
Blanchet, G.
Bouillon, Alfred
Caron, L.-T.
Charbonneau, L.
Chopin, Jules-A.
Chouinard, J.-B.
Dagenais, A.
Fontaine, J.-E.
Gagné, Louis
Grondin, G.-M.
Grondin, J.-M.
Guillemette, G.-E.
Lachapelle, O.
Lecompte, G.-L.
Normandin, O.
Paulhus, G.-M.
Perrault, J.-M.
Pichette, P.-A.
Pigeon, J.-P.
Poupart, Joseph
Prévost, F.-de-S.
Richardson, Joseph
Rohrer, T.
Voisard, F.-X.

II—Gradués de l'Université Laval depuis l'organisation de la Faculté de Médecine de Montréal (1880-1915)

1880—Cardinal, Joseph-Arthur
Carrières, Damase
Demers, Octave
Dupont, Flavien
Jeannotte, Benjamin
Jeannotte, Joseph-Hébert
Lacaille, J.-C.-Ernest
Mallette, Avila

1881—Cormier, Isaïe-J.
Gaboury, Aimé
Lemaître, Joseph-Edouard
Olivier, Georges-H.
Savard, Alfred
Tranchemontagne, Rod.

1882—Guerrier, Joseph
Demers, Gustave
Janson, Gaspard
Matte, L.-E.-Napoléon

1883—Bastien, Edmond
Brien, Samuel
Cormier, Arthur

1883—Devlin, Frank
Filiatrault, Michel
Gagnier, F.-X.
Gauthier, Jérôme-D.
Goyette, J.-Octave
Grenier, Edmond
Joyal, Arthur
Lafontaine, F.-Gustave
Leroux, Joseph
Marsolais, Avila-L.
Prévost, J.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1884—Barnaud, Elie
Boucher, Hormisdas
Brennan, Michael-T.
David, Arthur-P.
Desjardins, Joseph
Duval, Ernest
Surprenant, Joseph
Tremblay, Jos.-Euclide
Valin, Charles-N.
1885—Houle, Joseph
Legault, Napoléon
Smith, Chs-Gaston
1886—Benoit, Louis-V.
Bernard, A.-Anaclet
Chabot, N.-G.
Choquette, Horace-Ernest
Delisle, Georges-Arthur
Delorme, L.-N.
Garneau, P.-Uldéric
Hénault, Wilbrod-A.
Lavallée, Arsène
Normand, Louis-Philippe
Ostiguy, Charles-Ovide
Rochon, L.-C.-A.
Roy, L.-J.-Hercule
1887—Daigneault, Joseph-A.
Delisle, Arthur
Desjardins, Joseph-S.
Duhamel, A.-A.
Girard, Sévère
Marcil, Chs-V.-E.
Mayrand, J.-A.
Perrault, L.-Rock
Pontbriand de, Joseph-T.
Rasconi, Chs-E.
Richard, Jean-Baptiste
1888—Bélanger, Ferdinand
Cotret René de, Elphège
Laberge, Joseph-Edouard
1888—Lavoie, G.-N.
Mount, John-N.-P.
Ricard, Arthur
Schiller, Louis-Edouard
Thériault, Horace
1889—Foy, Meredith
Mackay, Eugène
Laviolette, Camille
Letourneau, J.-N.
Ostiguy, Emile
Villeneuve, Georges
1890—Bélanger, Ferdinand
Bissonnette, O.-Arthur
Boulet, J.-Rodolphe
Brodeur, A.-J.-L.-O.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Chevrier, G.-Rodolphe
Cotret René de, J.-Oswald
Dorion, Jérôme
Duhamel, Henri-Masson
Fortier, Henri-O.
Fugère, Napoléon
Gariépy, Joseph-Camille
Leduc, L.-P.-Napoléon
Leriche, L. E.
Lesage, Georges-E.
Martigny de, Adelstan-J.-L.
Mercier, Félix-Oscar
O'Rourke, J.-W.
Poutré, J.-Ephrem
Préfontaine, H.-H.
Sasseville, H.-M.-N.
Smith, G.-H.-Labrèche
Thuot, J.-V.
Valois, L.-J.-Alméida
Vanasse, J.-E.
1891—Auger, Narcisse
Bellemare, A.-H.-N.
Caron, T.-E.
Charette, Joseph-Albini
Charlebois, Louis-A.
Daunais, Charles-E.
Derome, Simon
Dion, J.-Thomas
Dusseault, N.-Arthur
Harwood de Lotbinière, L.
Johnson, J.-O.
Lalonde, M.-J.-P.
Lemay, Jos.-Daniel
MacDuff, Stanislas
Rochon, Charles-A.

1892—Arrault, Jules, *a. g. d.* (1)
Bélanger, Davin-Siméon
Bessette, E.-A., *a. d.*
Beaudoin, J.-E.-A., *a. d.*
Bergevin, Louis, *a. d.*
Beauchemin, Hermén., *a. d.*
Bourbonnais, Elie
Bellerose, A.-H., *a. g. d.*
Brien, J.-Adhémar, *a. g. d.*
Benoit, Emmanuel, *a. d.*
Beaudry, Rodolphe, *a. g. d.*
Champagne, Adélard
Charbonneau, Anthime
Cholette, Clément
Choquette, Félix
Deslauriers, J.-Bte
Daigle, J.-Achille, *a. g. d.*
Daoust, J.-A.-Olivier
Dagenais, E.-G.
Dussault, F., *a. d.*
Désy, Louis-Philippe
Demers, Toussaint
Duckett, G.-Oscar-Dunn
Desjardins, Frs-Xavier
Ethier, Aldège, *a. g. d.*
Ermatinger, Hildebrand
Frenette, Joseph
Forest, Alfred-C.
Fontaine, Alphonse, *a. g. d.*
Fortin, Joseph-Abel
Gaboury, Henry
Gervais, Rosario
Guertin, Auguste
Gadbois, Joseph-O., *a. g. d.*
Gravel, J.-M.-Arthur, *a. d.*
Gauthier, Wilfrid, *a. d.*
Hudon, Armand, *a. d.*
Hébert, René
Laurier, Ruben-C., *a. g. d.*
Lapierre, J.-Avila, *a. d.*
Leblanc, Clément, *a. g. d.*
Landry, David, *a. g. d.*
Laberge, Alexandre-T.
Lortie, J.-C.-Hormisdas
Lahaie, Bruno
Lefils, Frédéric, *a. g. d.*
Lebœuf, Sylva

1892—Longpré, Daniel
Lamarche, Boniface
Levasseur, Aug.-J.-H., *a. d.*
Lapointe, Charles-E.
Lapointe, J.-G.-Honoré
Ladouceur, J.-Daniel
Morin, William, *a. g. d.*
Nolin, E.-D.
Pichette, J.-M.-P.
Plourde, Francis
Prieur, Jean-Charles
Plouffe, D.
Plouffe, F.-X.
Paiement, Osias, *a. d.*
Picard, Hormisdas
Ranger, J.-A., *a. d.*
Toutant, Thomas
Trudeau, Louis-Joseph, *a.d.*
Vary, Aimé, *a. d.*

1893—Archambault, Joseph, *a. d.*
Asselin, Elie-G.
Bernard, Joseph-Chs, *a. d.*
Bérard, Urgèle, *a. d.*
Béland, Henri
Bournival, Origène
Boucher, Gaspard, *a. d.*
Boucher, Anatole
Barrette, Pierre, *a. d.*
Beauchamp, Zénophile
Bernier, J.-Camille
Chénevert, Joseph-Ovide
Couture, M.-H.
Déchêne, Elzéar-Miville, *a.d.*
Déziel, Jos.-O.
Duquet, Antoine
Gervais, Théodore
Geoffrion, Victor, *a. d.*
Gallant, André
Gagnon, Joseph-P.
Gauthier, Arthur, *a. d.*
Gendron, A.-Eugène, *a. g. d.*
Giroux, Raymond, *a. d.*
Genest, L.-Aristide, *a. d.*
Letourneau, Fortunat, *a.g.d.*
Lupien, Lucien, *a. d.*
Laviolette, Isidore
Lamoureux, J.-Elzéar, *a.g.d.*

---

(1) C'est à partir de cette date que la Faculté a commencé à joindre au titre de docteur une note qualificative. Les abréviations signifient : *a. d.*, *avec distinction ; a. g. d., avec grande distinction; a. t. g. d., avec très grande distinction.*

1893—Lesage, Henri, *a. d.*
LeBlanc, Gilles, *a. d.*
Larose, Hubert, *a. d.*
LaRue, Eugène, *a. d.*
Lambert, Philéas-Michel
Lespérance, Alfred, *a. d.*
Lemieux, Louis-Joseph
Landry, G.-Edouard
Labrèche, Joseph
Martigny de, F.-X.
Milot, Ernest, *a. d.*
Milot, Homer, *a. d.*
Montpetit, Elzéar
Martel, M.-J.-S.
Michaud, L.-P.-B.
Nadeau, Aurel, *a. g. d.*
Ouellette, Léon
Ouimet, Joseph
Pratte, Arthur
Pichette, J.-Omer
Roy, Edouard, *a. d.*
Roy, Hormisdas
Riverin, Adélard, *a. d.*
Routhier, Omer, *a. g. d.*
Renaud, F.-X.
Savoie, Joseph
Schiller, Frederic
Simard, Emile
Saint-Onge, Joseph
Séguin, Ludger
Tétrault, L.-Joseph, *a. g. d.*
Tremblay, Joseph, *a. d.*

1894—Asselin, Arthur
Archambault, J.-B.
Aubin, J.-Nicéphore
Bergeron, F.
Bergeron, Jean
Beauchamp, Joseph
Bourdeau, Victor-J., *a. d.*
Belleau, Fortunat-S.
Bachand, Joseph
Bellemare, Narcisse
Charette, J.-Armand
Charon, Ernest
Cabana, Toussaint
Côté, Isidore
Courteau, Eugène-G., *a.g.d.*
Chaput, H.-Ernest, *a. g. d.*
Dorion, J.-B.-Théophile
Dubé, J.-Edmond, *a. g. d.*
Dufresne, Albert-A.
Deschatelets, Joseph-P.

1894—Dufresne, G.-H.-A., *a. g. d.*
Duhamel, Ovila-G.
Duhamel, J.-Albert, *a. d.*
Désilets, Léopold
Fluhmann, Emile
Fréchette, Hormisdas, *a. g.d.*
Godin, C.-Hect., *a. g. d.*
Goyette, F.-X.-Pierre
Girard, G.-Arthur
Internoscia, Antonio
Jacques, Ulric, *a. d.*
Jarry, Wilfrid
Joyal, Hector-Homer
Lesage, J.-Albert, *a. g. d.*
Lefebvre, Arthur
Lambert, Napoléon, *a. d.*
Lebuis-Lavergne, J.-Wilfrid
Marsolais, Gaspard-L.
Mercier, Alphonse, *a. g. d.*
Malo, Zénon
Masse, L.-Valmore, *a. d.*
Ouellet, L.-Alfred
Poliquin, R.-L.-O., *a. d.*
Pineau, J.-Arthur
Rouleau, J.-Alphonse
Ricard, Honorius, *a. d.*
Roberge, David, *a. g. d.*
Robillard, J.-E,
Riopelle, Joseph-Henri
Saint-Germain, Henri
Salvail, J.-D., *a. d.*
Trudeau, Raphaël, *a. d.*
Tessier dit Lavigne, J.-B.-E.
Trudeau, Arthur, *a. d.*
Vézina, J.-M.-Damien, *a.g.d.*
Valois, Hector
Yvon, J.-B.-Wilfrid

1895—Allaire, Adolphe-A.
Aubin, Aug.-Jos., *a. d.*
Bélanger, Jos.-Alfred
Bélanger, Mac.-C., *a. d.*
Belisle, Ernest
Bonnier, Benjamin, *a. g. d.*
Bossé, J.-F.-X., *a. g. d.*
Boulay, Oscar-A., *a. d.*
Bouthillier, Alexis
Brunelle, Ern., *a. g. d.*
Campeau, E.-C., *a. g. d.*
Chévigny, Jules
Constantineau, Aurélien
Côté, A.-Gustave
Daudelin, S.-A., *a. g. d.*

1895 -Denis, Paul
Dequoy, J.-Gaspard
Derome, W.-J.-Arm., *a.g.d.*
Desaulniers, E.-L., *a. g. d.*
Desgroseillers, Alb., *a. g. d.*
Desmarteau, Em.-B., *a. g. d.*
Festeau, Adélard, *a. d.*
Gagnier, L., *a. d.*
Gélinas, Evariste, *a.t.g.d.*
Gélinas, Arthur-E.
Godard *dit* Lapointe, O., *a. d.*
Grandpré de, A., *a. d.*
Huguenin, Wilfrid, *a. g. d*
Hurtubise, Athanase
Jacques, Olivier, *a. g. d.*
Lagacé, Alexis
Lapierre, Joseph, *a. d.*
Labelle, J.-W.
Lacroix, Arthur
Lasalle, Albert, *a. g. d.*
Lasnier, Henri, *a. d.*
Lebel, Timothée
Lecavalier, Daniel-E., *a.g.d.*
Lécuyer, Arthur
Lesage, Edmond, *a. d.*
Lewis, Walter, *a. g. d.*
Lortie, J.-Arthur, *a. g. d.*
Magnan, A.-P.
Martin, Eximère
Martin, J.-B., *a. d.*
Nesbit, Thomas
Pagé, J.-G.-E., *a. g. d.*
Pelletier, Frédéric
Pepin, J.-R.
Renaud, L.-Z., *a. d.*
Ricard, J.-C.-A., *a. g. d.*
Rodrigue, Alexandre
Rouleau, C.-B.
Roux, J.-P., *a. g. d.*
Sarrazin, A.
Saint-Denis, J.-A., *a.g.d.*
Tétreault, C.-E., *a. g. d.*
Verdon, C.-P., *a. g. d.*
Viger, Jos.-E.-A.
896—Archambault, Arthur
Beaulne, Honorius
Beauchamp, G.-E.
Beauregard, Ls-Wilfrid
Belhumeur, S.-David
Berthiaume, Paul
Bordeleau, Alphonse
Bourdeau, Alexandre
Bourgeois, Geo., *a. d.*

1896—Brosseau, Wilfrid
Bruneau, Théodule, *a. g. d.*
Cadot, Jos.-Alf.
Chagnon, Max.
Charbonneau, Isaie
Cyr, Alfred
D'Amour, Jos.-Ed., *a. d.*
Demers, Jos.-Fréd.
Dubreuil, H., *a. d.*
Ferland, Aristide
Girardin, A.
Germain, Rodolphe
Gaudreau, A.-E.-F.
L'Abbé de Grandchamp, E.
Labelle, Ludger
Lamarche, L.-Amédée
Lamothe, Elzéar
Lorrain, J.-Alph.
Latour, Joseph, *a. g. d.*
Ledoux, Omer, *a. g. d.*
Lefebvre, Adolphe
Lemoine, Jos.-H.
Lesage, J.-Aldéric
Lovatt, Thomas
Marchand, Z.
Marion, Joseph
Massé, Normand, *a. d*
Ostiguy, Paul
Pagé, J.-L.-H.
Pelletier, Emile, *a. d.*
Pelletier, Ernest, *a. d.*
Pelletier, F.-Moïse
Peltier, Hector
Picotte, W.-T.
Prévost, Eugène
Proulx, Esdras
Quintal, H.-A.
Quintal, J.-B.-A.
Ruest, Florian
Serres *dit* St-Jean, Eugène
Sabourin, N.-A., *a. d.*
Saint-Denis, E.
Saint-Jacques, E., *a. g. d.*
Sainte-Marie, Ph., *a. g. d.*
Sylvestre, J.-A.
Trudeau, Aldéric, *a. d.*
Trudel, Paul, *a. g. d.*
Vandandaigue, P.
1897—Albert, Noé
Aumond, J.-M.
Besner, Achille
Beauchesne, Roméo

1897—Bédard, Pierre
Bernier, A., *a. d.*
Boucher, Nap.
Caissac, Paul
Cartier, Geo.-E., *a. d.*
Daignault, M.
Dansereau, P.
Deguire, Elzéar
Doray, Louis
Delâges, Hector
Duhamel, Télesphore
Duplessis, F.-X.
Dupuis, J.-D.
Ethier, J.-A.-C., *a. d.*
Fournier, Arthur
Groulx, Elzéar, *a. d.*
Lafleur, Henri, *a. g. d.*
Lamy, Wilfrid
Laramée, Albert
Lassonde, A.
Lavallée, Hector
Letourneau, O.
Massicotte, F.-X.
Mourgues *dit* Monge, J., *a. d.*
Miquelon, Antonio
Myre, Joseph
Ouimet, M.
Pelletier, Horace, *a. d.*
Pesant, Joseph
Picard, R.
Pineault, J.-Alph.
Primeau, Ernest, *a. d.*
Poirier, J.-A., *a. d.*
Rémillard, J.-R.
Robillard, Paul
Roy, J.-N., *a. d.*
Salomon, Jean
Tessier, R.
Thibault, Z.
Tremblay, Roma
Tourigny, O., *a. g. d.*

1898—Amyot, Charles
Archambault, Euclide
Beaudry, J.-A., *a. g. d.*
Béland, Jos., *a. d.*
Bourque, A., *a. d.*
Chagnon, Nap.
Chevrier, A.
Chouinard, D., *a. d.*
Cooke, Ed., *a. g. d.*
Daignault, O.
Descoteaux, A., *a. d.*

1898—Deschambault, H.
Dubuc, *a. d.*
Duclos, J.-A.
Dulude, Stéphane
Favier, Pierre
Foucreault, W.
Gagnon, Albert-M., *a. d.*
Geoffrion, Louis
Girouard, L.-D.
Labelle, U.
Lalonde, A.-J.
Laroche, W.-S.
Lauzon, Ernest
Lemieux, C., *a. d.*
Loranger, Jos.-T., *a. d.*
Maranda, H.
Paré, L.-A.
Perreault, J.-G.
Plamondon, Ed.
Poirier, Alfred
Savoie, J.-Upton
Saint-Aubin, Hildège
Vadenais, Zacharie
Virolle, Eugène, *a. g. d.*

1899—Aumont, Zénon
Beauchamp, Louis-Félix
Belisle, Ernest
Biron, Charles-Borr., *a. d.*
Bonnier, J.-Wilfrid, *a. g. d.*
Bourdon, Alexandre
Casgrain, Edgar
Charpentier, Albert
Choquette, Henri
Collin, Ernest
Côté, A.-E.
Décarie, J.-P., *a. g. d.*
Derome, Arth., *a. g. d.*
Desmarais, Philéas
Dion, Joseph, *a. d.*
Dumont, Harry-C.
Dupont, Emile
Dupont, Georges-J.
Dupré, Hormisdas
Fafard, Carolus
Favier, Pierre
Fournier, Noé, *a. d.*
Gagnon, J.-A.
Garceau, Elisée, *a. d.*
Garceau, Joseph
Geoffrion, Ulric
Hébert, Georges
Labrosse, Henri, *a. d.*

1899—Lalonde, Edmond
Lorrain, Omer, *a. d.*
Martigny de, Adélar, *a. d.*
Massicotte, Achille-Georges
Myre, Charles
Rhéaume, Vildac
Robert, C.-A., *a. d.*
Rochon, J.-Omer
Samson, Henri
Séguin, Edouard
Saint-Denis, Napoléon
Sylvestre, Aristide
1900—Abdou, Nadgib
Allard, J.-A.
Archambault, Amable
Archambault, Léonard
Bayard, Charles
Beaudoin, J.-A., *a. g. d.*
Bélanger, Jos.-Isaïe
Bolduc, Théod.
Brosseau, Aldéric
Caron, Amable
Caron, Damase
Chapdelaine, Victor
Choquette, Emile
Clermont, Ovide
Collin, Albert
Doyon, H.
Drapeau, Aurèle
Dubuc, Léotable
Ducharme, Charles-N.
Duval, Phil.
Ferron, Alfred
Ferron, Arthur
Fleury, Ferd.
Fontaine, T.
Gaboury, Edmond, *a. d.*
Gauthier, Ernest
Gravel, L.-J.-A., *a. g. d.*
Guertin, Albert
Guilbert, Lucien
Huot, Ernest, *a. d.*
Lacroix, Paul
Lalonde, Léonide
Lamarche, L.-A.
Lebel dit Bouchard, A.
Leblanc, Henri
Leduc, Charles, *a. d.*
Lefebvre, Arthur
Longpré, Damase
Marin, Raymond
Maynard, Oswald, *a. d.*
1900—Morin, Alyre
Myre, Charles
Nicol, Phil.
Ouellette, J.-A., *a. d.*
Paquin, Ernest
Plouffe, J.-N.
Pominville, J.-M.
Pouliot, Zotique
Rhéaume, Zéphir
Scott, Chas.
Tellier, J.-S.
Théoret, J.-B.
Valois, J.-M.-A.
1901—Archambault, A.
Baribeau, Louis
Bélanger, Arthur
Bourque, Edmond, *a. g. d.*
Caron, Alex-Nap.
Cloutier, Saül-A., *a. d.*
Coutu, Georges
Demers, A.
Gendron, Prudent
Gauld, Arthur
Goyer, Rodolphe
Grenier, Ed.-P., *a. d.*
Hingston, Donald, *a. d.*
Jacques, D.
Lafortune, Em.
Landry, Napoléon
Laporte, P., *a. d.*
Latourelle, T.
Legault, Louis
L'heureux John
Maynard, Albert
Malouf, A., *a. d.*
Mireault, J.-A., *a. g. d.*
Monette, W.
Morin, T., *a. d.*
Mousseau, Ed.
Ouimet, F.-Louis
Pagé, Joseph
Paquin, U., *a. g. d.*
Paquin, Wilfrid
Saint-Pierre, Alex., *a. d.*
Sainte-Marie, Ald.
Thauvette, Joseph
Thibault, Georges
Trépanier, A.
Villandré, Joseph-D., *a. d.*
1902—Aubin, Alexandre, *a. d.*
Aubry, Hector, *a. g. d.*
Beauséjour, T.-H.-Armand

1902—Bourgeois, J.-B.-Geo., *a.g.d.*
Cartier, Côme
Charland, L.-C
Choquette, O.
Christin, A.
Collette, J.-E.-Adalbert
Collerette, Wilfrid
Côté, Georges
Côté, Solomon
Dauth, A.
Demers, O.
Derome, Wilfrid, *a. g. d.*
Dorion, K.
Dubois, Léon
Dufeutrelle, Henri, *a. g. d.*
Dugas, G.
Ethier, H., *a. d.*
Fortin, A.
Frigon, Rosario, *a. d.*
Gagnon, E., *a. g. d.*
Gagnon, L.
Gauthier, A.
Giroux, L.-S.
Hall, Walter
Hamelin, Romuald
Lafleur, C.
Lafleur, Jules, *a. d.*
Lamontagne, J.-Aime
Langlois, Phydime
Lanoue, A.
Lebel, F., *a. d.*
Lebel, Luc
Leduc, J., *a. d.*
Martel, H.
Massé, J.-B.
Massicotte, J.-P.-Henri
Masson, R., *a. d.*
Maurault, B.
O'Brien, Cyriac, *a. d.*
Pagé, Rosario
Pellerin, J.-M.
Picard, Léopold
Pilon, A.
Rochon, P.-E., *a. g. d.*
Schiller, J.
Sénésac, A.
Tassé, Raoul
Thériault, J.
Turcotte, A.
Verdon, Edouard, *a. d*
Verner, L., *a. g. d.*
Véronneau, Moïse

1903—Bédard, Georges-E., *a. g. d.*
1903—Belisle, J.-Raymond, *a. d.*
Bergeron, D.
Bourgouin, J.-C., *a. d.*
Bigué, Georges
Brisset, André, *a. g. d.*
Chaussé, Ernest
Chevrette, Wilfrid
Choquette, Omer
Christin, Arsène
Cléroux, Albert
David, Edgar, *a. g. d.*
Dorion, Kinton
Dorval, Louis-Philippe, *a. d.*
Drouin, N.-J.-W., *a. g. d.*
Gervais, Horace, *a. d.*
Godbout, Jos.-A.-B.
Godin, W.-N.
Guertin, Joseph
Guertin, P.-P.
Hall, Walter
Isabelle, Josaphat
Labarre, Arsène
Lachance, Alfred-P.
Laflèche, J.-F.
Lafleur, Charles
Lalonde, Irénée
Lamontagne, Aimé
Laporte, J.-P., *a. d.*
Larose, Albert, *a. d.*
Larose, Hormisdas
Latreille, Eugène, *a. d.*
Maillet, H.-A.
Marleau, L.-P., *a. d.*
Mauffette, Samuel
Melançon, Joseph
Meunier, J.-H.
Ouimet, William, *a. d.*
Pelletier, Edouard
Perron, S.-Lactance
Piché, Georges
Prévost, Henri
Quesnel, Philippe
Racicot, Joseph-Ernest
Ricard, Léopold
Riopel, J.-A.-C.
Riopel, J.-A.-M.
Riopel, P.-E., *a. d.*
Robinson, Joseph
Rousseau, J.-A.
Sabourin, Joseph-Arthur
Smith, Elzéar
Tétrault, Joseph-Wilfrid
Thibodeau, Alexandre
Touchette, Henri

1903—Véronneau, Moïse
Viau, Hector
1904—Beaulieu, J.-F.
Beauregard, Georges-E.
Bélanger, Jos.-E., *a. g. d.*
Bonin, Adrien
Chagnon, Deodatus
Chapron, Philéas
Choquette, Alfred
Corsin, A., *a. d.*
Cousineau, Jos.-A., *a. g. d.*
Delaney, M.
Desbois, P.
Desnos, Louis
Demers, Albert, *a. t. g. d.*
Dubé, Ls-Félix, *a. d.*
Desorcy, Chs
Dupuis, Zéphirin
Dufresne, Eugène, *a. d.*
Desmarais, Henri, *a. d.*
Foisy, A.
Foley, Joseph
Gagner, Emmanuel
Gagner, Rodolphe
Gagnon, U.
Gaudet, Lucien
Grenier, A.
Guenette, Joseph-A., *a. d.*
Gatien, Joseph-Albert
Gunville, Joseph
Hébert, Oswald
Lebel, Hyacinthe, *a. t. g. d.*
Landry, Eugène
Labelle, Emile
Lachaine, Edmond
Landry, Louis
Lachance, Fortunat
Longpré, Euclide
Marcil, Alfred, *a. d.*
Martin, Auguste, *a. d.*
Meunier, Joseph, *a. d.*
Malchelosse, Maurice, *a. d.*
Millet, Eugène
Monette, Francis, *a. d.*
Moreau, Aug.
Pelletier, Antonio
Poirier, Armand
Pariseau, Léo, *a. d.*
Pariseau, Wm, *a. d.*
Pontbriand, H.
Renaud, Ls-Henri
Sénécal, F.
1904—Simpson, Charles
Vanasse, S.
Vandandaigue, Isaac
1905—Archambault, Gust., *a.t.g.d.*
Auger, R.-L.
Baillargeon, C.-J., *a. d.*
Bélanger, D.-A.
Bélanger, G.-L., *a. d.*
Bélisle, O.
Bellefeuille, G. de , *a. t. g. d.*
Bellemare, Dionel, *a. d.*
Benoit, Léon, *a. d.*
Bertrand, Frédéric, *a. t. g. d.*
Boulais, Oscar
Bousquet, Gaspard
Bouvier, J.-P., *a. d.*
Brault, Thomas, *a. d.*
Cartier, Walter, *a. d.*
Champagne, J.-A., *a. d.*
Conroy, Claude
Deslauriers, Hermas, *a. d.*
Desrochers, Armand
Desserres, Anatole
Dumont, Rodolphe, *a. d.*
Falcon, Arthur
Foisy, Azarie
Galarneau, Ludger
Gosselin, Henri
Grenier, M.-P.
Guilbault, Noël
Hamelin, Jules
Handfield, J.-Azarie, *a. g. d.*
Laguë, Léonidas
Lamarche, Joseph
Larocque, Chs, *a. g. d.*
Lefebvre, Zotique, *a. d.*
Lemoyne, Méderic, *a. g. d.*
Longtin, J.-M., *a. g. d.*
Martel, J.-L.-H.
Masson, Léopold
Painchaud, C.-F.
Plourde, Adélard, *a. d.*
Potvin, Eugène
Renaud, P.-P.
Ricard, Jean
Robitaille, S.-Arthur
Rousse, Arthur
Roy, Aurèle
Roy, Laurent-Arsène
Taupier, Henri
Tellier, Ernest
Tétrault, Alcée, *a. d.*

1905—Thibodeau, Conrad, *a. g. d.*
1906—Acram, Moïse
Archambault, Amable
Arpin, Joseph, *a. g. d.*
Barette, A.-E., *a. d.*
Beaudry, Odilon
Bellemare, Onias
Benoit, Dioscore
Bigué, André
Blackburn, John
Boulanger, Joseph
Bousquet, J.-P.-E., *a. g. d.*
Cartier, Henri, *a. d.*
Champagne, J.-E.
Charbonneau, Arthur, *a. d.*
Charlebois, J.-B.
Côté, J.-A.
Couillard, Aug., *a. d.*
Denis, Arthur
Desjardins, Aug., *a. g. d.*
Delille, Félix
Desrosiers, Pierre, *a. t. g. d.*
Ethier, Hormisdas, *a. d.*
Gauthier, Roméo, *a. d.*
Grenier, M.-L.-E., *a. d.*
Handfield, Aimé, *a. d.*
Hartley, Henry-Saturnin
Jarry, Arthur, *a. d.*
Lalanne, P.-E.
Lambert, Henri
Larose, Raoul, *a. d.*
Laurin, Ariste
Leduc, Roméo
Lefebvre, Zacharie
Lemire, Henri
Lonergan, Georges
Lord, Wilfrid, *a. g. d.*
Marquis, Edouard-K.
Martin, J.-G.-A., *a. t. g. d.*
Maynard, Henri, *a. d.*
Mignault, G.-E., *a. g. d.*
Paiement, P.-A., *a. g. d.*
Pelletier, Ludger, *a. d.*
Pigeon, Arthur, *a. g. d.*
Prévost, Hyacinthe, *a. d.*
Prince, J.-B., *a. t. g. d.*
Richard, Arthur
Robichon, Arthur, *a. t. g.d.*
Rouillard, Wilfrid, *a. d.*
Saint-Georges, H., *a.t.g.d.*
Saint-Pierre, C.-E., *a. d.*
Simard, A.
1906—Valiquette, Ulric, *a. t. g. d.*
Verschelden, Ls, *a. d.*
1907—Allaire, J.-M.-P., *a. d.*
Archambault, Z., *a. d.*
Auger, Ernest
Badeaux, J., *a. d.*
Bailly, R., *a. d.*
Bélisle, G., *a. d.*
Bernier, J.-E.
Birs, O., *a. d.*
Bouillé, J.-L., *a. d.*
Brassard, Arthur
Bussière, Lauréat.
Caza, O., *a. d.*
Chabot, L.-A.
Champoux, E., *a. d.*
Clément, Albert
Cléroux, V., *a. d.*
Collin, H.
Corriveau, U.
Croteau, T., *a. d.*
David, J.
Delvecchio, P., *a. d.*
Demers, H.
Donais, J., *a. d.*
Dumas, Arthur
Dupont, Chs-Arthur
Dupont, J.-A.-Mastaï
Dupuis, E., *a. d.*
Dussault, E.
Gariépy, U., *a. d.*
Gatien, Henri
Godin, Arsène
Grégoire, G.-M., *a. d.*
Gross, C.-J.
Jeannotte, Emile
Jutras, Lorenzo
Handfield, D., *a. d.*
Hébert, A., *a. g. d.*
Jabour, D.
Jasmin, H.
Lachapelle, E.
Lamoureux, E.
Lamy, Evariste
Lauzé, L., *a. d.*
Lonergan, Gérald
Lussier, L., *a. g. d.*
Millier, A.-J., *a. g. d.*
Perrin, P., *a. d.*
Prévost, A., *a. d.*
Richer, Paul
Robichaud, P.-A., *a. d.*

1907—Robillard, Raoul
Roch, S., *a. g. d.*
Roy, D., *a. g. d.*
Waisman, D., *a. g. d.*
1908—Allaire, Joseph
Allard, Joseph
Audet, Achille
Ayotte, J.-B., *a. d.*
Baril, Geo.-Herm., *a.t.g.d.*
Bohémier, Séraphin
Bouvier, Georges
Cotnoir, A.-B.
Comtois, Achille
Chevrier, Aurèle
Dufresne, E.-Rivard, *a.d.*
Dumont, Réal
Despaties, Roch, *a. d.*
Drouin, Jean-B., *a. d.*
Doray, Raymond
Dupont, L.-A., *a. d.*
Ecrément, Arsène
Falardeau, L., *a. d.*
Faille, Jean-Louis, *a. d.*
Ferron, Nap.
Gadbois, Guil.-Henri
Gaudet, Wilfrid
Gauthier, Pacifique
Guy, Claude, *a. d.*
Gratton, Léonard, *a. g. d.*
Giroux, Alcibiade, *a. d.*
Hamel, Guy, *a. g. d.*
Huot, Arthur
Kimpton, Alfred, *a. d.*
Lafortune, Sylvio, *a. g. d.*
Lamarche, Paul, *a. d.*
Lamoureux A.
Latour, Guillaume
Larochelle, Romulus, *a.d.*
Lalande, Eudore, *a. d.*
Lapierre, Gaston
Langelier, Eugène
Lefebvre, Wilfrid
Mathieu, J.-Alfred
Noël, Omer
Noiseux, O'Leary, *a. d.*
Plante, Lucien
Racicot, William
Rinfret, Léonard
Rodier, Adélard
Routhier, J.-C.
Saint-Jacques, Robert
Sénécal, Rodolphe
Trépanier, Armand, *a.g.d.*

1909—Amyot, Etienne
Archambault, A.-H., *a.g.d.*
Archambault. J., *a. d.*
Aubry, Wallace, *a. d.*
Baril, Philippe
Beaudoin, Armand
Bélanger, Ls-Ernest
Bernard, Emile, *d.*
Boileau, Joseph
Bouchard, C. A., *a. d.*
Brunet, J.-N
Chaffers, W -H.
Cypihot, Hector, *a. g. d.*
Décary, Ernest, *a. d.*
Demers, F.
Dorval, Ls-Henri
Ferron, Alph., *a. a.*
Gauthier, Eugène
Godreau, Edmond
Gravel, A.
Grignon, Henri, *a. d.*
Guay, Hidola
Langevin, Stephen, *a.t.g.d.*
Lachapelle, J -A., *a. d.*
Lafontaine, Ulric
Lagacé, Alph.
Lamarche, Claude, *a. d.*
Laporte, P.-Carmel, *a. d.*
Lavallée, H., *a. d.*
Lesage, J.-C.
Lesage, Ovide
Lussier, Adonias, *.ag.d.*
Mallette, Eugène
Martineau, Geo.-H., *a. d.*
Millaire, Edouard
Moreau, Emile
Panneton, Eug., *a.t.g.d.*
Paquin, Jos.-Ubald
Patenaude, Arm., *a. d.*
Potvin, Hector
Robert, H., *a d.*
Roux, Ls ,*a. d.*
Saint-Arnaud, Laur., *a. d.*
Tessier, Napoléon
Thibaudeau, Adrien
Toupin, Jos.-Roméo, *a. d.*
Valois, Gustave
1910—Badeaux, Georges
Beaudet, Gustave
Bellemare, Eugène
Berthiaume, Henri, *a. d.*
Besner, Edouard, *a. d.*
Bourque, Oscar

1910—Boutin, Alfred
Chevrier, Raoul, *a. d.*
Côté, Ildephonse
Coupal, Henri-Géd.
Dubé, Alphonse
Forest, G.-Albani
Giroux, Fernando
Gouin, J.-M.
Handfield, Oswald
Hébert, Raymond
Lachapelle, T. *a. g. d.*
Ladouceur, Wildy
Lamy, Lorenzo
Larose, Adrien, *a. g. d.*
Larose, Camille
Lefebvre, Dollard
Lefebvre, Gustave
Leroux, J.-Oza, *a. d.*
Lahaise, Guillaume
Laurendeau, Narcisse-A.
Marchand, Arthur
Plouffe, Daniel
Poulin, Ernest
Provost, J.-M.-Elphège
Robidoux, William, *a. d.*
Sabourin, Sévérin, *a. d.*
Sormany, Albert
Tétreault, Arthur
Thibeault, J.-Pamphile
Trudeau, J.-Hector, *a. d.*
Turcot, René, *a. g. d.*
Véniot, Clarence-J., *a.g.d.*.
Venne, Séraphin, *a. d.*

1911—Barolet, Wilfrid
Beaudry, Philippe
Bécotte, Henri
Bélisle, Romuald
Bertholet, Georges
Boisclair, Horace
Chartier, Aimé
Caisse, Antonio, *a. d.*
Carignan, Léopold
Castonguay, Eug., *a. d.*
Charpentier, Léopold
Charron, Avila
Chaussé, J.-N.
Cholette, M.-Albert, *a.g.d.*
Clerk, Geo.-E.
Collin, Louis-D., *a. d.*
Delporte, Gabriel, *a. d.*
Desrosiers, Arthur
Desrochers, Emile, *a. d.*
Dontigny, Arthur

1911—Dufresne, Albert
Dumontier, C.-A.
Ferron, Henri
Forbes, Frédéric
Forgues, J.-A.
Foucher, Ernest
Gagné, Joseph
Gagnon, Adhémar, *a. d.*
Godin, Laurent
Goyette, J.-D.
Guertin, Alphonse
Hébert, Louis-A., *a. d.*
Hétu, L.-G.
Lalande, Stanislas
Larivière, Joseph
Lawler, Arthur
Leduc, Fernand
Lefebvre, Gabriel
Longo, Gregorio, *a. g. d.*
Milot, J.-Donat
Mousseau, Ovide
Normandin, Armand, *a. d.*
McGibbon, Walter-J.
Perrault, J.-Etienne
Perrin, L.-Georges, *a. d.*
Poulin, Emile
Powers, Alfred, *a. d.*
Prévost, Léon
Prud'homme, Léopold, *a.d.*
Savage, Léopold, *a. d.*
Ship, Abraham
Simard, Paul-Emile
Tessier, Alph.-D.
Tremblay, Philippe
Vidal, Avila
Violette, L.-J.
Woods, Joseph-C.

1912—Accocella, G.-A., *a. d.*
Adam, L.-P., *a. d.*
Aubin, J.-L.-A.
Beaulac, J.-H.-E.
Beaupré, Dollard, *a. d.*
Bourget, Emélias
Deschesnes, J.-G.-A., *a. d.*
Desjardins, Art., *a. d.*
Dupuis, P.-B., *a. g. d.*
Daniel, Paul, *a. g. d.*
Emery, Fernand
Gagnon, J.-J.-L.
Geoffroy, Albert
Hurtubise, Elzéar
Janelle, L.-J.
Joyal, J.-A.-H., *a. g. d.*

1912—Lamarche, J.-E.-C., *a. g. d.*
Lajoie, J.
Lapierre, A., *a. d.*
Lapierre, A., *a. d.*
Lévesque, Ronald
Lundie, J.-A., *a. d.*
Mathieu, C.-T., *a. d.*
Panneton, J.-A., *a. g. d.*
Paquin, J.-D.-F.
Paré, J.-A.-A., *a. g. d.*
Perreault, Nestor
Perras, J.-H.-F., *a. d.*
Phénix, G.-A.-F., *a. g. d.*
Pineault, Adhémar
Plouffe, A.-F., *a. g. d.*
Ritchot, J.-E.-D.
Telmosse, J.
Tétreault, J.-A., *a. d.*
Turgeon, J.-A.-R., *a. g. d.*
1913—Archambault, Phil., *a. d.*
Barry, Maurice
Beauchemin, L.-O., *a. d.*
Biron, Romuald, *a. d.*
Brault, Raoul, *a. d.*
Brault, Norbert-R., *a. d.*
Brosseau, Emile
Bruchési, D.
Brunet, Zénon, *a. d.*
Bastien, Benoit
Côté, L.-Oliva, *a. d.*
Downing, George-F.
Forget, Achille
Gaudet, Camille
Gratton, Albert, *a. d.*
Hébert, Joseph-Louis
Labonté, Boniface
Labarre, Gédéon
Lacasse, Gustave
Larouche, Henri
Lafrance, Arthur-D.
Laplume, Alph.-Henri
Laporte, René
Laurier, Yvon

1913—Léger, Anselme, *a. d.*
Limoges, Gédéon
Milard, Joseph-Edouard
Mousseau, Alfred
Nepveu, Théodule, *a. d.*
Paquette, Albini
Pleau, Stephanus
Provost, Albert, *a. t. g. d.*
Pilon, Oscar
Poirier, Aimé
Rhéaume, Raymond
Rouleau, Albert
Roy, Alphonse
Roy, Richard
Saint-Jacques, E., *a. d.*
Saint-Onge, Emile
Saint-Pierre, Damien
Trudel, Jean-J.
Valiquette, Alcime
1914—Clermont, Hector, *a. d.*
Eidlow, Samuel-T.
Hébert, Pierre
Joubert, Louis
Lambert, J.-Gabriel
Lessard, Rosario
Morin, Norbert
Picard, Henri
1915—Adam, Alfred
Beaudry, Stanislaus
Bertrand, Charles, *a. d.*
Bissonnette, Tancrède, *a.d.*
Brault, J.-Ernest
DeCotret, Gaston-A., *a. d.*
Garand, Lucien
Gauthier, Pierre-Paul
Gravel, Lionel
Houle, Joseph-Firmin
Larose, J.-Ulysse
Millette, Georges-Etienne
Piette, Edmond, *a. d.*
Thibeault, Judes
Vasseur, Arthur

DISCOURS

PRONONCE PAR M. LE PROFESSEUR BENOIT

A l'ouverture des cours de la Faculté de Médecine

Pour l'année académique 1914-1915.

Messieurs,

Le Conseil de la Faculté m'a prié, à l'occasion de cette séance d'ouverture, de vous adresser la parole, de vous faire un discours. Je dois m'en excuser tout de suite. N'étant pas un orateur, je serais bien embarrassé de prononcer un discours. Mais je suis, depuis quinze ans déjà, l'un de vos professeurs; je me sens donc suffisamment autorisé à vous parler de notre faculté, et même à vous donner des conseils. L'occasion s'y prête. C'est bien, en effet, au début d'une année universitaire, à la séance d'inauguration des cours de notre Faculté de Médecine, que l'on peut, avec le plus d'à-propos, vous rappeler ce que la Faculté a fait pour vous et vous dire, très amicalement, ce que, vous, vous pouvez faire pour la Faculté. Ce sera donc là le sujet d'une courte allocution que, pour me conformer aux règlements académiques, j'ai écrite à votre intention.

* * *

Ce que la Faculté de Médecine a fait pour les étudiants ! Ceci évoque à mon esprit bien des choses, bien des personnages déjà lointains. Quelle différence, messieurs, et pourtant, sur plus d'un point, quelle similitude entre la faculté d'aujourd'hui et celle que j'ai connue durant mes études médicales, de 1888 à 1892 ! Comme nous aurions le droit

de vous envier, nous qui avons suivi des cours dans un vieil édifice délabré et fait la dissection dans un grenier, si nous n'avions pas encore, très vif,le souvenir de la bonté et du dévouement de nos maîtres ! Dans des salles étroites et obscures, éclairées le soir par quelques becs de gaz, nous avons entendu la parole bienveillante et persuasive de maîtres désintéressés, qui laissaient leur famille et leur clientèle pour venir nous livrer ce qu'ils avaient de meilleur : leur savoir et leur amitié. Temps heureux, où la leçon à l'hôpital se donnait sans amphithéâtre et se continuait à la sortie, le maître marchant avec ses élèves ! Temps de misère aussi, où la Faculté avait peine à se loger et à vivre !

Aujourd'hui, ces vieilles choses ne sont plus possibles. Elles ne sont plus de mode. Nous sommes dans le siècle de l'électricité et des automobiles. On veut faire grand et aller vite. Et pour se tenir au diapason, la Faculté a suivi la mode : elle s'est transformée... j'entends dans sa mise, dans les choses extérieures.

Mais il y a d'autres raisons, plus importantes, de cette transformation.

Nos maîtres de 1888 faisaient tout ce qui leur était possible à leur époque. Ils n'avaient pas grands moyens et, de plus, le programme des études n'était pas chargé. On ne parlait pas alors du curriculum de cinq ans, on n'avait pas encore multiplié les travaux de laboratoire, on n'avait pas subdivisé la science médicale en de nombreuses spécialités. La Faculté de Médecine s'est transformée parce que la médecine elle-même a provoqué cette transformation en créant des besoins nouveaux, parce que les moyens d'existence de la Faculté se sont élargis, parce que le dévouement et le sens du devoir de ses professeurs les ont amenés constamment à se maintenir à la hauteur de leur tâche.

La Faculté de 1914, comme celle de 1888, s'applique à faire de son mieux. Elle a suivi, pas à pas, les progrès constants de la médecine. Elle a complété à mesure son programme d'enseignement et, s'inspirant des besoins modernes, elle a créé un enseignement technique, installé des laboratoires nombreux et bien aménagés. Certes, oui, la physionomie de la Faculté a bien changé !

Songez qu'en 1888, la bactériologie venait à peine de naître, que la chimie biologique n'existait pas ou à peine, que l'anatomie pathologique était bien rudimentaire comparée à ce qu'elle est aujourd'hui. La physiologie expérimentale n'était pas encore inscrite au programme des études médicales. Et quant à l'anatomie normale, il fallait voir dans quelles conditions de conservation on nous présentait les cadavres ! Ce fut pendant mes études médicales que la Faculté inaugura son enseignement technique : début bien humble, bien timide ; je nous vois encore autour de l'unique microscope, regardant à tour de rôle circuler le sang dans la patte d'une grenouille. Aujourd'hui, vous travaillez, nombreux, dans de vastes laboratoires, chacun à votre table, muni de tous les instruments nécessaires. Cartes murales, tableaux noirs, schémas, projections lumineuses, rien ne vous manque. Avant longtemps, si les désirs du comité se réalisent, vous disséquerez dans un palais de l'anatomie. Oh ! oui, la physionomie de la Faculté change constamment !

Et remarquez que toutes ces choses coûtent très cher. Durant l'exercice 1912-1913, rien que pour l'agrandissement des laboratoires et l'achat d'un nouveau matériel, la Faculté a dépensé $12,000. L'année dernière, elle votait pour le même objet de nouveaux crédits. Le total dépasse à l'heure actuelle $25,000. C'est une somme ! Et ce n'est qu'un

début ; d'autres projets sont à l'étude, dont la mise à exécution entraînera des dépenses considérables.

L'enseignement des sciences médicales est devenu si compliqué, si dispendieux, que les facultés médicales d'aujourd'hui, même avec le nombre toujours croissant de leurs élèves, ne peuvent plus compter sur leurs revenus propres pour subvenir aux dépenses. Toute faculté de médecine qui n'est pas dotée est fatalement destinée à devenir inefficace, à disparaître. C'est ce qu'ont compris, heureusement pour nous, le gouvernement provincial de Québec et le conseil municipal de Montréal. Sans eux, sans leur dotation universitaire et annuelle de $25,000 et de $10,000, vous seriez encore, messieurs, au régime des pattes de grenouille.

Privée des travaux pratiques de laboratoire, l'étude des sciences médicales demeure insuffisante et incomplète. La Faculté s'en est rendu compte dès le jour où l'on a mis ces travaux au programme des études universitaires. Sur ce point, les progrès de son organisation ont été en rapport avec ses moyens d'existence ; limités et lents d'abord, puis plus rapides et plus étendus, ils ont pris, depuis trois ans, une ampleur conforme à sa prospérité. Vous avez là une preuve tangible du désir qu'éprouve votre Faculté de rendre, en toutes circonstances, son enseignement aussi efficace et aussi complet que possible.

N'avons-nous pas assisté à la même transformation dans les hôpitaux ? Que nous sommes loin du temps, dont je vous parlais tantôt, où le malade, amené au milieu de la salle, était entouré d'une classe attentive et présenté par un maître éloquent ! Aujourd'hui, vous êtes partagés dans les hôpitaux, distribués dans les services, occupés dans les laboratoires et les dispensaires, si bien que, chacun voulant vous

avoir à soi, on en arrivera bientôt à ne plus savoir où vous trouver. A l'Hôtel-Dieu, vous faites des autopsies sur des tables de marbre et travaillez dans des laboratoires subventionnés et bien aménagés. Chez nous, à Notre-Dame, dans ce vaillant petit hôpital, qui se maintient debout malgré toutes les adversités, vous recevrez, cette année, un enseignement clinique qui couvrira toutes les spécialités, et vous verrez comment nous établissons, dans nos laboratoires, le contrôle scientifique des malades.

C'est que l'enseignement clinique se transforme, lui aussi; c'est que, à l'Hôtel-Dieu comme à Notre-Dame, on est anxieux de vous donner le meilleur enseignement possible, comme à la Maternité d'ailleurs, comme à Saint-Paul, comme à Saint-Jean-de-Dieu. C'est le progrès. L'influence continue d'un maître pendant toute une cléricature n'est plus possible. Vous avez trop de choses à apprendre, trop de choses techniques surtout. De mon temps, douze professeurs nous enseignaient à devenir médecins. Aujourd'hui, ce n'est pas trop de soixante pour vous conduire au doctorat.

Soyez persuadés, messieurs, que la Faculté de Médecine a toujours fait pour ses élèves, et s'efforce encore aujourd'hui de faire pour vous, tout ce qui lui est possible. Ne demandons pas à Laval de vivre au-delà de ses ressources, d'être aussi luxueusement installée que les universités anglaises ou américaines, ni d'atteindre au degré de perfection qu'on trouve dans les vieilles universités d'Europe. Ayons le bon sens d'être de chez nous, sachons ne pas rougir de notre condition. Les ressources humbles ne sont pas déshonorantes; l'on peut vivre convenablement avec des moyens limités. C'est souvent dans les milieux semblables que l'on trouve la

plus grande noblesse de caractère, le travail le plus assidu et le plus fructueux, les talents les plus respectables. Ne mesurons pas notre réputation aux critiques de nos adversaires : sachons coordonner nos ambitions et nos désirs ; entourons notre dignité de sagesse et de pondération. N'avons-nous pas l'avenir devant nous ? L'Université Laval, université catholique et canadienne-française, est appelée à jouer son rôle en Amérique ; nous sommes partie intégrante de cette université ; nous saurons travailler avec elle au progrès moral et scientifique de nos compatriotes ; les médecins qui sortent de chez nous, et vous serez de ceux-là, messieurs, sauront faire honneur à notre nationalité et s'attirer le respect des gradués des autres universités canadiennes. D'autres facultés possèdent le luxe et de grands savants ; vous trouverez, chez nous, une installation convenable et d'excellents professeurs. C'est une garantie pour le présent et un gage pour l'avenir. Il n'y a pas lieu de désespérer.

* * *

Maintenant, messieurs, si vous comprenez le rôle que joue l'Université Laval sur cette terre autrefois française de la province de Québec, si vous vous rendez compte des efforts constants et désintéressés de vos professeurs pour vous donner, à la Faculté de Médecine, un enseignement pratique, efficace et complet — et ils vous le donnent — vous admettrez que ceci entraîne de votre part des obligations. La Faculté fait pour vous ce qu'elle peut, et elle le fait bien ; vous devez, de votre côté, faire quelque chose pour elle. Le pouvez-vous ? Laissez-moi vous dire là-dessus tout ce que je pense.

Pendant cinq ans, vous allez vivre la vie universitaire,



Laboratoire de chirurgie opératoire. — Les élèves en fonction.

prendre votre part du travail quotidien, respirer l'atmosphère de nos salles de cours, de nos laboratoires et de nos salles d'hôpitaux. Vous écouterez les leçons et les démonstrations de vos professeurs; vous mettrez en pratique leurs conseils; vous ferez sous leurs yeux vos premiers pas dans la carrière que vous avez choisie. C'est ici que vous allez recevoir votre formation, assimiler la science médicale et façonner votre caractère professionnel. Après de longues études et de sévères examens, vous recevrez votre diplôme de docteur. Serez-vous alors quittes vis-à-vis de la Faculté? Non, messieurs. Vous aurez contracté envers elle, je le répète, des obligations, dont la première sera de lui faire honneur, de lui faire honneur par votre science et par votre caractère.

Quand vous aurez quitté le milieu universitaire, quand vous exercerez votre zèle et votre profession dans nos villes et nos villages canadiens, il faut qu'on reconnaisse en vous les représentants distingués de la science médicale canadienne, de la science médicale telle qu'on l'enseigne et telle qu'on l'exerce dans ce pays. Il faut qu'on puisse se fier à votre diagnostic, que l'on constate les bons effets de vos traitements. Il faut que vos conseils, en toutes circonstances, soient sages et sûrs. Votre formation universitaire devra vous imprimer un caractère indélébile, qui vous fasse partout reconnaître comme des gradués de Laval, qui partout inspire votre conduite et la dirige. Vous rappelant le mot cinglant de LaBruyère: " Le pire caractère est de n'en avoir aucun ", vous combattrez la paresse, l'indécision, l'irrésolution; vous aurez toute la fermeté, tout le courage, toute la force d'âme que comporte l'exercice de notre profession, et l'on vous verra toujours fidèles à des maximes

que vous aurez admises une fois pour toutes. C'est à ces signes que l'on reconnaît les catholiques pratiquants et les médecins convaincus, c'est par ces signes que l'on devra reconnaître les gradués de Laval, c'est ainsi que vous ferez honneur à votre Faculté.

Oserai-je vous demander, messieurs, pendant que vous ferez honneur à votre Faculté, de lui demeurer fidèles, fidèles dans votre reconnaissance et fidèles dans votre loyauté ? Le rappel de cette obligation est-il vraiment nécessaire ? La fidélité, c'est l'exactitude à remplir ses engagements, à tenir ses promesses, à garder la foi jurée. Sentez-vous la nécessité d'être reconnaissants et loyaux envers votre *Alma Mater ?* J'en connais qui le sont si peu ! Ne soyez pas avec eux contre nos institutions, contre nos écoles, contre notre université, vous, élèves de nos collèges et de notre Université Laval. N'ayez pas honte de reconnaître ce qu'on a fait pour vous. Rappelez-vous que la loyauté envers son pays, envers les institutions de son pays, est une condition nécessaire du patriotisme. Ne vous laissez pas déraciner; demeurez plantés solidement au sol : c'est lui qui vous nourrit, ne l'oubliez pas.

Enfin, messieurs, vous admettrez sans peine, je le pense bien, l'obligation que vous avez de rendre justice à votre Faculté, à votre Université, devant les vôtres et devant l'étranger. La reconnaissance et la loyauté vous rendront la chose facile; le patriotisme vous en montrera les moyens. Soyez les témoins de la cause universitaire. Vous aurez vécu cinq années chez nous; vous aurez, chez nous, complété votre formation intellectuelle et morale, façonné votre caractère, préparé votre carrière, acquis les qualités prédominantes auxquelles vous devrez vos succès. Vous aurez cette

probité de nous en rendre le témoignage. Qu'importe si nous n'avons pas encore des richesses accumulées, des dotations princières, de splendides édifices et de vastes domaines ! Qu'importe si nos murs n'abritent pas encore les appareils les plus perfectionnés et les plus dispendieux ! Paris ne s'est pas bâti en un jour ! Le grand artisan des oeuvres durables, c'est le temps : sachons attendre. Sachons reconnaître que ce que nous faisons, ce que nous possédons, n'est pas déjà si mal. Le luxe est absent de chez nous ; tant mieux, si cette absence vous empêche d'être éblouis par les choses extérieures et concentre votre attention sur les seules forces qui soient vraiment précieuses dans l'étude : le travail et la persévérance.

Oui, messieurs, travaillons avec persévérance pour acquérir la science et fortifier notre caractère ; le reste nous sera donné par surcroît. Soyons fidèles à nos institutions ; rendons-leur justice ; ayons la loyauté de les défendre. Défions-nous des reculs, des défaillances, des abandons, des pièges tendus. Soyons francs, courageux et honnêtes. C'est le moyen d'acquérir pour nous, pour notre Faculté de Médecine, pour l'Université Laval, le respect et la réputation. Et c'est ce que vous ferez, messieurs, maintenant et plus tard, je n'en ai pas le moindre doute.

PUBLICATIONS DES MEMBRES DE LA FACULTÉ

ARCHAMBAULT (Gustave).

ARTICLE DE REVUE :

13. L'*Union Médicale,* (Montréal). Un cas de xanthôme tubéreux multiple. Mai 1915.

ASSELIN (Elie-Georges).

ARTICLE DE REVUE :

14. La *Revue Médicale du Canada,* (Montréal). La physiologie expérimentale, Claude Bernard. Février 1915.

BERNIER (Arthur).

ARTICLE DE REVUE :

15. L'*Union Médicale du Canada,* (Montréal). Les eaux d'alimentation de la cité de Montréal. Avril 1915.

BOURGEOIS (B.-G.).

ARTICLE DE REVUE :

16. L'*Union Médicale,* (Montréal). Un cas de mégacolon ou maladie de Hirschsprung. Décembre 1914.

FALARDEAU (Romulus).

ARTICLES DE REVUES :

17. Le *Journal de Médecine et de Chirurgie,* (Montréal). Les troubles des voies urinaires pendant la grossesse, l'accouchement et les suites de couches. Février 1914.

18. *Journal de Médecine et de Chirurgie,* (Montréal). L'heucatométrie et l'hématocolpocèle. Décembre 1914.

FORTIER (L.-E.)

19. *Pharmacopée de l'Hôtel-Dieu,* (Montréal), 1915, 100 pages.

ARTICLE DE REVUE :

20. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). Evolution de la thérapeutique moderne. Novembre 1914.

FOURNIER (Noé).

ARTICLE DE REVUE :

21. L'*Union Médicale du Canada,* (Montréal). L'uréthrite blennorrhagique aigüe chez l'homme et son traitement. Avril 1915.

LATREILLE (Eugène).

22. *Notes de pratique* (Recueil de faits anatomo-cliniques), avec notice bibliographique des travaux publiés par l'auteur jusqu'à date. Montréal, décembre 1914. Godin et Ménard, 32 pages.

ARTICLES DE REVUE :

23. *L'Union Médicale,* (Montréal). La maladie de Hirschsprung (mégacolon congénital). Observation personnelle. Juillet 1914.

24. *L'Union Médicale,* (Montréal). La maladie de Quincke (oedème angio-neurotique transitoire). Observation personnelle. Novembre 1914.

25. *L'Union Médicale,* (Montréal). Un cas d'argyrie probable. Observation personnelle. Décembre 1914.

LACHAPELLE (E. Persillier).

26. Dans *Nouveau Traité de Médecine,* (Paris). Le scorbut. 1914.

LESAGE (Albert)

ARTICLES DE REVUE :

27. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). Diagnostic des différentes formes de dyspepsie. Mai 1914.

28. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). Les deux grandes classes d'ictères. Mai 1914.

29. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). Séméiologie de la douleur dans la lithiase biliaire. Juin 1914.

30. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). La pathogénie du diabète. Juin 1914.

31. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). Le traitement du rhumatisme chronique par l'extrait de glande thyroïde. Octobre 1914.

32. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). Anaphylaxie: symptomatologie, pathogénie et traitement. Janvier 1915.

33. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). Maladie de Quincke et purpura rhumatoïde. Février 1915.

34. *L'Union Médicale du Canada* (Montréal). Les grands syndromes des néphrites chroniques: Nouvelle classification. Méthodes de recherches du fonction-

nement rénal. Les diètes et les médicaments dans les néphrites chroniques. Mars 1915.

PANNETON (J.-E.).

ARTICLE DE REVUE :

35. *L'Union Médicale du Canada,* (Montréal). La radiothérapie; ce qu'elle est, ce qu'elle vaut. Mai, juin, juillet 1915.

RHEAUME (Zéph.).

ARTICLE DE REVUE :

36. *L'Union Médicale,* (Montréal). Discours d'ouverture à la Chaire de chirurgie opératoire et d'anatomie topographique. Mai 1915.

SAINT-PIERRE (Alexandre).

37. *Précis d'hygiène à l'usage des Gardes-Malades de l'Hôtel-Dieu de Montréal.* Imprimerie populaire, Montréal, 1914.

38. *Leçons d'histologie.* Montréal, 1914.

ARTICLES DE REVUE :

39. *Union Médicale,* (Montréal). Les injections intraveineuses. Avril 1914.

40. *Union Médicale,* (Montréal). La prostate et son hypertrophie. Anatomie, histologie, physiologie et pathologie. Mai 1914.

41. *Union Médicale,* (Montréal). Fondation de deux nouvelles chaires à Laval: anatomie topographique et chirurgie opératoire. Juin 1914.

42. *Union Médicale,* (Montréal). Corps étrangers du tube digestif. Décembre 1914.

VALIN (C.-N.).

ARTICLES DE REVUE :

43. *Union Médicale,* (Montréal). Les conquêtes de l'hygiène moderne. Janvier 1914.

44. *Union Médicale,* (Montréal). Les avantages économiques de l'hygiène. Février 1914.

VILLENEUVE (Georges).

45. Dans *Transactions of the American Medico-Psychological Association,* 1915. (John Hopkins Press, Baltimore, Md, E.-U.). La récidive en aliénation mentale, étude statistique et clinique, 30 pages. Rapport présenté au Congrès de l'Association médico-psychologique américaine. 13 mai 1915, à Fortress-Monroe, Virginie, E.-U.

DONS FAITS A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

PENDANT L'ANNÉE 1914-1915

ALBANY MEDICAL COLLEGE :

Announcement 1914-1915.

AMERICAN JOURNAL OF UROLOGY VENEREAL & SEXUAL DISEASES :

Vol. X, No 9.

ARCHIVES GENERALES DE KINESITHERAPIE :

Service gratuit.

ARCHIVES DE THERAPEUTIQUE :

Service gratuit.

ASSOCIATION OF LIFE INSURANCE PRESIDENTS :

Proceedings of the 8th Annual Meeting.

Hepburn : Relation of Life Insurance, to the Credit Fabric of Business.

Hunter : Can Insurance Experience be Applied to Lengthen Life.

Boards Contracts, Stock Selling and Promotion Schemes.

BABINSKY (Dr), don de l'auteur :

Exposé des travaux scientifiques du Dr J. Babinsky.

BEAUDRY (Dr J.-A.) :

Reports and Papers of the American Health Association, 2 vol.

Riddle : Some Abnormalities in Breast Milk and their Treatement.

Registre médical de la province de Québec.

Annuario storico-statistico-topografico del comune di Napoli, anno 1909-1910.

Bulletin Sanitaire, 4 vol.

Monthly Bulletin, Ohio State Board of Health, 14 nos.

La Chronique Médicale, 4 années.

Bulletin Médical de Québec, 4 années.

Journal of the Royal Sanitary Institute, 4 années.

Le Monde Médical, 4 années.

BOUCHER (Dr S.) :

Agasse-Lafont : L'anémie pernicieuse protopathique.

La Chronique Médicale, 4 années.

Médecine pratique, 16 nos.

Journal Médical Français, 16 nos.

La Presse Médicale, 7 années.

Revue internationale de Clinique et de Thérapeutique, 20 nos.

Index Médical, 20 nos.

Journal de médecine de Paris, 12 nos.

Gazette Médicale de Paris, 39 nos.

Bulletin Médical, 1 année.

L'Argus Médical, 7 années.

L'Oeuvre Médico-Chirurgical, 4 années.

La Clinique, 9 nos.

L'Asepsie, 14 nos.

Medicina, 5 années.

Revue Moderne de Thérapeutique, 3 années.

L'Avenir Médical, 3 années.

Causeries Médicales, 2 années.

Vie Médicale, 3 années.

Revue Gynécologique, 1 année.

Revue Moderne de Médecine, 7 années.

Correspondance Médicale, 1 année.

Lyon Médical, 10 nos.

Revue de Pharmacologie, 14 nos.

Annales des Laboratoires Cliniques, 2 années.

Monde Médical, 9 années.

Echo Médical de Lyon, 15 nos.

Revue Internationale de la Tuberculose, 2 nos.

Revue de Thérapeutique, 2 nos.

La Médecine, 2 nos.

Paris Médical, 2 nos.

Revue de Médecine et de Chirurgie, 3 nos.

Quinzaine Thérapeutique, 9 années.

Paris Clinique et Thérapeutique, 8 nos.

Médecine Internationale, 7 années.

Revue des Alcaloides, 7 années.

Revue des Sciences Médicales, 2 années.

Revue Médico-Thérapeutique, 2 années.

Tuberculosa, 2 années.

Journal de Diététique, 8 nos.

Formulaire de Thérapeutique, 14 nos.

Le Formulaire, 10 nos.

BULLETIN OF THE JOHNS HOPKINS HOSPITAL :

Service gratuit.

CANADIAN MEDICAL ASSOCIATION JOURNAL :

Service gratuit.

CARNEGIE FOUNDATION FOR THE ADVANCEMENT OF TEACHING :

Bulletin Number 8.

CHAGNON (Dr E.-P.) :

Guiraud : Manuel pratique d'hygiène.

American Journal of Medical Sciences, 1 année.

CITE DE MONTREAL :

Bulletin Sanitaire.

COLUMBIA UNIVERSITY.—College of Physicians and Surgeons, New York :

Announcement 1914-15.

COMITE KOEBERLE :

Pichevin : Le docteur Koeberle et son oeuvre.

CONSEIL D'HYGIENE de la PROVINCE DE QUEBEC :

18 et 19ème rapports annuels.

COTRET (Professeur de) :

Mitteilungen ausder Medizinischen Fakultat der Kaiserlichen Universitat Zu Tokio, 2 vol.

Mitteilungen ausder Medizinischen Fakultat der Kaiserlichen Universitat Kyushu Fukuoka, Japan.

CROSKEY (J.-W.) :

Anatomy and Physiology of the Eye and its Appendages (don de l'auteur).

DEOM (C.) :

Destot : Traumatisme du pied et rayons X.

Grand : Philosophie de l'alimentation.

Gley : Physiologie.

Wurtz : Maladies tropicales.

Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques, 1 année.

Bérard : Corps thyroide.

Mignon : Affections chirurgicales dans l'armée.

Cowles : Boston City Hospital.

Duval : Physiologie.

Le Damany : Luxation congénitale de la hanche.

LePlay : Technique opératoire physiologique.

Lardennois : Hernies du gros intestin.

Lejars : Leçons de chirurgie.

Burot : Thérapeutique du paludisme.

Galliard : Le choléra.

Boiffin : Tumeurs fibreuses de l'utérus.

Legueu : Chirurgie du rein et de l'uretère.

Bureau : Aortites.

Livret de famille.

Beltrami : Anesthésie générale par le protoxyde d'azote.

Frenkel : Fonctions rénales.

Duplay : Diagnostic et traitement des maladies des oreilles.

Duplay : Moyens de diagnostic et de traitement employés en gynécologie.

Monin : Odeurs du corps humain.

Martin : Thérapeutique clinique de la fièvre typhoide.

Eloy : Méthode de Brown-Séquard.

Landolt : Motilité oculaire.

Préterne : Cocaïne en chirurgie dentaire.

Géraudel : Parenchyme hépatique.

Faure : Maladies chirurgicales de la peau.

Bonnier : Sens des altitudes.

Knopf : La tuberculose.

Catillon : De la glycerine.

Nobécourt : L'alimentation des nourrissons.

Brès : Ecoles maternelles.

Pinard : Rupture prématurée des membranes de l'oeuf humain.

Rothschild : Alimentation des nouveaux-nés.

Trétrôp : Choléra d'Anvers.

Chevalier : Asepsie en chirurgie oculaire.

ECOLE DE PLEIN EXERCICE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE DE MARSEILLE :

Annales (1913).

FACULTE DE MEDECINE DE LYON :

Thèses (1912-1913).

FOUCHER (Professeur) :

Canadian Association Medical Journal, 3 années.

Lanessan: Manuel d'histoire naturelle médicale.

Littré : Dictionnaire de médecine.

Soeurs de la Providence: Traité élémentaire de matière médicale.

Béclard: Traité élémentaire de physiologie humaine.

Annals of Otology,Rhinology and Laryngology,1 année.

GAUTHIER (Mgr G.), Montréal:

Alienist and Neurologist, 3 nos.

Southern California Practitioner, 1 année.

Buffalo Medical Journal, 4 nos.

Indianapolis Medical Journal, 11 nos.

Interstate Medical Journal, 11 nos.

Medico Pharmaceutical Critic and Guide, 9 nos.

American Medical Compend, 11 nos.

Medical Standard, 1 année.

Southern Practitioner, 1 année.

Medical World, 11 nos.

Western Medical Review, 1 no.

Clinical Medicine, 2 nos.

Canadian Practitioner and Review, 1 année.

Maryland Medical Journal, 1 année.

Medical Summary, 11 nos.

International Journal of Surgery, 5 nos.

Charlotte Medical Journal, 10 nos.

Medical Times, 1 année.

American Medicine, 1 année.

Atlanta Journal Record of Medicine, 11 nos.

Boston Medical and Surgical Journal, 5 nos.

HARVARD MEDICAL SCHOOL :

Announcement 1914-15.

HYDROLOGICA :

Service gratuit.

JOURNAL DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE :

Service gratuit.

LA CLINIQUE :

Service gratuit.

LA CLINIQUE INFANTILE :

Service gratuit.

LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY SCHOOL OF MEDICINE :

Announcement 1914-15.

LES NOUVEAUX REMEDES :

Service gratuit.

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, Montréal :

Thomas : Dictionnaire abrégé des sciences médicales.

Silliman : First Principles of Chemistry, 3 exemp.

Ludlow : Manual of Examinations.

Malgaigne : Traité d'anatomie chirurgicale.

Joire : Traité d'hydrothérapie médicale. 2 exemp.

Duplay : Diagnostic et traitement des maladies des oreilles.

Poulsen : Microchimie végétale.

Wurtz : Leçons élémentaires de chimie moderne.

Cazin : Les forces physiques.

Gellé : Maladies de l'oreille.

Fournier : En guérit-on ?

Dragendorff : Manuel de toxicologie.

Lombard : Comment on défend ses dents.

Weill-Mantou : Guerre à la tuberculose.

Rochet : Petit atlas d'anatomie artistique.

Robin : Traité d'anatomie appliquée.

Neumann : Traité des maladies parasitaires, 2 exemp.

Boutigny : Tableaux synoptiques d'anatomie descriptive.

Coutance : Tableaux synoptiques de pathologie générale.

Faraboeuf : Introduction à l'étude clinique et à la pratique des accouchements, 2 exemplaires.

Roger : L'hygiène par l'hydrothérapie.

Hérail et Bonnet : Manipulations de botanique médicale.

Lagarde : Manuel mémorandum à l'usage de l'accoucheur et de la sage-femme.

Reille : Tableaux synoptiques d'hygiène.

Le Médecin de la famille.

Bouchardat : De la glycosurie.

Emmet : Pratique des maladies des femmes.

Strumpell : Traité de pathologie spéciale.

Delefosse : La gravelle urique.

Schlemmer : Etude sur les bronchites.

Valude : Hygiène et maladies oculaires.

Rabinovici : Du neuro-fibrome des paupières.

Popaditch : De la paroi abdominale au cours de la puerpéralité.

Hovelacque : Les races humaines.

Druitt : Principles and Practice of Modern Surgery.

Politzer : Traité des maladies de l'oreille.

Rabuteau : Traité élémentaire de thérapeutique.

Broca : Des anévrismes.

Watson : Lectures on Principles and Practice of Physic.

Hurtel d'Arboval : Dictionnaire de médecine vétérinaire.

Charcot : Traité de médecine, 4 vol.

LOIR (Dr A.) :

Bulletin mensuel de la ville du Hâvre.

Rapport sur l'année 1913. (Don de l'auteur).

Notice sur le Museum d'histoire naturelle et d'ethnographie du Hâvre.

Le Hâvre en 1914.

LONDON SCHOOL OF TROPICAL MEDICINE :

Prospectus.

L'UNION MEDICALE DU CANADA :

Service gratuit.

McGILL UNIVERSITY, Faculty of Medicine :

Annual Calendar, 1914-15.

MANITOBA MEDICAL COLLEGE :

Calendar, 1914-1915.

MAISON DES ÉTUDIANTS

I. LE BUT de cette Association est de relier, par des liens plus étroits de fraternité et de camaraderie, les étudiants et les anciens étudiants universitaires; de susciter et de propager, grâce au concours dévoué de ces derniers et des amis en général de l'enseignement supérieur, toutes les oeuvres destinées à améliorer la situation matérielle, intellectuelle et morale de la jeunesse universitaire; de créer autour d'elle cette atmosphère de généreuse bienveillance et de sympathie dont sont entourés dans d'autres pays les universités et leurs élèves.

II. LES MOYENS D'ACTION de l'Association sont entre autres les suivants :

Journal ou bulletin périodique ;

Publication de travaux littéraires et scientifiques ;

Bibliothèques, conférences, cours, etc. ;

Réunions, amusements, jeux variés, sports, gymnastique, escrime, exercices militaires, fêtes artistiques ;

Bourses d'études, prêts, assistance ;

Logements, pensions, soins médicaux, à bon marché ;

Remises sur les voies de communication, chez les fournisseurs, etc. ;

Recherche d'emplois ;

Et toute autre oeuvre charitable.

III. LE SIÈGE SOCIAL de l'Association est à Montréal.

Un vaste local est attribué à l'oeuvre dans l'édifice principal de l'Université Laval, rue Saint-Denis, No 185.

Il comprend deux bibliothèques et plusieurs salles d'étude, une salle de lecture, deux salles de billard et de *pool*, des fumoirs et des pièces pour les amusements sédentaires, un grand salon, un café buffet et une spacieuse galerie-promenade.

Une fois terminé, il offrira en outre aux jeunes gens deux jeux de quilles, des salles de dessin, de gymnastique, d'escrime ou de lutte, ainsi que des douches et des bains.

IV. L'ASSOCIATION SE COMPOSE : *a*) *De membres actifs :* étudiants universitaires régulièrement inscrits.

b) *De membres honoraires :* anciens membres actifs ; professeurs, administrateurs et gouverneurs universitaires ; amis de l'enseignement supérieur.

c) *De membres perpétuels :* membres actifs ou honoraires libérés de la cotisation annuelle par la souscription d'une somme déterminée.

d) *De membres fondateurs :* promoteurs de l'oeuvre et bienfaiteurs insignes.

Les Etudiants des Facultés et des Ecoles affiliées de l'Université Laval sont tous considérés comme membres actifs, pourvu que le Conseil de ces Facultés ou Ecoles ait inscrit dans ses règlements l'obligation pour tels étudiants de verser une cotisation annuelle, collectée par les trésoriers respectifs de ces Facultés ou Ecoles, et versée par eux au trésorier de la Maison des Etudiants.

V. COTISATIONS.—*a*) Pour les membres actifs appartenant aux Facultés ou aux Ecoles affiliées qui se sont conformées au mode de cotisation indiqué ci-dessus, le droit

d'entrée et la cotisation annuelle sont fixés collectivement à la somme de $5.00.

b) Les autres membres actifs doivent payer un droit d'entrée de $2.00, et une cotisation annuelle de $5.00.

c) Le droit d'entrée et la cotisation annuelle des membres honoraires sont aussi fixés collectivement à $5.00.

d) Tout membre actif ou honoraire acquiert le titre de membre perpétuel et se libère de la cotisation annuelle, en versant une somme de $100.00.

e) Tout membre qui versera la somme de $200.00 ou qui fera une donation d'une valeur égale recevra du Conseil d'Administration le titre de membre fondateur.

VI. La gestion générale des intérêts de la Maison des Etudiants est confiée à une *Commission*, composée dans la proportion d'un tiers de membres actifs et de deux tiers de membres honoraires.

Cette Commission est constituée de manière à accorder une équitable représentation aux divers groupements universitaires.

VII. Tous les droits et pouvoirs de l'Association, sauf l'aliénation des immeubles qui est réservée à la Commission, sont exercés par un *Conseil d'Administration*, composé de membres choisis dans la Commission.

Le vice-recteur et le secrétaire-général de l'Université Laval font partie *ex-officio* de ce Conseil.

Les autres membres sont élus par la Commission, parmi les délégués des différents groupes.

VIII. Des règlements généraux et particuliers régissent le fonctionnement de l'Association et de ses divers organis-

mes, dans le but surtout de faire régner entre les membres des rapports constants de bonne et généreuse camaraderie, et d'imprimer à toutes les manifestations de la vie de l'oeuvre un caractère de parfaite distinction, sans en exclure l'entrain, la gaieté ou l'enthousiasme.

IX. Un directeur-gérant, nommé par le Conseil d'Administration, est chargé de promouvoir les intérêts quotidiens de l'Association, et d'en favoriser le fonctionnement normal, avec l'assistance de plusieurs Commissaires de service choisis parmi les étudiants membres actifs.

X. Le contrôle des autorités universitaires—au point de vue disciplinaire et moral — s'exerce sur l'oeuvre tout entière par l'intermédiaire du vice-recteur qui est lui-même l'un des promoteurs et des membres fondateurs de la Maison des Etudiants.

XI. Dispositions générales. — Les jeux de hasard et les paris sont interdits ; et, sous aucun prétexte, aucune liqueur et aucune publication défendue ne pourront être apportées dans aucun des locaux de la maison.

Toute discussion politique ou religieuse est formellement prohibée ; et aucune réunion ou manifestation politique ne pourra avoir lieu au siège local de l'oeuvre.

S'il s'élève un désaccord entre les membres de la Maison et les divers pouvoirs, ou entre les divers pouvoirs entre eux, il sera réglé par un comité d'arbitrage composé *ad hoc* et dont la décision sera finale et sans appel.

XII. Promoteurs et membres fondateurs :

L'hon. Eugène Lafontaine, juge à la Cour Supérieure ;

Mgr GASPARD DAUTH, vice-recteur de l'Université Laval ;

L'hon. HONORÉ GERVAIS, juge à la Cour d'Appel ;

M. VICTOR MORIN, notaire ;

M. LOUIS-THÉOPHILE MARÉCHAL, avocat ;

M. ERNEST MARCEAU, ingénieur civil ;

M. le Dr EMMANUEL-PERSILLIER BENOIT ;

M. EMILE VANIER, ingénieur civil ;

M. le Dr EUGÈNE SAINT-JACQUES ;

M. le Dr SÉRAPHIN BOUCHER ;

M. J.-E.-W. LECOURS, pharmacien;

M. le Dr J.-G.-A. GENDREAU, dentiste ;

M. J.-B. LAGACÉ, professeur d'Esthétique à l'Université.

APPENDICE

REGLEMENTS SPECIAUX

CONCERNANT L'ADMISSION A L'ETUDE ET A LA PRATIQUE DE LA MEDECINE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Extraits de la Loi Médicale de Québec.

(Statuts refondus de Québec, 1909)

ADMISSION À L'ÉTUDE

" 4924. 1. Nul ne peut être admis à l'étude de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique avant d'avoir obtenu un certificat de compétence du Bureau provincial de Médecine (1).

2. Ont droit à ce certificat :

a) Tous les détenteurs d'un diplôme de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts à eux conférés par une université canadienne ou des îles britanniques ;

b) Ceux qui ont subi avec succès l'examen requis par le Bureau provincial de Médecine pour les aspirants à l'étude ;

---

(1) Le Bureau provincial de Médecine s'assemble : à Montréal, le deuxième mercredi de juillet ; à Québec, le dernier mercredi de septembre.

c) Ceux qui ont subi avec succès un examen préliminaire, jugé équivalent par le Bureau provincial de Médecine, devant un collège ou un bureau autorisé par la loi à faire subir tel examen en dehors de la Province.

" 4925. Les bacheliers doivent adresser au registraire, au moins dix jours avant la date de l'assemblée du Bureau provincial de Médecine, leurs diplômes ainsi que leur acte de naissance et le montant des honoraires fixés par règlement pour les aspirants à l'étude. Ils doivent de plus joindre aux documents ci-dessus une déclaration attestée sous serment devant un juge de paix ou un commissaire de la Cour Supérieure.

" 4926. Avant d'être admis à subir son examen devant le bureau d'examinateurs pour l'étude de la médecine, l'aspirant doit donner au registraire un avis par écrit à cet effet, quinze jours au moins avant la date fixée pour les examens. Cet avis doit énoncer les nom, prénoms, date, lieu de naissance et résidence de l'aspirant, les institutions et endroits où il a fait ses études, et être accompagné de l'acte de naissance de l'aspirant et du montant des honoraires fixés par le règlement du Bureau provincial de Médecine.

De l'admission à l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

" 4929. Tout étudiant en médecine, en chirurgie et en obstétrique, admis à l'étude après le premier janvier 1910, doit suivre durant cinq ans des cours de médecine, de chirurgie et d'obstétrique dans une université de la Province.

" 4931. Pour faire subir des examens aux aspirants à l'exercice de la médecine, il est créé un bureau appelé " Bureau Médical d'Examinateurs " composé, pour les deux tiers, de professeurs de facultés de médecine des universités (Laval de Québec, Laval de Montréal, et McGill de Montréal), mentionnées à l'article 4897, et pour un tiers de représentants du Collège.

Les examinateurs de ce Bureau demeurent en office pendant quatre ans.

"4933. 1. L'aspirant à l'exercice de la médecine qui désire subir un examen devant le Bureau Médical d'Examinateurs doit, en sus des autres conditions fixées par règlement, donner au registraire du Collège un avis par écrit suivant la formule 5 (1), au moins quinze jours avant l'examen qu'il doit subir, et cet avis doit être accompagné de l'honoraire fixé par règlement.

2. Cet avis doit énoncer les nom et prénoms de l'aspirant tels qu'ils sont entrés dans son acte de naissance, et indiquer le nom de l'université où il doit subir son examen.

" 4935. Les rapports des examens ci-dessus faits suivant la formule 6 sont transmis au registraire du Collège. Le Bureau provincial de Médecine, suivant ces rapports et sur présentation d'un diplôme universitaire de docteur en médecine, accorde la licence. Les droits conférés par cette licence ne peuvent être exercés qu'à partir de la date de l'assermentation du licencié suivant la formule 12.

---

(1) Pour obtenir les formules mentionnées dans cette loi, l'élève doit s'adresser au secrétaire de la Faculté de Médecine.

" 4936. Personne ne pourra, après avoir passé les examens à la pratique, commencer à pratiquer comme médecin avant qu'il se soit écoulé cinq années consécutives depuis la date de l'enregistrement, au Bureau du Collège, de son diplôme de bachelier ou de son brevet d'admission à l'étude.

" 4937. Aucune personne ne peut exercer la médecine, la chirurgie ou l'obstétrique dans la Province, à moins d'avoir obtenu une licence du Bureau provincial de Médecine. Pour obtenir cette licence il faut avoir satisfait aux exigences de cette section et être porteur d'un diplôme de docteur en médecine décerné par l'une des universités mentionnées à l'article 4897 ou approuvé par le Bureau provincial de Médecine.

Règlements spéciaux du Bureau provincial de Médecine

EXAMENS PRÉLIMINAIRES

Ceux qui ne sont pas bacheliers doivent subir, devant les examinateurs du Bureau, un examen satisfaisant sur les matières formant l'objet d'un cours classique.

Quinze jours avant la date de cet examen préalablement annoncé dans un journal quotidien des districts de Montréal, de Québec et de Saint-François, ainsi que dans une revue médicale française et anglaise, le candidat doit, en tous points, se conformer à l'article 4926 de la Loi Médicale de Québec précitée.

L'honoraire est de vingt-cinq piastres ($25.00).

Quand le registraire aura reçu du candidat à l'examen préliminaire l'avis requis, le certificat de naissance, le certificat d'étude et de moralité et l'honoraire, il transmettra au candidat une carte d'identité.

Les formules que contient cette carte d'identité doivent être exactement remplies par le directeur de l'institution où a étudié le candidat. La photographie devra être accolée à l'endroit indiqué.

Le candidat contresignera cette photographie en présence du registraire ou de l'un des examinateurs, le jour de l'examen.

Aucun candidat n'est admis à l'examen préliminaire, s'il n'a cette carte d'identité.

L'examen préliminaire est fait par les examinateurs nommés par le Bureau ou, à son défaut, par le président, sous leur surveillance ainsi que sous celle du registraire.

Ces examens ont lieu deux fois par année, à Montréal (en juillet), et à Québec (en septembre), alternativement. Ils commencent ordinairement le mardi de la semaine précédant immédiatement l'assemblée semi-annuelle du Bureau provincial de Médecine.

L'examen est oral ou écrit.

Pourvu qu'ils demeurent d'accord avec la loi et les règlements du Bureau, les examinateurs sont libres de faire les arrangements qu'ils jugent convenables relativement à la régie de l'examen des candidats.

Les candidats devront conserver au moins la moitié des points affectés à chaque groupe (sciences et lettres), sinon ils seront obligés de reprendre le groupe sur lequel ils auront échoué.

Le candidat qui, dans l'un quelconque des deux groupes, n'aura pas conservé sur une matière le minimum des points exigé, tout en ayant conservé la moitié des points affectés au groupe, sera tenu de ne reprendre que cette matière. (Loi Médicale de Québec, 4928).

Le minimum des points pour chaque matière est d'un tiers.

Les examens durent deux jours. Le premier jour est consacré aux sciences, et le second aux lettres.

ORDRE DES MATIÈRES. — POINTS ASSIGNÉS À CHAQUE MATIÈRE

	Premier jour		(Sciences)	
Arithmétique......	9 h. à 10	h. a. m.	100	points.
Algèbre............	10 h. à 11	h. a. m.	60	"
Géométrie.........	11 h. à 12	h. a. m.	60	"
Chimie............	12 h. à 12.45	h. p. m.	100	"
Physique.........	2.30 h. à 4	h. p. m.	200	"
Philosophie........	4 h. à 5	h. p. m.	100	"
Botanique........	5 h. à 5.45	h. p. m.	40	"
Zoologie..........	5.45 h. à 6.30	h. p. m.	40	"
Langue maternelle.	9 h. à 10.30	h. a. m.	200	points.
Latin.............	10.30 h. à 12	h. a. m.	120	"
Langue étrangère..	2 h. à 3	h. p. m.	120	"
Histoire...........	3 h. à 4	h. p. m.	80	"
Géographie.......	4 h. à 5	h. p. m.	80	"
Littérature.......	5 h. à 6	h. p. m.	120	"

Examen pour la licence

Les examens en médecine ont lieu deux fois l'an : au mois de juin et au mois de septembre.

Chacune des facultés fixe pour elle-même le lieu et la date de l'examen. Le doyen en donne avis au président du Collège au moins quinze jours d'avance et celui-ci transmet cet avis au registraire.

Le registraire adresse alors au secrétaire de chaque Faculté des blancs d'application pour les aspirants aux examens.

L'aspirant remplit un blanc et le transmet au registraire avec les certificats suivants :

Date de son inscription (brevet), assiduité aux cours, bonne conduite et stage hospitalier.

Le registraire, après vérification des titres transmis par les aspirants, prépare trois listes, pour chaque matière d'examen, contenant les noms des candidats disposés par lettre alphabétique.

L'une de ces listes est transmise à l'examinateur nommé par le Collège, la seconde au secrétaire de la Faculté où les aspirants se présentent, et la troisième est gardée de record, au Bureau.

La signature du registraire apposée à la liste indique que les candidats inscrits ont droit de se présenter à l'examen. Aucun candidat à la licence ne peut être accepté à l'examen s'il n'est inscrit sur cette liste.

Les examens se poursuivent sans interruption de 9.30 heures à 12 heures a. m. et de 2 heures à 6 heures p. m. ou de 8 à 11 heures.

Les examinateurs font rapport au registraire.

Le registraire dresse une liste générale par ordre alphabétique, et la soumet au Comité des créances, à sa réunion régulière.

Chaque candidat à l'étude et à la pratique de la médecine a son dossier d'examen inscrit sur une carte adoptée à cette fin, et qui est conservée en filière.

Si un aspirant à l'examen néglige de se présenter, l'examinateur l'indique, par une croix rouge, en regard de son nom.

La licence

1o Les qualifications et les titres des candidats à l'exercice de la médecine seront examinés et jugés par le Comité des créances dont les décisions, prises conformément à la loi médicale, devront, pour être valides, être ratifiées par le Bureau de Médecine. (4911 S. R. Q.)

2o Tout candidat à la licence devra prouver qu'il a atteint l'âge de vingt et un ans. (4910 S. R. Q.)

3o Lorsque les titres et documents produits par un candidat seront en règle, ce candidat prêtera serment d'office le jour de la réunion du comité des créances et aura droit à sa licence après ratification par le Bureau des Gouverneurs. Dans le cas contraire, le comité fera rapport au Bureau des Gouverneurs des irrégularités qu'il aura constatées, et ces candidats devront attendre la réunion du Bureau avant de prêter serment d'office et de recevoir leur licence. La formule du serment d'office sera conforme à la formule 12 annexée à la loi médicale. (4910 S. R. Q.)

4o Les licences ne seront données que lors des assemblées semi-annuelles du Bureau. Cependant, le Bureau pourra, par une résolution spéciale, autoriser le président, ou à son défaut, l'un des vice-présidents, à faire prêter serment à une autre époque, aux candidats qui ayant fait la demande de la licence à une assemblée semi-annuelle et l'ayant obtenue auraient été empêchés par des causes valables de venir la réclamer au temps convenu. (4910 S. R. Q.)

Honoraires

1o Les honoraires suivants seront payables au Collège : (4911 S. R. Q.)

Certificat d'admission à l'étude de la médecine ou "brevet", y inclus l'enregistrement....	$25.00
Licence ou diplôme permettant de pratiquer la médecine, y inclus l'enregistrement........	50.00
Contribution annuelle des membres (4002 Q. S. R.)..	4.00
Tout certificat délivré par le régistraire......	1.00
Contribution annuelle des sages-femmes.......	2.00
Enregistrement de titres et de grades autres que ceux enregistrés lors de l'obtention de la licence	2.00
Honoraires pour l'examen et l'enregistrement des sages-femmes	20.00

2o Tous les candidats à l'étude de la médecine ou à la licence devront déposer entre les mains du registraire, au moins dix jours d'avance, en même temps que leurs certificats, le montant des honoraires qui deviendraient dûs au Collège dans le cas d'un examen heureux. (4001 S. R. Q.)

3o Si le candidat à la licence est rejeté à sa première épreuve, le Collège lui retiendra la moitié de son honoraire et il en sera ainsi pour l'étudiant qui n'aura pas réussi dans son examen pour l'admission à l'étude; la balance des honoraires dans les deux cas sera remise au candidat malheureux. Si le candidat échoue subséquemment il ne lui sera fait aucune remise. (4910 S. R. Q.)

Addition aux règlements du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec

---

Distribution des cours

Première et seconde année.

SUJET	Points à l'examen
Chimie générale	30
Anatomie descriptive	100
Anatomie topographique	100
Physiologie théorique et pratique	100
Histologie normale théorique et pratique	30
Chimie médicale (cours pratiques)	
Anatomie théorique	
Physiologie	

Examen sur toutes ces matières à la fin de la seconde année, sauf sur la pathologie générale.

Troisième année.

SUJET	Points à l'examen
Pathologie générale	100

SUJET	Points à l'examen
Pathologie interne	
Pathologie externe	
Thérapeutique, matière médicale et pharmacologie	
Accouchements	
Bactériologie pratique	30
Médecine opératoire.	
Diagnostique médicale et chirurgicale à l'hôpital	

Examens sur la pathologie générale et la bactériologie seulement, à la fin de la troisième année.

Il y aura reprise pour les examens auxquels l'élève n'aura pas satisfait, après la seconde année, à la condition d'avoir satisfait sur l'ensemble.

Quatrième année.

SUJET	Points à l'examen
Pathologie interne	100
Pathologie externe	60
Thérapeutique, matière médicale et pharmaceutique	60
Accouchements	100
Anatomie pathologique	30
Médecine opératoire	30
Gynécologie	
Pédiatrie théorique et pratique	30
Médecine légale et toxicologie........................	30
Clinique interne	
Clinique externe	

Examens sur : 1o les deux pathologies; 2o la matière médicale ; 3o les accouchements ; 4o la médecine opératoire ; 5o l'anatomie pathologique ; 6o la pédiatrie ; 7o la médecine légale et 8o la toxicologie.

Cinquième année.

SUJET	Points à l'examen
Hygiène	60
Physiothérapie	
Cours cliniques des maladies des yeux, du nez et de la gorge	30
Gynécologie	30
Maladies nerveuses et mentales	30
Syphilis et dermatologie	30
Histoire de la médecine et déontologie	10
Clinique interne	100
Clinique externe	100
Clinique des enfants et maladies infectieuses	30
Clinique obstétricale	75

L'examen de pédiatrie sera facultatif, clinique ou théorique.

Examens de la 5ème année : hygiène, clinique interne, clinique externe, clinique obstétricale, ophtalmologie, pédiatrie, cours spéciaux.

Les élèves devront suivre l'hôpital pendant 3 années dont les deux dernières seront consacrées à faire le stage hospitalier.

Nul élève ne peut, après sa seconde année, commencer les cours de la troisième année, s'il n'a subi avec succès l'inscription précédente, c'est-à-dire, s'il n'a conservé la moitié

des points affectés à l'ensemble des examens, à la fin de la deuxième année.

Chaque élève devra avoir assisté à pas moins de 20 accouchements.

L'élève doit conserver au moins 50 pour cent, sur l'ensemble des points — et 50 pour cent sur chaque matière en particulier. S'il conserve la moyenne sur l'ensemble, il peut reprendre toutes matières sur lesquelles il a échoué.

L'examen d'un élève énervé ou malade peut être remis à plus tard, si la majorité du comité y consent.

La note donnée est finale.

N. B. — Toute correspondance au sujet des affaires qui sont du ressort du Collège des Médecins et Chirurgiens, comme le brevet, la licence, etc., doit être adressée à **M. le registraire, 30, rue Saint-Jacques, Montréal, P. Q.**

ADRESSES

A

ARCHAMBAULT, Dr Gust.—616, rue Saint-Denis, Montréal.
ASSELIN, Dr E.-G.—481, rue Saint-Antoine, Montréal.
AUBRY, Dr H.—323, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

B

BARIL, Dr G.-H.—1052, rue Saint-Hubert, Montréal.
BEAUDRY, Dr J.-A.—367, rue Saint-Hubert, Montréal.
BENOIT, Dr E.-P.—124, rue Sainte-Famille, Montréal.
BERNIER, Dr A.—169, rue Jeanne-Mance, Montréal.
BIRON, C.-B.—196, rue Berri, Montréal.
BOUCHER, Dr S.—412, rue Saint-Denis, Montréal.
BOULET, Dr R.—145, rue Sainte-Catherine-Ouest, Montréal.
BOURGEOIS, Dr B.—16, rue Sainte-Famille, Montréal.
BOURGOIN, Dr J.—1090, rue Rachel-Est, Montréal.
BOURQUE, Dr E.-J.—768, rue Henri-Julien, Montréal.
BRUCHESI, Mgr P.—Archevêché, Montréal.
BRUNEAU, Dr T.—783, rue Saint-Denis, Montréal.

C

CHAGNON, Dr E.-P.—201, avenue Esplanade, Montréal.
CHOPIN, Dr J.—97, rue Rachel-Est, Montréal.
CORMIER, Dr I.—52, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
COTRET, Dr E.-R. de.—414, rue Dorchester-Est, Montréal.

D

DAIGLE, Dr C.-A.—277, rue Saint-Denis, Montréal.
DAUTH, Mgr G.—Archevêché, Montréal.
DECARIE, Dr J.-P.—87, rue Sainte-Famille, Montréal.

DE BELLEFEUILLE, Dr G. Lef.— Gamelin, Qué.
DELORME, Dr L.-N.—245, avenue Bloomfield, Montréal.
DEMERS, Dr Alb.—204, rue Dufresne, Montréal.
DEROME, Dr G.-W.—129, rue Cherrier, Montréal.
DESJARDINS, abbé J.-L.—Université Laval, Montréal.
DESJARDINS, Dr L.-E.—277, rue Saint-Denis, Montréal.
DUBE, Dr J.-E.—16, rue Sainte-Famille, Montréal.
DUFRESNE, Dr Eug.—238, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
DUVAL, Dr S.—Ecole Normale, Montréal.

E

ETHIER, Dr A.—232, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

F

FALARDEAU, Dr R.—329, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
FERRON, Dr Alp.—492, rue Saint-Denis, Montréal.
FOREST, Dr G.-A.—1507, avenue Papineau, Montréal.
FORTIER, Dr L.-E.—276, rue Saint-Denis, Montréal.
FOUCHER, Dr A.-A.—96, rue Saint-Denis, Montréal.
FOURNIER, Dr N.—396, rue Saint-Denis, Montréal.

G

GAGNON, Dr Ad.—87, rue Cherrier, Montréal.
GAGNON, Dr E.—1715, avenue du Parc, Montréal.
GAUTHIER, Dr J.-D.—271, rue Ontario-Est, Montréal.
GUERIN, Dr J.-J.—4, avenue Edgehill, Montréal.

H

HAMEL, Dr Guy.—1962, avenue du Parc, Montréal.
HARWOOD, Dr L. de Lotbinière.—50, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
HEBERT, Dr R.—356, rue Saint-Denis, Montréal.
HINGSTON, Dr D.—460, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.

J

JEANNOTTE, Dr A.-F.—391, rue Visitation, Montréal.
JUTRAS, Dr L.—57, rue Saint-Jérôme, Montréal.

L

LACHAPELLE, Dr E.-PERSILLIER.—267, avenue Prince-Arthur-Ouest, Montréal.
LANGEVIN, Dr S.—19, carré Saint-Louis, Montréal.
LAROSE, Dr J.-C.—209, rue Nicolet, Montréal.
LATREILLE, Dr E.—502, rue Saint-Denis, Montréal.
LAURENCE, A.-J.—519, rue Saint-Denis, Montréal.
LAURENT, Dr E.-E.—96, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LEBEL, Dr H.—758, rue Saint-Denis, Montréal.
LEDUC, Dr Jos.-A.—69, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LEFEBVRE, Dr Gabriel.—Université Laval, Montréal.
LEMIEUX, Dr L.-Jos.—843, avenue Oxenden, Montréal.
LESAGE, Dr A.—46, avenue Laval, Montréal.

M

MARIEN, Dr A.—85, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
MARSOLAIS, Dr A.-R.—399, chemin Sainte-Catherine, Montréal.
MASSON, Dr R.—127, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
MERCIER, Dr Alp.—105, rue Saint-Denis, Montréal.
MERCIER, Dr O.-F.—394, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
MIGNAULT, Dr Geo.-E.—416, rue Saint-Hubert, Montréal.
MIGNAULT, Dr L.-D.—54, rue Durocher, Montréal.
MOREAU, Dr G.-F.—905, rue Saint-Denis, Montréal.

N

NOEL, Dr O.—156, Parc Lafontaine, Montréal.

P

PANNETON, Dr J.-E.—Hôpital Notre-Dame, Montréal.
PARE, Dr Armand.—Université Laval, Montréal.
PARIZEAU, Dr T.—16, rue Sainte-Famille, Montréal.
PREVOST, Dr Albert.—410, rue Saint-Denis, Montréal.

R

RHEAUME, Dr Z.—784, rue Saint-Denis, Montréal.
RICARD, Dr A.—473, rue Saint-Denis, Montréal.

RIOPEL, Dr P.-E.—676, rue Saint-Denis, Montréal.
RIVET, Dr A.-N.—166, rue Rachel-Est, Montréal.
ROBICHON, Dr Art.—335, rue Saint-Denis, Montréal.
ROULEAU, Dr J.-Alb.—639, rue Ontario-Est, Montréal.

S

SAINT-JACQUES, Dr Eug.—29, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
SAINT-PIERRE, Dr G.-Alex.—703, rue Saint-Hubert, Montréal
SAINT-PIERRE, Dr Charles.—486, rue Saint-Denis, Montréal.

T

TETREAULT, Dr A.—Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, Gamelin, Qué.
TRUDEAU, Dr Raphaël.—233, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

V

VALIN, Dr C.-N.—17, square Saint-Louis, Montréal.
VERNER, Dr L.—397, rue Drolet, Montréal.
VILLENEUVE, Dr G.—322, rue Saint-Denis, Montréal.
VIROLLE, Dr E.—116, rue Laprairie, Montréal.

TABLE DES MATIERES

APPENDICE